



# DÉBATS

de

**l'Assemblée nationale**

du

**QUÉBEC**

---

28<sup>e</sup> Législature

Comité de l'éducation (4)

Bill 85

20 février 1969

12

---

Président : l'honorable Gérard Lebel

29

**Comité de l'éducation (4)**

**Séance du 20 février 1969**

(Dix heures vingt-six minutes)

M. PROULX (président du comité): La séance est ouverte!

M. Archer, de Montréal, s'il vous plaît.

M. MacDonald, de la Quebec Metropolitan English Catholic Parents' Association.

M. Kingwell.

Monsieur?

M. MACDONALD: M. MacDonald.

M. LE PRESIDENT: Allez-y, M. MacDonald.

**M. P.-J. MacDonald**

MR. MACDONALD: Honourable members, Mr. Chairman, ladies and gentlemen.

Our association respectfully greets the members of the permanent Committee, whose mandate, as we understand it, includes advising the Quebec Legislature concerning Bill 85 (1968).

The object of this Bill as stated in its explanatory notes, is to specify the role of the French language in the field of Education of the Province of Quebec. In announcing it, Prime Minister Bertrand stated that the bill concerned a delicate and difficult problem; a problem which touches what men hold dear, their language and their culture; a problem where emotional reactions can sometimes take precedence over reason.

In presenting its views to the Committee, our association hopes to make a reasonable contribution rather than an emotional one, and this in the spirit of collaboration requested of parents in educational matters, which Premiers Lesage, Johnson and Bertrand, and Education Ministers Ge'rin-Lajoie, Bertrand and Cardinal have insisted upon since the days of the Parent report.

The Quebec Metropolitan English Catholic Parents' Association respectfully submits that all parents, regardless of ethnic origin, who have the primary and inalienable right and duty to educate their children must enjoy true liberty in their choice of schools and, by the same rights, in the language of their choice. Consequently, the public power, which has the authority and responsibility to protect and defend the rights of its citizens, must see to it, in its concern for distributive justice, that legislation and facilities are provided so that parents are truly free to

choose, according to their conscience, the schools they want for their children, both from a linguistic and religious point of view.

We believe that the provisions of Bill 85 are a positive and genuine contribution to this end, and therefore, we wish to state to the permanent Committee that we approve their general intent, subject to favourable consideration of the revisions outlined in the subject brief.

Mr. Chairman, with your permission, I would like to ask the vice-president of the Quebec Metropolitan English Catholic Parents' Association to present the text of our brief in French.

M. LE PRESIDENT: Oui, oui, sans doute.

**M. Peter Roy**

M. ROY: Alors qu'examinés à la lumière de la raison...

M. LE PRESIDENT: Est-ce que vous répétez le texte?

M. ROY: Non, je ne répète pas ce que M. MacDonald vient de dire; j'emboîte le pas.

M. LE PRESIDENT: « Emboîtez! »

M. ROY: A partir du paragraphe numéro 3.

M. LE PRESIDENT: C'est évident.

M. ROY: Alors qu'examinés à la lumière de la raison, les problèmes de culture et de langue auxquels fait allusion monsieur le premier ministre Bertrand peuvent révéler des aspects inattendus. Par exemple, une très grande partie de la population du Québec qui, à cause de leur langue, sont appelés vaguement « anglo-saxons » ou « franco-latins » sont poussés par quelques-uns de leurs compatriotes, peut-être trop émotifs, à défendre des héritages qu'ils considèrent à court terme comme étant « anglais » ou « français ». Cependant, l'historien informé sait que la fraction dont nous parlons était initialement — et il n'y a pas si longtemps en termes de « culture » d'un peuple — une même nation celtique de l'Europe de l'Ouest. Ceux de la partie nord se sont vu imposer pour des raisons historiques l'anglais comme langue de travail; ceux des régions plus centrales se sont vu imposer le français. Aujourd'hui, émigrés en Amérique du Nord comme les Bretons, les Picards, les Irlandais et les Ecosseis, ces différents groupes ethniques se trouvent réunis au Québec, parlant deux langues, ni l'une ni

l'autre n'étant leur langue maternelle, mais reconnaissant souvent par des traits psychologiques et parfois émotionnables leur identité culturelle. Entendre des individus de ces groupes défendre et opposer leurs « héritages » empruntés respectifs occasionne naturellement des sourires de la part des historiens. Ou, encore à titre d'exemple, on déploie souvent beaucoup d'émotion dans la promotion de la pureté de la langue française ou anglaise. Ici encore la lumière de la raison et de l'histoire peut modifier les arguments. Si on enlevait de l'anglais tous les mots d'origine française, espagnole, latine ou allemande, la langue disparaîtrait tout simplement. De même, il resterait très peu de la langue française si on éliminait tous les latinismes, anglicismes, alsacianismes, bretonismes ainsi que les adoptions normandes et picardes. En effet, s'il avait existé au Moyen Age une académie puissante et un gouvernement dévoué à la préservation de la pureté de la langue latine, il n'y aurait jamais eu de langues française, espagnole ou italienne.

Cette courte digression a comme but d'illustrer notre point de vue que, bien que l'histoire et la culture soient des acquis et des biens d'importance primordiale pour un peuple, trop souvent elles sont déformées par des connaissances et des points de vue beaucoup trop restreints. Or le point de vue paroissial ne constitue pas une base suffisamment solide sur laquelle on puisse bâtir des politiques nationales. Nous croyons que les problèmes soulevés par le bill 85 doivent être considérés d'un point de vue plus considérable, c'est-à-dire plus vrai.

Nous soumettons la thèse que le fait de la communauté bilingue du Québec est une ressource nationale que ne possèdent pas, pour le moment, d'autres parties de l'Amérique du Nord et que nous pouvons exploiter pour notre bien politique, économique et culturel. Une telle ressource nationale est également possédée par certains pays européens tels que la Suisse et les Pays de la Scandinavie, et ils l'ont exploitée avec patience et astuce afin de maintenir des niveaux de vie très élevés comparés à des pays qui sont plus doués de population ou de ressources naturelles mais qui sont moins polylingues. Plusieurs parmi vous avez visité ces communautés européennes où c'est monnaie courante que de parler quatre langues et dont les citoyens sont recrutés par les administrations des banques et des corporations internationales aussi bien que dans les groupes internationaux scientifiques et diplomatiques. Leur influence et les avantages que cela procure à leur pays est en proportion beaucoup plus grande que leur nom-

bre. Pour illustrer ces points, nous pouvons attirer l'attention des membres du comité sur des publications de l'Organisation de la coopération économique de l'Europe et du Conseil international des unions scientifiques.

Des ristournes semblables et croissantes sont connues par la population du Québec depuis la deuxième guerre mondiale. Depuis, malgré les extrapolations impressionnables et les chasses aux sorcières de certains journaux, le bilinguisme au Québec s'est beaucoup amélioré. D'un côté, les Québécois de langue anglaise sont devenus plus sensibilisés aux avantages du bilinguisme qu'étaient leurs parents, et cette sensibilisation coïncide avec l'expansion des universités de langue française.

Ils peuvent maintenant trouver, dans ces universités, des cours professionnels donnés en français, ce qui n'existait pas il y a vingt ans.

D'autre part, les Québécois de langue française ont ouvert le cul-de-sac de l'ancien système d'éducation secondaire public. On peut atteindre le niveau d'enseignement universitaire en nombre croissant. Etant donné que l'enseignement universitaire dans toutes les disciplines rend la chose plus possible, ils sont devenus encore plus bilingues qu'auparavant.

Ainsi, nous sommes devant le fait que le Québec est le foyer d'une communauté bilingue qui s'étend et qui s'impose davantage. Les plaintes et les protestations de groupes réactionnaires des deux côtés qui aimeraient nous ramener à l'état de chose du 19<sup>e</sup> siècle ne peuvent changer ce fait.

Cette ressource nationale que nous possédons porte déjà beaucoup de fruits. Le Canadien français bilingue est en grande demande partout au Canada, en 1969, alors que l'industrie canadienne cherche à faire compétition dans les marchés du monde. La liste des postes seniors qui ont été accordés, depuis quelques années, aux Québécois de langue française, dans les départements gouvernementaux et dans les industries est bien connue. De même, les Québécois bilingues d'origine dite anglaise se trouvent dans des positions très favorables dans ces mêmes organisations.

Bref, les Québécois tout court jouent de plus en plus, en Amérique du Nord et en Europe, des rôles analogues à ceux si bien connus des Suisses et des Scandinaves. Malgré nos débuts dans ce rôle, notre potentiel est beaucoup plus grand que pour eux, étant donné que nous sommes en Amérique et que nous sommes le seul groupe sur le continent possédant cette ressource nationale.

Cette ressource nationale doit être traitée

comme un ressource naturelle tout comme les minerais, l'hydro, l'huile, les forêts ou la pêche. Si les citoyens de l'Alberta refusaient d'exploiter l'huile parce que ce n'était pas dans la tradition de leurs ancêtres, ils seraient évidemment économiquement punis et considérés comme irresponsables. Si une compagnie canadienne-française de pâte et de papier refusait d'utiliser le sapin et l'épinette, parce que ces arbres ne sont pas généralement indigènes à la France, ce ne serait certainement pas dans l'intérêt de la province.

M. PAUL: Il ne resterait plus grand chose à manger.

M. LE PRESIDENT: Continuez.

M. LAPORTE: Votre réaction nous indique que ce n'est peut-être pas la partie la plus sérieuse de votre mémoire.

M. LEFEBVRE: Vous exagérez, ce sont des choses qui arrivent aux politiciens.

M. GARDNER: Surtout aux politiciens de l'Opposition.

M. LE PRESIDENT: N'essayez pas de vous justifier, M. Lefebvre.

M. MacDonald, continuons.

Prêt, M. Roy.

M. ROY: Bref c'est trahir l'intérêt du peuple que de ne pas reconnaître et exploiter judicieusement une ressource nationale.

L'étendue et l'importance de cette ressource nationale ne sont probablement pas suffisamment connues ou documentées. La Commission royale d'enquête sur le statut du français aidera sans doute à combler cette lacune.

Il reste que certains faits établis s'imposent:

— la langue et la culture françaises ne courent pas le danger de s'éteindre. Elles ont depuis longtemps gagné la bataille pour la survie qui se discutait tellement il y a soixante ans. La culture canadienne-française augmente en étendue et en influence au Canada à un taux croissant. Ainsi, l'article de revue par Vincent Prince, dans le Devoir du 28 décembre dernier, raconte les progrès substantiels que l'on peut mesurer, même dans une période aussi courte que les douze mois de 1968.

— la langue et la culture dites anglaises ne sont pas non plus en danger de s'éteindre, et

s'étendent également au Canada français comme le français s'étend au Canada anglais.

— le Québécois bilingue, quelle que soit son origine, croît rapidement en nombre et en influence.

— cette influence deviendra d'autant plus importante que les progrès dans les communications et dans les voyages aériens rapetissent notre globe. Dans une décennie ou deux, tout homme d'affaires, diplomate, homme de science, ou professionnel de conséquence, en raison de cette tendance, se devra de connaître plusieurs langues.

— plusieurs langues peuvent et doivent être enseignées aux enfants débutant à la maternelle; les méthodes éducationnelles modernes rendent le bilinguisme possible dès la fin de l'école primaire.

Nous soumettons que le gouvernement du Québec doit appliquer des mesures pour développer, exploiter et protéger cette ressource nationale de bilinguisme sur laquelle il a couramment le monopole en Amérique, et qui commence à lui retourner des dividendes considérables. Il peut le faire;

a) en assurant que les deux langues sont solidement enracinées dans son système scolaire comme système complet.

b) en assurant que, dans chaque système, l'autre langue soit enseignée tôt et convenablement.

Nous croyons que les prévisions du bill 85 sont une contribution positive à ce but, et de cette façon, nous désirons assurer le comité que notre association approuve son intention générale. Elles assureraient que notre ressource nationale importante ne serait pas compromise par des aberrations locales. Nous soumettons également au comité que l'intention du bill serait davantage renforcée par les révisions suivantes:

1. Que la section 1 soit révisée, lorsque les écoles existent de façon qu'à tout parent, quelle que soit son origine ethnique, soit garanti le droit de choisir si ses enfants doivent recevoir l'enseignement dans une école publique de langue française ou de langue anglaise.

2. Que la section 10-c ou une sous-section additionnelle, prévoie un appel à la cour de justice de 1<sup>re</sup> décision du ministre.

3. Que la section 10-c ou une sous-section additionnelle, prévoie un comité de la revue autre que le comité linguistique.

Nous désirons également mentionner que lorsqu'on aura pris ces mesures pour sauvegarder nos ressources actuelles, il faudra penser à leur expansion future. Comme dans beaucoup de pays européens, une troisième langue

— initialement comme langue accessoire — devrait être enseignée dans nos écoles et, dans le contexte américain, sans doute l'espagnol serait-il un bon choix. Comme question de fait, les gestes du peuple devançant souvent les actions du gouvernement, et notre association connaît un nombre surprenant de Canadiens français qui, en plus d'être parfaitement bilingues, parlent très bien l'espagnol et ont profité, du point de vue matériel aussi bien que du point de vue culturel, de leur capacité.

Dans le cas des ressources naturelles, il y a des phénomènes désastreux tels que des feux de forêt ou des sécheresses qui peuvent les détruire. Dans le cas de la richesse nationale qu'est le bilinguisme, ce sont les réactions émotionnables auxquelles a référé le premier ministre Bertrand qui peuvent réduire le rendement de cette ressource, retarder ses bénéfices, rendre notre monopole actuel moins effectif, et trahir les intérêts du Canada français. Ces réactions doivent être amoindries. Une presse moins sensationnelle aiderait, ainsi qu'une campagne de publicité visant à éduquer le public concernant la valeur économique du bilinguisme pour notre peuple. Nous soumettons également au comité qu'une bonne place pour commencer cette campagne d'éducation serait dans les écoles normales des deux langues dont tous les diplômés ne font pas toujours preuve des attitudes raisonnées et de l'objectivité dans leur enseignement que l'énorme placement de fonds publics dans leur formation exigerait.

Dans notre mémoire, nous n'avons pas mentionné un autre avantage moins tangible du bilinguisme. Il s'agit de la vie intellectuelle plus complète et satisfaisante que ces citoyens peuvent connaître. Dans un monde où les peuples deviennent de plus en plus éduqués et culturels, les nations polylingues deviennent de plus en plus attrayantes pour les touristes comme pour les immigrants éduqués. Ce thème est plus nuancé et, pour l'instant, nous ne désirons qu'attirer l'attention du comité sur son importance. Il souligne davantage les tendances de l'avenir, alors que les pays polylingues seront la chose normale, les pays qui savent suivre ce courant survivront. Ceux qui ne le savent pas connaîtront ce que M. Claude Langevin, de la Faculté des sciences de l'éducation de l'université Laval, a décrit le 14 novembre dernier comme; « Le génocide par l'unilinguisme. »

Messieurs les membres du comité, nous vous remercions de votre attention, alors que nous avons voulu souligner un aspect peut-être trop négligé de ce problème véritablement délicat et difficile. Nous espérons l'avoir fait avec objectivité, mais une objectivité animée d'un amour

réel et raisonnable pour notre province dont nous sommes — tous québécois — légitimement fiers. Merci.

M. LE PRESIDENT: Merci monsieur, M. le ministre, s'il vous plaît.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. Roy, j'aurais quelques questions à vous poser. Si je comprends bien votre mémoire, vous êtes favorable à la généralisation du bilinguisme au Québec.

M. ROY: Oui, c'est cela.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je ne sais pas si vous vous rendez compte qu'à bien des égards la pratique du bilinguisme est assez périlleuse pour la conservation du français. Le texte que vous nous avez lu, dont je ne vous rends pas responsable, est une démonstration péremptoire du danger que court la langue française si l'on pratique cette sorte de bilinguisme dont vous nous avez parlé.

Je voudrais vous poser la question suivante: Avez-vous certaines suggestions à faire concernant l'enseignement des deux langues? Doit-on enseigner les deux langues en même temps, parallèlement, dans les écoles et à partir de quel niveau doit-on enseigner les deux langues dans les écoles?

M. ROY: Nous croyons, comme nous le mentionnons, d'ailleurs, dans le mémoire, que les deux langues doivent être enseignées *tôt*, c'est-à-dire au début de l'élémentaire. Nous croyons justement qu'avec les méthodes audio-visuelles l'enseignement sera beaucoup plus satisfaisant que maintenant.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Voulez-vous dire que l'on doit commencer l'enseignement de la langue française ou anglaise, selon le cas, au niveau primaire?

M. ROY: Au primaire, oui.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): On doit poursuivre l'enseignement de ces deux langues au cours des études qui suivent?

M. ROY: C'est ça, oui, pour qu'à la fin du cours élémentaire l'enfant soit bilingue.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je ne veux pas vous poser des questions trop personnelles mais, vous-même, avez-vous appris les deux langues en même temps?

M. ROY: Oui, en même temps.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Merci, M. Roy.

M. LAPORTE: A la page 3, de votre mémoire, je lis: « Il reste que certains faits établis s'imposent. » Le premier fait établi qui s'impose, d'après votre mémoire, est le suivant: « La langue et la culture françaises ne courent pas le danger de s'éteindre. »

Etant donné que nous savons, par des statistiques, hélas très éloqu岸tes, étudiées particulièrement par le père Richard Arès dans la revue *Relations*, qu'à toutes fins pratiques la langue française est en voie de disparition totale en Colombie-Britannique; que la langue française, dans les provinces de l'Ouest — que ce soit l'Alberta, la Saskatchewan ou le Manitoba — traverse des périodes extrêmement pénibles et que l'on ne semble pas dans ces provinces, sauf peut-être au Manitoba, vouloir prendre des moyens sérieux pour conserver et développer ce que vous appelez une richesse naturelle, le bilinguisme; étant donné qu'en Ontario, en dépit des efforts qu'on semble sur le point d'entreprendre, une partie très importante des Canadiens de langue française ont perdu complètement l'usage de leur langue ou le génie de la langue française.

On pourrait continuer ainsi jusque dans les provinces de l'est du Canada. Puis-je vous demander — et j'ajoute, étant donné que le gouvernement du Québec vient précisément d'ordonner une enquête sur l'état de la langue française chez nous — sur quels arguments vous appuyez votre assertion à l'effet que la langue et la culture française ne courent pas le danger de s'éteindre?

M. ROY: Comme nous le mentionnons, l'article de M. Vincent Prince démontre les progrès faits ici dernièrement, dans les 12 mois de 1968. Nous croyons qu'avec un programme d'éducation amélioré, la langue s'améliorera également. Parce que, nécessairement, jusqu'à maintenant, l'étude d'une langue s'est avérée assez aride mais, avec les techniques modernes, nous croyons que cette étude sera beaucoup plus facile.

M. LAPORTE: Mais, au-delà de la présence des techniques modernes — les laboratoires des langues existent, évidemment, pour tout le monde — quelle a été votre réaction, disons au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale — nous parlons toujours de l'état de ce bilinguisme — quelle est dis-je, votre réaction

devant le refus assez manifeste qui a été opposé — au développement de la langue française en dehors de cette bonne vieille réserve que semble être la province de Québec?

M. ROY: C'est sûr que cela est déplorable, mais, parce que quelqu'un fait fausse route, on n'est pas obligé de le suivre.

M. LAPORTE: Non mais...

M. ROY: J'espère que, par l'exemple donné par la province de Québec, les autres se réveilleront.

M. LAPORTE: Est-ce que cet exemple de la province de Québec est récent, ou, puisque l'exemple donné par la province de Québec est déjà vieux de cent ans, ne pourrions-nous pas conclure que d'autres ont le réveil lent?

M. ROY: Oui, cela est sûr. Il ne faut pas oublier qu'à venir jusqu'à il n'y a pas très longtemps, le peuple ne voyageait pas beaucoup. Nous, nous étions ici dans la province de Québec et un voyage dans l'ouest, c'était tout un voyage. Aujourd'hui, tout le monde y va!

Je crois que l'exemple que nous donnons se reprendra beaucoup plus facilement de nos jours qu'il y a cent ans.

M. LAPORTE: Est-ce que l'association que vous représentez — et je ne vous demanderai pas de vous prononcer pour elle — n'est pas d'avis qu'il serait possible, disons, d'ajouter à votre mémoire un ou plusieurs paragraphes, à l'effet que vous souhaitez vivement que la langue française soit traitée dans tout le pays de la même manière que la langue anglaise est traitée au Québec, et que l'oubli ou le refus d'accorder à la langue française un tel statut peut finalement avoir des réactions sur l'avenir même du pays?

M. ROY: Oui, je crois pouvoir parler au nom de l'exécutif en disant que je suis sûr que nous serions d'accord à inclure ces paragraphes. D'ailleurs, je ne sais pas si vous avez lu dernièrement dans « *The Nation* », une revue commerciale publiée aux Etats-Unis, un article qui disait justement que, dans l'avenir, le directeur d'entreprise sera multilingue, non pas bilingue, mais multilingue, et je crois que nous pouvons d'abord souhaiter qu'il soit bilingue.

M. LAPORTE: Ce qui arrive, il y a des gens qui refusent d'apprendre ou le français ou l'anglais, mais qui apprennent l'espagnol, l'aile-

mand, le russe, même le japonais pour Ozaka actuellement.

M. ROY: A h . Il est sûr qu'il faut souhaiter ardemment le bilinguisme mais aussi le multilinguisme.

M. LAPORTE: Je voudrais vous poser une dernière question, si vous me le permettez. Disons que l'essentiel de votre thèse est la valeur du bilinguisme.

M. ROY: C'est ça.

M. LAPORTE : Bon. S'il apparaissait — je pose la question de façon hypothétique — que la langue française au Québec est menacée, non seulement dans le nombre des gens qui la parlent, mais menacée dans sa morphologie, dans sa syntaxe, disons que je seconderais un petit peu ce que le ministre des Affaires culturelles à certains passages a dit: Bon, mais s'il arrive que la langue française est menacée, est-ce que votre groupe, toujours pour défendre cette politique du développement du bilinguisme serait en faveur qu'en reconnaissant tous les droits aux citoyens de langue anglaise, d'accorder au Québec, au français, un traitement prioritaire?

M. ROY: Oui, cela serait normal et logique, d'ailleurs, que dans le Québec le français soit prioritaire. C'est normal cela.

M. LAPORTE: Mais si un gouvernement, ou un parti politique mettait cela à son programme: « Français prioritaire au Québec », « Obligation pour tous les citoyens du Québec quels qu'ils soient d'apprendre suffisamment de français pour parler la langue de la majorité », « Droit absolu des parents d'envoyer leurs enfants aux écoles de leur choix », croyez-vous que la majorité des citoyens de langue anglaise du Québec accepteraient une telle politique comme normale chez nous?

M. ROY: Je crois que oui.

M. LAPORTE: Je vous remercie.

M. PAUL: M. Leduc, vous venez de...

M. ROY: Pardon, M. Leduc est le troisième homme ici.

M. LE PRESIDENT: Alors, quel est votre nom?

M. ROY: Roy.

M. PAUL: Alors M. Roy, vous venez de répondre à l'honorable député de Chambly que si la langue française était menacée, il serait nécessaire et logique que le français soit prioritaire au Québec. Est-ce que vous ne croyez pas qu'actuellement le français puisse être quelque peu en danger au Québec?

M. ROY: Je crois surtout que lorsque les Canadiens français auront appris à fond leur langue, la langue française ne sera plus menacée. Vous le savez comme moi, jadis c'était un sujet aride dont personne ne s'occupait. Nous espérons qu'avec les méthodes modernes d'enseignement les canadiens français seront plus intéressés à leur langue et à leur culture.

M. PAUL: M. Roy, vous venez de mentionner que les Canadiens français devraient apprendre à fond la langue française. Est-ce que vous pensez qu'il puisse être concevable que le français et l'anglais puissent être enseignés simultanément aux degrés primaires de notre enseignement actuellement?

M. ROY: Oui, parce que c'est à ce moment-là que l'enfant est le plus susceptible d'apprendre, et disons que je me base sur une déclaration du Docteur Wilder Penfield.

M. PAUL: Est-ce que le Docteur Penfield n'aurait pas mis en garde justement le ministère de l'Éducation et tous ceux qui s'intéressent de près à l'enseignement de ne pas aller trop vite et de tenir compte de certains facteurs de lieu avant de promouvoir l'enseignement du bilinguisme d'une façon intégrale?

M. ROY: C'est sûr qu'il ne faut pas s'embarquer à fond de train dans quelque chose avant de l'avoir étudié à fond et avoir pris les mesures pour atteindre les buts visés.

M. PAUL: Si je me réfère à la page 4 de votre mémoire, M. Roy, vous semblez faire certaines recommandations dont la première, à l'effet que la section 1, du bill 85 soit révisée pour faire disparaître, en quelque sorte, la responsabilité que devrait assumer le ministre de l'Éducation, de voir à ce que la langue française soit enseignée à tous les immigrants qui peuvent arriver ici au pays. D'après vous, cela ne serait pas nécessaire.

M. ROY: Non, disons que ceci s'applique seulement aux trois dernières lignes du paragraphe 1 et non pas à la nécessité du ministre d'assurer l'enseignement de la langue française.

M. PAUL: Une dernière question, M. Roy. Toujours à la page 4 de votre mémoire, troisièmement, vous recommandez que la section 10-c, où une sous-section additionnelle prévoit un comité de révision autre que le comité linguistique. Pourriez-vous nous faire quelques suggestions ou nous donner votre point de vue, nous donner des exemples de tout autre comité qui pourrait être appelé à jouer le rôle que le bill prévoit pour le comité linguistique? J'aimerais aussi savoir, d'après vous, ce que vous entendez par un comité de revue.

M. ROY: Pour répondre à votre première question, la composition du comité de revue, nous ne l'avons pas délimité et nous laissons cela au soin...

M. PAUL: Que serait le comité de revue? Composé de qui?

M. ROY: Je crois que, dans le bill 85, on dit que le comité linguistique agira comme cour d'appel, ni plus ni moins, pour les décisions du ministre.

M. PAUL: Là, vous suggérez de mettre ça de côté et remplacer par un comité de revue.

M. ROY: Un autre comité, oui.

M. PAUL: Mais ce serait quoi ce comité de revue, composé de qui? Quelle serait sa fonction principale? Nous aimerions également savoir ce que vous entendez par comité de revue. Le sens que vous donnez au mot revue.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je crois, M. le Président, que ce que veut dire M. Roy, c'est un comité de révision et non pas de revue. C'est la traduction littérale de l'anglais. Alors c'est un comité de révision.

M. ROY: Oui, d'ailleurs tel que c'est mentionné ici dans le bill 85, ce dernier peut l'approuver, le modifier ou l'annuler 90 jours après avoir demandé l'avis du comité linguistique du Conseil supérieur de l'éducation ou plus tôt, s'il a déjà reçu cet avis.

Alors, au lieu que ce soit le comité linguistique, que ce soit un comité de révision.

M. LE PRESIDENT: M. Bousquet, une question.

M. BOUSQUET: D'après vous, il semble parfaitement clair que le bilinguisme a des avantages évidents. Comment se fait-il que, dans

les autres provinces, on ait tellement de difficulté à comprendre cela? Pourtant, sur le plan intellectuel, les gens de culture anglaise ne sont pas moins doués que ceux de culture française. Comment se fait-il qu'ils aient tellement de difficulté à comprendre cela, si c'est aussi évident?

M. ROY: Peut-être espèrent-ils, en étant beaucoup plus nombreux, pouvoir l'ignorer, mais comme nous le mentionnons dans notre mémoire, ceux qui sont bilingues ou polyglottes progresseront beaucoup plus rapidement que ceux qui tiennent mordicus à connaître seulement une langue.

M. BOUSQUET: Je ne crois pas que, dans les autres provinces, cela ait la moindre influence. Les faits sont là pour le prouver, je pense. Maintenant, lorsque vous endossez l'opinion que l'unilinguisme peut pratiquement mener les peuples au génocide, je me demande si nous pouvons croire que les Américains se dirigent vers le génocide. Il ne faut tout de même pas rêver!

M. ROY: Nous pouvons certainement créer ici un Etat où nous aurions, peut-être, un pourcentage plus élevé d'élites que dans le reste du continent.

M. BOUSQUET: Vous semblez croire que la langue et la culture françaises ne courent pas le danger de s'éteindre. Je pense que c'est le noeud de la question. Il y a des gens, au Québec, qui contestent cette affirmation farouchement, et avec raison. En effet, la situation géographique du Québec n'est pas celle de la Suisse et de la Scandinavie que vous avez mentionnées. La Suisse a des nationalités qui parlent des langues différentes, mais il faut se souvenir que la Suisse allemande est arc boutée sur l'Allemagne, que la Suisse italienne l'est sur l'Italie et la Suisse française, sur la France. Nous, nous sommes arc boutés sur l'océan Atlantique. Alors, comme appui, ce n'est pas ce qu'il y a de plus solide.

M. ROY: C'est pour cette raison qu'en réponse à M. Laporte nous avons souligné que nous étions pour une priorité de la langue française, ici, dans la province.

M. BOUSQUET: Dans le concret, priorité, qu'est-ce que cela veut dire? Il y a déjà longtemps que nous en parlons. M. le député de Chambly en a parlé au cours d'une campagne célèbre et dans un prétendu livre blanc. Je voudrais bien savoir ce que nous voulons dire par la priorité

du français, dans la pratique. Définissons cela, allons au fond des choses pendant que nous y sommes.

M. ROY: Disons que, dans une entreprise commerciale, la langue de travail devrait être le français.

M. BOUSQUET: Devrait?

M. ROY: Oui.

M. BOUSQUET: A tous les niveaux de l'entreprise?

M. ROY: Assurément.

M. PAUL: Est-ce que cela ne commanderait pas une priorité de l'enseignement du français?

M. ROY: Non, pas nécessairement. Je ne crois pas que nos gens soient bornés au point de n'appréhender qu'une langue seulement.

M. BOUSQUET: Mais, priorité du français au travail, qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que cela veut dire que le quart des communications dans l'entreprise se fera en anglais et les trois quarts en français ou si cela veut dire, en fait, l'unilinguisme français dans les entreprises québécoises? Il faut cesser de rêver, je veux savoir...

M. ROY: Dans le milieu, dans le local, entre les quatre murs de l'entreprise, ce devrait être le français. Mais, il ne faut pas se leurrer; nous avons beaucoup de compagnies dont le siège social est ailleurs.

Alors, si le siège social est à Dallas, Texas, ne croyez pas que vous pouvez leur envoyer des mémos en français. Par ailleurs, ici, dans la province, dans le local, entre les quatre murs, ça doit être le français. Mais c'est sûr et certain que la direction doit correspondre avec la maison-mère dans la langue de celle-ci.

M. BOUSQUET: D'accord. Alors dans un bureau quelconque, je suppose qu'on prépare un mémoire pour envoyer au Texas. Il y a une équipe qui travaille à ce mémoire pour le leur envoyer. Est-ce que nous allons préparer ce mémoire-là en français tant au niveau de l'écrit que la langue parlée?

M. ROY: C'est sûr que si ce mémoire est préparé pour le Texas, il va falloir le rédiger en anglais.

M. BOUSQUET: Ce qui veut dire, qu'en pratique, dans le bureau, ce sera presque impossible de communiquer toujours en français.

M. ROY: Non, je ne serais pas prêt à dire ça parce que, d'ordinaire, tout ce que nous communiquons au siège social, n'est pas communiqué aux employés. C'est comme tout ce qui se passe dans le cabinet des ministres...

M. LAPORTE: Cela sort, vous savez! Tout le monde est au courant!

M. BOUSQUET: Alors, le travail pourrait se faire en français dans le bureau et, par la suite, être traduit pour envoyer au Texas.

M. ROY: C'est ça. Au niveau local, c'est sûr que si vous demandez à un chef de département de faire quelque chose ou s'il faut un mémo pour l'usage interne, alors, là le français est prioritaire. Mais pour les directeurs, dans leurs relations avec l'extérieur, il ne faut pas se leurrer, ce sera dans une autre langue.

M. BOUSQUET: Les formules de commande qui composent une partie importante du travail dans une compagnie et que doivent remplir les employés, elles se rempliraient dans quelle langue?

M. ROY: En français. Maintenant, si vous me permettez, je vais passer la parole à M. Leduc qui désire parler davantage sur cette question.

M. BOUSQUET: Merci.

M. LEDUC: Je dois dire que je travaille dans une industrie d'environ 300 employés à Québec. Maintenant, dans l'industrie locale, il n'y a pas un mot d'anglais qui se parle. Les ordres sont tous en français et la correspondance également.

Evidemment, rendu à un certain niveau, probablement lorsque nous devons communiquer avec le siège social, il faut employer l'anglais nécessairement. Je crois qu'il y a un danger.

Nous parlons beaucoup du bilinguisme et le danger que je peux prévoir, c'est que nous donnons à nos étudiants de langue française un très bon cours de français que j'appuie à 100%. Mais si nous leur donnons une connaissance trop faible de l'anglais, j'ai peur que nous reléguions ainsi, nos étudiants, aux postes inférieurs.

Maintenant, je pense qu'en privant nos étudiants des deux langues, d'une connaissance gé-

nérale et acceptable en anglais, nous allons les priver... Je dirais que la plupart de vous, messieurs les députés qui êtes autour de la table, êtes bilingues. Je me demande si jamais ça vous a fait du tort d'être bilingue. Peut-être que vous ne seriez pas rendus où vous êtes maintenant si vous n'aviez eu qu'une langue!

M. LAPORTE: M. le Président,...

M. BOUSQUET: Alors, voici...

M. LAPORTE: ... est-ce que nous pouvons éviter... étant donné que ça nous sortirait très brutalement du sujet que nous discutons,...

M. BOUSQUET: Oui.

M. LAPORTE: ... éviter de faire dévier le débat sur l'utilité d'être bilingue pour un Canadien français dans certaines sociétés qui ont existé chez nous depuis longtemps parce que ça nous amènerait probablement à rappeler que dans certaines compagnies dont nous pourrions donner les noms...

M. LEDUC: Je suis d'accord avec vous à 100%.

M. LAPORTE: Il a existé une règle non écrite,...

M. LEDUC: Oui.

M. LAPORTE: ... à l'effet que bilingue ou pas bilingue, lorsque nous étions Canadiens français, nous accédions à certains échelons et pas plus haut. C'est ça qu'il faut faire disparaître...

M. LEDUC: Je suis d'accord avec vous...

M. LAPORTE: ... dans la province de Québec.

M. LEDUC: J'ai travaillé pour une compagnie semblable il y a 15 ans, et je peux vous dire qu'il y a eu...

M. LAPORTE: Bon, alors ce qui...

M. LEDUC: ... un gros changement depuis ce temps-là.

M. LAPORTE: Ce qui, d'une certaine manière n'infirme pas votre affirmation, en disant: Jeunes Canadiens français, soyez des parfaits bilingues, et vous allez accéder à tous les pos-

tes. Je suis d'accord pour que les Canadiens français soient bilingues, mais ce sera loin de régler tous les problèmes.

M. BOUSQUET: Ce qui est souvent le cas, à Montréal, c'est que la personne de langue anglaise va avoir un poste supérieur aux personnes bilingues. Elle va demander un meilleur salaire, alors que le fait d'être bilingues devrait permettre aux personnes qui le sont d'obtenir un meilleur salaire. Très souvent, les entreprises de langue anglaise, à Montréal, n'exigent pas le bilinguisme des gens de langue anglaise, leur donnent les postes de commande, et les Canadiens français qui sont bilingues, pour les récompenser de leur bilinguisme, ont un salaire inférieur, un salaire moins prestigieux.

M. LEDUC: Je pense que vous avez probablement raison. Je crois qu'il y a eu une grosse amélioration depuis dix ou quinze ans. L'Ontario fait son possible pour augmenter le bilinguisme dans sa province. Les provinces maritimes font leur possible pour augmenter le bilinguisme chez elles. D'accord, les provinces de l'Ouest sont encore loin. Nous avons, de notre côté, des gens qui sont peut-être radicaux au point de vue de la langue française seulement. Il faut comprendre qu'il y aura des gens de langue anglaise qui auront les mêmes idées, et je pense que ce sera probablement une question d'éducation. Il y a eu de l'éducation depuis quinze ans, dans la province et dans le pays, et, personnellement je vois un gros changement.

M. BOUSQUET: Est-ce que ce ne serait pas plutôt une question de danger? Un peuple menacé doit être plus radical qu'un peuple qui est tout puissant.

M. LEDUC: Peut-être. Je crois que si nous ne parlons qu'une langue dans la province, la province n'ira pas loin non plus. Il faut exister pour parler. J'ai peur que, si nous avons une province unilingue, l'existence deviendrait peut-être un autre gros problème. Si nous avons à faire face à ce problème, nous aurons à faire face à des problèmes beaucoup plus graves que ceux que nous avons maintenant.

M. GRENIER: J'ai demandé la parole.

M. LE PRÉSIDENT: M. Pearson, s'il vous plaît.

M. PEARSON: M. Leduc, cela fait plusieurs fois qu'on nous sert l'argument du Québec qui

devrait donner le bon exemple. Je dois vous avouer franchement que vous n'êtes pas le premier qui donnez cet argument. Cela ne m'impressionne pas moi-même outre mesure, parce que nous savons aujourd'hui comment les enfants ne suivent pas facilement les traces de leur père. Vous n'avez pas, à la suite de plusieurs observateurs, l'impression que c'est plutôt rattaché au fait que les autres provinces canadiennes craignent que la Confédération éclate? Si nous approchons à un moment donné d'une situation ou d'une période de temps où nous avons l'impression que la Confédération est près d'éclater, cela a l'air d'aller un petit peu plus vite, comme, par exemple, l'Ontario, qui est tout près du Québec, semble aller beaucoup plus vite dans le sens du bilinguisme que la Colombie-Britannique, qui est beaucoup plus loin.

M. LEDUC: C'est normal. C'est un peu comme un nuage qui s'agrandit. Québec est le centre de la culture française dans l'Amérique. C'est assez difficile de s'attendre que les gens de la Colombie-Britannique vont peut-être voir l'avantage d'une telle chose. Mais la province de l'Ontario étant avoisinante, ainsi que les Maritimes, c'est normal que ce soit là que le progrès va commencer.

M. PEARSON: Ce n'est pas à ce moment-là une question de bon exemple. C'est une question de « give and take ».

M. BOUSQUET: Le bon exemple n'a rien à voir dans ces affaires-là.

M. LEDUC: Je pense qu'il y a beaucoup de progrès de fait.

M. PEARSON: Non, je ne le nie pas — c'est la question de l'argument du bon exemple qui est souvent évoquée — en disant que, moi, personnellement, cela ne m'impressionne pas, et je ne vois pas comment cela peut aider.

M. LEDUC: Vous parlez d'un bon exemple, excusez-moi, mais je ne vous suis pas très bien.

M. PEARSON: C'est vous qui invoquez cela dans votre mémoire, en mentionnant que le Québec devrait continuer à donner le bon exemple, même si les autres provinces ne le donnent pas. Assurément, je pense qu'il faut que nous ayons le bilinguisme, et à mesure que l'effet va se faire sentir dans le pays, on voit déjà l'exemple, que les provinces avoisinantes ont fait des pas énormes.

M. BOUSQUET: A force de trop vouloir donner l'exemple, on passe parfois pour des « nonos ». On finit par passer pour des « nonos ».

M. LEFEBVRE: Ce n'est pas difficile pour le député de Saint-Hyacinthe.

M. LE PRESIDENT: Soyez sage.

M. LE PRESIDENT: Comme toujours.

M. LEFEBVRE: M. Roy ou M. Leduc, j'aurais une première question à vous poser. D'abord, je veux sympathiser avec vous parce que, indépendamment des points de vue que vous exprimez, comme vous êtes les premiers à vous présenter ce matin, c'est tout juste si on ne vous rend pas responsables de l'éclatement du pays.

Quant à moi, j'aurais des commentaires sur certaines questions que le ministre des Affaires culturelles et le député de Saint-Hyacinthe vous ont posées. Auparavant, j'aurais une question à vous poser sur un état de fait. Je comprends que vous représentez les parents catholiques de langue anglaise du Québec métropolitain. Par ailleurs, je constate que vous êtes, vous-même, de langue française ainsi que M. Roy. J'aimerais savoir quelle est la proportion des parents de langue française, dans la région du Québec métropolitain, qui envoient leurs enfants dans les écoles anglaises.

M. LEDUC: Je regrette, mais présentement, je n'ai pas cette statistique-là.

M. LEFEBVRE: Vous n'en avez pas la moindre idée?

M. LEDUC: Cela est très difficile à dire.

M. LEFEBVRE: Très bien. Dans un autre ordre d'idées, M. le Président, je tiens à protester avec véhémence contre l'attitude des représentants du gouvernement. Tout le monde sait que, de ce côté-ci de la table, nous sommes favorables à la priorité du français et que nous avons, depuis longtemps, exprimé nos vœux quant aux mesures à prendre pour promouvoir le français comme langue de travail. Je trouve inconvenant, incompréhensible et même scandaleux que les gens qui ont l'initiative législative dans ce Parlement, les gens qui sont au pouvoir, vous invitant à venir vous prononcer sur un bill qu'ils ont eux-mêmes rédigé, vous fassent...

M. LE PRESIDENT: A l'ordre! A l'ordre!

M. TREMBLAY (Chicoutimi): A l'ordre!

M. BOUSQUET: D'abord, au sujet de la priorité, les libéraux n'ont rien fait dans ce domaine-là durant à ans.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, le problème n'est pas là.

M. BOUSQUET: Alors, qu'ils ne viennent pas nous faire la leçon!

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Il ne s'agit pas de savoir pour quelle ou quelle raison le projet de loi est ici devant le comité, mais de savoir quels sont les amendements que les citoyens veulent proposer au projet de loi que nous avons à étudier. Alors, ce n'est pas le procès du gouvernement ni le procès de qui que ce soit des membres de l'Assemblée nationale que nous avons à faire ici. Il s'agit seulement d'entendre des gens et des associations qui viennent nous dire ce qu'elles trouvent bon ou mauvais dans le projet de loi qui a été présenté, puis, déféré à ce comité.

Excusez-moi, je trouve que ces observations sont déplacées.

M. BOUSQUET: J'ajouterais sur ce point, si vous le voulez bien...

M. LEFEBVRE: Sur le point d'ordre, M. le Président.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Ce n'est pas un point d'ordre, M. le Président; c'est un rappel au règlement.

M. LE PRESIDENT: Pour éviter toute discussion...

M. BOUSQUET: Le gouvernement a présenté le projet de loi, mais il a aussi pris l'initiative de l'envoyer en comité. Il n'y aucune espèce de contradiction.

M. LE PRESIDENT: Messieurs, jusqu'à présent, le comité a bien siégé...

M. LAPORTE: M. le Président, est-ce que je dois comprendre qu'avant même d'entendre les représentants de l'Opposition vous êtes prêt à rendre votre décision?

M. LE PRESIDENT: Vous avez compté un but au Forum, la semaine dernière.

M. LAPORTE: Mais n'essayez pas de « scorer » sans l'Opposition; vous voyez que ce n'est pas possible.

M. LE PRESIDENT: Le comité a pour fonction principale d'écouter les témoins. Je vous demanderais, s'il vous plaît, de questionner les témoins le plus prudemment possible.

M. LAPORTE: M. le Président, je vais maintenant, sur un ton fort sérieux, réclamer les droits de ce comité. Le comité de l'éducation a étudié le bill 85. Lorsque les témoins auront tous été entendus, lorsque chacun aura eu la liberté de venir s'exprimer devant ce comité, rien, ni dans le règlement ni dans la tradition, n'interdit que le comité continue ses séances afin de donner son avis sur le bill 85 et sur l'attitude du gouvernement. Ceci m'amène à conclure que, pendant que nous interrogeons ou que nous entendons les témoins, il n'est absolument rien qui interdise à M. Lefebvre, qui le fait strictement dans un langage parlementaire, de reprocher au gouvernement son attitude ou de le féliciter ou de prétendre que le bill devrait être amendé ou ne pas l'être.

Je ne vois pas bien, M. le Président, en vertu de quel article de notre règlement ou de quelle tradition devant ce comité M. Lefebvre ou tout autre membre du comité ne serait pas strictement libre de donner son avis, à cause de la présence d'un témoin, à l'occasion, ou sans la présence d'aucun témoin.

M. PAUL: Voici, M. le Président. Nous avons manqué la présence de l'honorable député de Chambly dès la première séance de ce comité. A ce moment-là, il avait été convenu — et je fais appel aux souvenirs des honorables membres du comité — que nous entendrions les mémoires et que nous n'entrerions pas dans des détails du bill, sur l'opportunité de présenter tel ou tel amendement.

Je comprends que, théoriquement, l'honorable député de Chambly a parfaitement raison, en alléguant certains faits comme il vient de le faire. Mais ce serait peut-être dévier de la ligne d'action que le comité a adoptée. Je sais que l'honorable député d'Ahuntsic, en s'engageant sur cette voie ce matin, a oublié qu'il aura probablement l'occasion de faire part, ici même, devant le comité, de sa réaction personnelle sur la politique du gouvernement, qui a d'ailleurs été débattue par une motion qui a été présentée en Chambre.

En second lieu, il est bien probable que, lors de la discussion du bill, en Chambre, l'honorable député d'Ahuntsic et tous les membres

du comité auront l'opportunité de blâmer ou de féliciter le gouvernement.

Quant à moi, j'en profite pour féliciter les membres du comité qui ont jusqu'ici travaillé dans un excellent esprit de coopération. Je n'ai aucun doute que nous pourrions continuer notre travail dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés jusqu'ici.

M. LEFEBVRE: M. le Président, au sujet de l'appel au règlement, j'aimerais attirer votre attention, avant que vous ne preniez une décision qui, j'imagine, pourrait faire l'objet d'un vote. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que nous sommes ici à la merci de la décision majoritaire. Je fais cependant appel aux membres...

M. PAUL: Voici, M. le Président...

M. LEFEBVRE: M. le Président, je n'ai pas interrompu l'honorable ministre. Je demande qu'il ait la peau un peu moins sensible sur le langage de ce Parlement. Je suis en train de répondre au ministre, et je demande qu'il me laisse parler.

M. le Président, le ministre, dans son appel au règlement, a parlé tout à fait en dehors de la question. Il a lui-même mentionné que nous ne pouvions pas, ici, discuter des détails du bill.

M. PAUL: Non, non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LEFEBVRE: C'est ce que vous avez dit, vous vous relirez.

M. PAUL: Non, non.

M. LEFEBVRE: Il avait été convenu que nous ne discussions pas des détails du bill.

M. PAUL: Cela est différent.

M. LEFEBVRE: Il est bien évident, M. le Président, que je ne discute pas des détails du bill. Je veux faire une remarque qui eût d'ailleurs été beaucoup plus brève que le long interrogatoire que j'ai entendu, pour ne pas dire subi, de la part du ministre des Affaires culturelles et du député de Saint-Hyacinthe.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Allez au fait, allez au fait!

M. LEFEBVRE: Si ces messieurs ont le droit...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Abrégez!

M. LEFEBVRE: ... de questionner pendant un temps assez long, je ne vois pas pourquoi moi, en tant que membre de ce Parlement, je n'aurais pas le droit de mentionner mon impression quant à leur façon de questionner et quant à leur droit de poser certaines questions aux gens qui viennent à cette barre donner leur opinion.

Je dis que nous sommes devant une situation incongrue, M. le Président, en ce sens que l'on questionne ces messieurs, à tort ou à raison. Pour l'instant, je n'entre pas dans le mérite du débat, mais je dis qu'on veut faire dire aux gens qui sont à la barre que le français est menacé. On veut leur faire dire qu'il est important de défendre le français comme langue de travail. Cependant, le gouvernement, lui, n'a proposé rien autre chose qu'une commission d'étude. Si ces messieurs sont si convaincus que le français est menacé, pourquoi ne présentaient-ils pas en plus, en dehors ou à l'intérieur du bill 85 — personnellement, je m'en balance — des mesures à cet effet? La, ils auraient eu le droit de demander aux gens qui viennent à la barre: Messieurs, qu'en pensez-vous?

Mais on nous présente un bill — je suis convaincu que ce bill ne reviendra jamais devant la Chambre — c'est un bill dont le gouvernement lui-même ne veut plus et dont il ne sait pas comment se défaire! Ils voudraient, M. le Président, que ce soient les gens ici à la barre qui lui disent que ce bill n'est pas convenable!

M. PAUL: M. le Président...

M. BOUSQUET: M. le Président, un point d'ordre!

M. LEFEBVRE: Le gouvernement a la peau bien sensible, bien sensible!

M. PAUL: M. le Président, je ne reconnais pas, ce matin, l'honorable député d'Ahuntsic...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je le reconnais bien, moi!

M. PAUL: Ah, vous le reconnaissez, mais vous ne le connaissez pas.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je ne le connais pas suffisamment.

M. PAUL: Ah, très bien! Voici, M. le Président...

M. LAPORTE: Parlez-vous toujours du bill 85?

M. PAUL: Oui, oui. Quand l'honorable député déclare que le comité, une fois son travail terminé, ne retournera pas le bill en Chambre, je crois qu'il n'a pas le droit de prêter de telles intentions au gouvernement, en vertu de l'article 285-19e. D'ailleurs, M. le Président, si vous vous rappelez le débat qui s'était déroulé à l'Assemblée nationale, le comité ne devait même pas siéger. A ce moment-là, le gouvernement a pris la responsabilité de faire siéger le comité. Nous assistons actuellement aux séances.

L'honorable député a peut-être mal compris l'intervention qui a été faite tout à l'heure. En aucune façon, nous ne voulons l'empêcher de poser des questions. Absolument pas, M. le Président, parce que nous avons besoin de son concours et du concours de tous les membres du comité. Je ne voudrais pas, cependant, que l'honorable député nous prête des intentions que nous n'avons pas. Et c'est dans cette optique que j'ai rappelé à l'honorable député dans quelle option nous avons pensé à travailler devant le comité. Quant à moi, M. le Président, je n'ai aucune objection à ce que l'honorable député d'Ahuntsic pose toutes les questions pertinentes qui pourront nous aider à mieux apprécier la portée du problème présentement à l'étude.

M. BOUSQUET: M. le Président, je soulève un point d'ordre. Tout à l'heure, M. Lefebvre a laissé entendre que nous voulions faire dire aux témoins des choses autres que les choses qu'ils veulent bien dire. Ceci est malhonnête et malveillant.

M. LEFEBVRE: Je suis persuadé que vous ne seriez pas capables de faire cela. Si j'ai eu l'air de dire cela, je me suis mal exprimé.

M. BOUSQUET: Bon, d'accord. Si vous acceptez cela, très bien. Nous voulons faire dire aux témoins seulement ce qu'ils veulent bien dire.

M. LE PRESIDENT: Messieurs, je vous demanderais, s'il vous plaît, un peu plus de collaboration. Les gens sont venus de Montréal pour témoigner. Nous allons cesser ces prises de bec. Vous êtes tous bons. M. Lefebvre, voulez-vous poser votre question au témoin, s'il vous plaît?

M. LEFEBVRE: M. le Président, j'aurais une seule question à poser au témoin. Je voulais faire une brève observation; elle est faite. Je ferais remarquer que, si ces messieurs avaient été moins nerveux, ce matin, nous aurions épargné dix minutes.

M. BOUSQUET: Si vous n'étiez pas allé à côté de la question, nous aurions épargné dix minutes.

M. LE PRESIDENT: M. Lefebvre, avez-vous des questions à poser au témoin?

M. LEFEBVRE: J'en avais une, je l'ai posée.

M. LE PRESIDENT: Ah bon, merci. Ya-t-il d'autres questions?

DES VOIX: Non.

M. LE PRESIDENT: Messieurs Peter Roy et Leduc, je vous remercie infiniment. Mr. Archer, s'il vous plaît.

Qui représentez-vous, Mr. Archer?

MR. ARCHER: Mr. Chairman...

#### M. G.-H. Archer

M. LE PRESIDENT: Je vous pose une question, M. Archer. Qui représentez-vous? Est-ce que vous représentez un groupe, une association ou un comité?

MR. ARCHER: Myself.

M. LE PRESIDENT: Vous avez la parole. Vous pouvez procéder.

MR. ARCHER: Mr. Chairman, Honorable Members, I was one introduced as one of those terrible people from Toronto. And having been born and raised in Toronto, I am also the victim of a unilingual school system which will explain why my brief has been presented in English and why my presentation is given in English.

I represent no pressure group but a private citizen who voluntarily chose to live in Montreal a number of years ago because I wish my children to grow up in a bicultural atmosphere.

At the time, French appeared to be its greatest asset. However, I have become most concerned at the economic consequences of certain events in Quebec, not the least of which is the St. Leonard situation.

As a member of the insurance industry, I am constantly being made aware of the daily loss of business to Ontario. I fear that one opportunity the Legislature has of restoring confidence in investors in the passing of Bill 85 and its guarantee of linguistic rights may be lost.

It was intended that Bill 85 would correct what many felt was an injustice created by the

forced imposition of the French language on an unwilling immigrant community.

While I, as an Anglo Saxon, am concerned at this situation, I am ever more concerned at the fact that this will become a highly emotional issue where logic or reason will disappear in the passion of an ethnic heritage. The issue is already pitting English against French and history is full of examples where revolutions have started on lesser issues.

I feel that this committee shoulders a tremendous responsibility and its actions will shape the future of the Province of Quebec. While the defence of a culture or language appears to be the main issue, the economic development or lack of it will be its immediate effect.

It is submitted that the economic consequences must be considered in conjunction with Bill 85, since the committee must envisage the environment that children entering the education process now will graduate into 1 — 15 years hence.

As a direct result of the St. Leonard crisis, it is evident to anyone involved in the business community itself that future development is in a state of limbo. Business decisions have been held in abeyance. Capital is moving at an ever increasing rate to « safer » areas. By the time, however, that the consequences of this are more fully realized, it may be too late to reverse the trend. In the end everyone will suffer except the dedicated fools and the power hungry demagogues who have their own ulterior motives, but who, in the meantime, are causing irreparable damage in the name of culture.

I submit, for the consideration of this committee, several situations which have come to my personal attention.

Case 1 is a company with two branches, its head office in Toronto, and a branch in Montreal and the president happens to live in Montreal, and, at this time, he is commuting between the two cities. He has attempted to move his head office to Montreal but his key men in Toronto adamantly refuse, for fear of the educational situation.

On the termination of this company lease in Dorval, during this year, this company will be moved to Toronto with a loss of twenty jobs to Montrealers.

Case 2 concerns a real estate consultant whom I met about four years ago and who was one of the greatest salesmen of Montreal and, as a consequence, had developed or plans to develop certain areas in Montreal with, at least, \$20 millions in U.S. capital. He has been forced to curtail his plans and, a few weeks ago, he has moved to Toronto.

Case 3 concerning nine investors who intended to develop a recreational centre near Sutton, in the Eastern Townships. Following the St. Leonard situation, they changed their plans and purchased 300 acres in Northern Vermont, with options for an additional 600 acres. Incidentally, I am informed that 85% of the real estate transactions in Northern Vermont involved Montrealers today. Potential purchasers of this land are all Montrealers and what this represents in loss to the Province in terms of jobs and money cannot be estimated.

Case 4 involves a very well known retail chain in Quebec. This company has curtailed any future developments in this Province and new outlets are planned only for Ontario and New Brunswick, and, as leases expire in Quebec, many of these will not be renewed.

This company employs more than 1,000 people.

All these are clients of mine. Every time they move out, I lose a client, the Province of Quebec loses a taxpayer and the people lose an employer.

The economic loss that these cases represent is quite a small sampling of what is being repeated daily. As capital and investment is directed elsewhere, unemployment will continue to rise with dire and serious consequences.

It is not very reassuring to find that unemployment is higher in Quebec than any other province. In my opinion, this will become even higher when the economic repercussions are more severely felt. For instance, in 1968, 50% of the graduating students in the Engineering Faculty at the University of Montreal did not have jobs on graduation. Within two years, 100,000 CEGEP graduates will be on the job market. It is difficult to imagine the problems this will create if 50% are unemployed. It might be predicted that the events in the last 12 months will be a mild taste of what might be expected. We will live in an explosive environment and it may well lead to panic.

I think that it is rather ironic that these children who were highly educated in comparison to their parents may be the educated unemployed. I think it is even more frightening to make certain historical comparisons. In the past year, this country and this world have been shocked at the Nigerian situation, where a majority has effectively eliminated a minority. Less recent, but within the memory of most, is Nazi Germany.

Hitler rose to a power as a result of three basic issues, and these were economic depression and unemployment, the Versailles Treaty and the persecution of a minority.

I am not suggesting that anyone in the Government is a Nazi. I do suggest that the same environment exists, and if we compare the Versailles Treaty to the constitutional issue in this country, such could lead to and give the same circumstances which could lead to power a similar individual. To deny that it cannot happen here is to deny that it did not happen in Nazi Germany. The memories of our legislators appear to be shorter than the memories of investors?

The legislative process cannot change the fact that English is the language of commerce and finance, not only in North America, but throughout the free industrial world. To legislate against this fact is to legislate against future growth and development.

It is stated that the English speaking Quebecer has had many advantages at the expense of his French speaking cousin. It is further stated that unilingualism will correct this injustice and a unilinguistic school system will preserve the French language.

I submit that we live in an age of rapid or instant communication. Quebec is surrounded by 250 million English speaking North Americans. Quebec is also a part of this culture and environment. Indeed, it has risen from a rural and agrarian society to the industrial North American economy. To deny a child the right to learn English is to deny that child the right to participate or communicate within the North American context and inability to compete in this economy.

It would appear that forced unilingualism will perpetuate the injustice against the French speaking student graduates. I live in Westmount which, I think, is the center of a vast community in Quebec, if such exists. The children in kindergarten at Rosland in public schools are all going to French kindergartens. There is no such thing as an English kindergarten. And if these children progress through Rosland public schools, I believe that 50% to 100% of their education will be given in French.

It would appear that if this were the case that once again the English will have the advantage in management and executive positions, he will be in greater demand because of his ability to communicate inside and outside of Quebec. He would be free to work or travel anywhere whereas his French speaking cousin would be forced into a subservient position and restricted to Quebec.

There is a danger that the Legislature may attempt to enforce unilingualism on immigrants and the French speaking without regard to their future needs. This committee should also consider that there was a time when a person was

born, grew up, married, worked and died without moving more than 50 miles. Mobility of labour and the ability to complete both within and outside of Quebec are factors that must be considered. It will be a completely different world that the next generation of graduates will face.

There are unfortunately many outside this Province that would encourage Quebec to perpetuate the St. Leonard situation. The movement of capital to other areas, such as Toronto, will be an advantage to Ontario. Real estate prices in Toronto, have increased by about 30% to 40% in the last two years, whereas they have decreased in the Montreal area by about 20%. Besides capital, there is obviously a movement of people as well. However, this price differential could, at this moment, be a tremendous impetus to Montreal's economy. With the right environment, the trend could be reversed. In other words, people would move outside into Montreal. However, we must consider that, as more industry moves into Ontario, it becomes self perpetuating, since other industry is attracted to support the ever increasing demand.

This submission is largely concerned with the economic consequences of the persecution of the English language. Within the immediate future, it appears that several things could happen to increase the economic development of this Province with positive encouragement.

I feel that the Vietnam war may come to an end in 1969. Interest rates should drop as a consequence and capital will be released for more constructive purposes. Canada is one of the most attractive areas for investment and, following the Czechoslovakia situation, there has been a tremendous influx of European capital to this country. The Canadian dollar is underpriced in relation to other currencies. There is a fear of increased civil strife in the United States which makes Canada even more attractive. Whether Quebec will share in this buoyant development will depend on the encouragement given to investors and the people who would be attracted here by increased economic activity.

Positive action is required to restore the confidence of capital and business. The Government should discourage the negative and foster the bicultural development so that there can be mutual pride in mutual achievement. There can be a tremendous advantage in having both cultures living and working together providing their energies and resources are directed towards a common goal.

I think that the perfect example of this, Mr. Chairman, is Expo. As a Torontonians, I have often wondered what kind of a show Expo would

have been if it would have been placed in Toronto. But I think we can be very proud of it as being Quebecers.

Rather than nurture the antagonism between races, the legislative process must be used in a positive way to allay fears of persecution. Political courage rather than political expediency is required. Guarantees of minority rights will do much to guarantee the economic prosperity and future development of Quebec to the mutual advantage of all people living in this Province.

I, personally, have worked and lived in five Canadian cities and have travelled extensively in the Western world. I was attracted to Montreal almost six years ago because this city epitomized to me the best features of my three favourite cities. Paris, London and San Francisco. The people of Montreal and of Quebec have so much to offer this country including their heritage and culture. This in itself is a tremendous asset when its use is applied in a positive way. The persecution of the English language is in my opinion, a retrograde step which may, through a combination of external and economic circumstances, lead to the very destruction of the culture and the language which it is intended to save.

Mr. Chairman, I also have an addendum which I would like to submit, consisting of recommendations...

M. LE PRESIDENT: Avez-vous plusieurs copies?

Mr. Archer, qu'est-ce qui vous attache à la ville de Paris? Qu'est-ce que vous aimez dans la ville de Paris?

Mr. ARCHER: Would you direct your question in English, Sir?

MR. PRESIDENT: What is more attractive to you in Paris?

MR. ARCHER: Paris is a very colorful city. Montreal shares that, London is very cosmopolitan, San Francisco is a North American city and Montreal is combination of all these, including the French.

MR. BOUSQUET: Westmount?

MR. ARCHER: Westmount?

M. LE PRESIDENT: M. Goldbloom a une question, s'il vous plaît.

MR. GOLDBLOOM: Mr. Archer are you intending to read your supplement?

MR. ARCHER: May I? Since submitting my original brief I would like to make certain recommendations. There are two basic premises that must be considered:

1. French is and will remain the language of the majority in Quebec, and as such will be the social language of family, school, church, and of internal relations within Quebec including most work and government.

2. English is the language of the majority outside of Quebec, and will be the language of travel, communication, and our external relations, and as such will be the language of business which is national or international in scope or ownership.

By accepting what we cannot change, it is submitted that it is therefore desirable for Quebecers to acquire a working knowledge of both languages and a positive attempt should be made to promote the learning of both French and English at the earliest scholastic level. Ideally, English children should go to French schools, and French children to English schools. This, it is admitted, is impractical, but there should be an immediate attempt to introduce the language of the other possibly by the teaching of certain courses in the opposite language. While Bill 85 was intended to protect certain linguistic right, its need would be redundant under a system that encourages the teaching and use of both languages since the fear of persecution would disappear in favour of mutual understanding and respect.

Because many of us were denied the opportunity as students, to learn the language of the other is not justification why this denial should be passed to our children. The mistakes which have been made in the past can be rectified with the creation within a generation of a bilingual younger group of Canadians. The learning and speaking of French would become a status symbol outside of Quebec, and it is use fostered and encouraged throughout the country. Our children, with their bicultural background, would feel free to travel or work anywhere within Canada.

This Province is in the enviable position of being able to initiate a positive program of creating a truly unique and exciting environment where French could be its greatest asset. This development, in itself, would create an enthusiastic desire on the part of business, capital and people to participate, and economic growth would replace persecution, fear, and uncertainty. This Committee has the opportunity of moulding a new and distinctly Canadian character which would be neither strictly English or French, but hopefully have the best characteristics of each. It is an interesting and rewarding challenge where the preservation of the French

language and culture would be assured to the advantage of all Canadians.

MR. GOLDBLOOM: You began by a brief personal reference to your own background and I am sorry I did not catch exactly what your background was. You were educated in Toronto?

MR. ARCHER: I was born, raised and educated in Toronto. I am in the insurance industry, I have lived and worked in five Canadian cities plus two in Europe.

MR. GOLDBLOOM: How long have been in the Province of Quebec?

MR. ARCHER: Five years.

MR. GOLDBLOOM: Your education in Toronto did not provide you as a grounding in a French language?

MR. ARCHER: Not sufficiently, really, it is too late I feel to introduce a child of the age of thirteen or fourteen into French.

MR. GOLDBLOOM: Mr. Archer, you make considerable reference in fact it seems to be the main theme of your brief to persecution of the English language, do you have any comments about persecution of French language in Canada?

MR. ARCHER: I think it must be admitted that this is existing, but it is changing tremendously. It has changed as a result of the B & B Report. In Toronto, I understand this year that there will be 26 schools starting teaching French at the grade one and Kindergarten level. I think this environment and encouragement outside of Quebec could lead to a completely, as I say, bicultural group of Canadians.

MR. GOLDBLOOM: Do you think that bilingualism « per se » will create economic opportunities in business and industrial community?

MR. ARCHER: Certainly, if we can get away from the fear of persecution. And I think this is what is upsetting the business community today, In Montreal and Quebec.

MR. GOLDBLOOM: The point was raised by Mr. Laporte in commenting on the brief that preceded yours, that for people who in the past have been bilingual and quite fluent in English, although their mother tongue was French, there have been certain barriers against their ad-

vancement. I happened to know the situation in which people who were very fluent in both languages were denied advancement because of other characteristics of their racial or religious or national background. Are you prepared to tell us that these barriers have been removed now from the business and industrial community?

MR. ARCHER: I think we have all heard of examples where this has happened and someone pointed out to me, the other day, that he was a victim of this fact. But when I investigated a little further, I found that the two more senior positions in his company have been filled by French-Canadians, and he was arguing that the position that he could have filled have been filled by English Canadian.

I think these things are changing in any way, but I think that there can be other barriers besides being a French Canadian, perhaps, such as education. I do not know. Certainly, it is a changing environment in this respect. This may have been more true five, six, seven or ten years ago. But I have not found that so apparent. For instance, in my own company, we have been attempting to fill several positions with French Canadians but we have been unable to find those that were qualified.

MR. GOLDBLOOM: Mr. Archer, may I ask you what may be a rather difficult question? Your brief is predicated on an account of how bad things are at the present time in the Province of Quebec, on how much capital is leaving and how much investment is failing to come to us, and so on. You are aware that there are important companies which, running contrary to the main stream of your argument here, have made substantial investments and are continuing to.

MR. ARCHER: Sure, but may I just say something there? I think an announcement has been made that Golden Eagle or Ultramar are building a refinery in Quebec City. It represents, I think, an investment of \$72 million. But, I ask you also to consider that so far as major industries are concerned they will always come to Quebec, regardless of what happen. Even if it becomes a separated state, they will still be here and there will be a demand for. What I am concerned is that there is a \$72 million investment which, In the end, will employ some or between 300, 350 people.

Now I have clients, for instance, in the furniture business with insured values of \$300,000 that are employing a 117 or 150 people. When

we add up the other related industries, such as there is subcontracting for upholstering, the lumber and so on, I am sure that they are employing almost as many people than a \$72 million industry will employ.

MR. GOLDBLOOM: Well, Mr. Archer, I am aware of these situations and I hear accounts of different individual instances but this was not really the sense of my question which I have not quite come to.

I wanted to ask you, because we are all here, both sitting at this table and both presenting briefs, we are all presumably here for a constructive purpose. I was going to ask you if you would be able to elaborate on the constructive purpose of your brief. What are you asking us constructively and specifically to do in order to make things better in this situation, apart from avoiding the persecution of the English language?

MR. ARCHER: I think by introducing Bill 85, and as I say in my brief, I think it might be redundant, that is in certain circumstances, but at least to allay the fears which seem to exist in the business community today, of persecution.

I think that when Bill 85 was delayed and put into committee stage, there is a great fear that it would eventually be shoved aside or shelved and no action would be taken on it. I think that certainly there should be linguistic guarantees in this Province. That is item one.

Secondly, once this has been achieved, then I think that there should be a positive attempt to encourage the children, French and English, to learn the language of the other at the earliest possible age, I would say, grade 1. I think there should be a greater attempt to do this.

MR. GOLDBLOOM: You think there is any hope for the adults? You must know adults who have followed crash courses in French?

MR. ARCHER: I am an example of one and I was not very successful, no.

MR. LAPORTE: Mr. Archer, would I go too far, in summarizing your two recommendations, if I state that in a nutshell, you suggest that the French language in this Province would be a sort of a folk language...

MR. ARCHER: No.

MR. LAPORTE: ... and that English would be used almost everywhere?

Would you please explain recommendations

one and two where you say: « French will remain the language of the majority, will be the social language of family, church and school and English will be the language of business, which is national or international in scope or ownership. Would you please try to explain, having lived in Montreal for five years?

MR. ARCHER: I think...

MR. LAPORTE: Just one more phrase, having lived in Montreal for five years, I am quite sure that you were aware of what has taken place in this Province during the last ten years. We have been living in Canada for a hundred years, we plan and wish to remain in Canada but we are not ready to go along the lines which were general in our country for a hundred years?

So, starting from there, we want to stay in Canada but in a way that will permit French to be not only a folk language but the real language of business in our Province and, at the same time, protecting all the rights of the English.

So, would you summarize your two recommendations and tell me what you plan to do to protect the rights of the French language in this Province?

MR. ARCHER: To go back to the beginning, I think that English may remain the language of business, which is in the international sense or the national sense, in Quebec, not only in Quebec, but everywhere in a free world.

MR. LAPORTE: But you spoke about Paris. You said that a large company which is in Montreal, an American company of which I met the vice-president about a month ago, told me that they just bought in Paris...

MR. ARCHER: Yes.

MR. LAPORTE: ... a huge company. He said that the six first floors are entirely French and we never thought that it could be otherwise. The second floor, where the Executive is, which is in constant correspondence with the United States, most of everything is French but, what would you do with the six first floors, Sir? Anywhere in the world?

MR. ARCHER: It is going to be the language of the country in which the business exists.

I think the point I am trying to make is that we should encourage the children — it may be too late for people like myself, I do not know — that are coming up now.

MR. LAPORTE: You should try harder, like...

MR. ARCHER: That is right. But for the next generation coming up, if we can give them the start, which perhaps was denied to me and perhaps was denied to many of us here, I think that this in itself would guarantee the preservation of the French language. And, even more important, I think that things are happening in other parts of the country too, which are encouraging the use of French. So that a French Canadian can feel free to travel, perhaps a lot more extensively than he could previously, I think...

MR. LAPORTE: He could travel a lot more if he speaks English?

MR. ARCHER: No, French. French would not be the barrier that it has been in the past.

I do not think it is going to be the same barrier in the future that it has been in the past. And through the educational process, as I say, if it starts early enough, we could develop a bilingual society. I do not think it is going to affect our generation that much, but our children, yes. Because we were denied that privilege, I do not think there is any reason why we should deny it to our children.

This, I think, if I can sum up my brief, is the gist of it.

MR. LAPORTE: Yes, but I would like you to be more precise in your recommendation number one; « French is and will remain the language of the majority in Quebec, and as such, will be the social language of family. » How can you preserve and promote a language that you have to leave every morning at home, using another language to work all day long, and find back your language when you come back at home to listen to TV or radio. How can you protect and promote a language that way?

MR. ARCHER: I go on and say, Sir, that it would be the language of church, school, and of internal relations within Quebec, including most work and Government.

MR. LAPORTE: But we go to church once a week, and not everybody!

MR. ARCHER: I also say : « Most work and Government », and I sincerely believe this.

MR. LAPORTE: Most work?

MR. ARCHER: Most work and Government. And I think, by encouraging bilingualism, —

perhaps more on the English side than on the French, I do not know — that there is a greater chance for the preservation of the French language than there would be otherwise.

MR. LAPORTE: So, would you agree that it would not be persecution against any language in Quebec to see that, as far as it is possible, most of the laborers can work in French?

MR. ARCHER: I would agree with that, I think it should be taken one step further. Again, the children of both should be taught the language of both, to their mutual advantage.

MR. LAPORTE: Yes. I agree with that, too.

MR. PEARSON: Mr. Chairman, I would like to carry this a little further, and I would like to have your experience, Mr. Archer. I understand you are in contact with many businessmen and industrialists. I am sure you must know of the following situation I will try to describe. Let us say that we have an industry employing about three or four hundred workers and belonging to either English Canadians or Americans. In that industry — I think we find many industries along this pattern — where all the foremen, the superintendents and the managers will be English, there would be a tendency — maybe not for the man who sweeps the floor; he can sweep in French all right — the minute you go a little higher in the hierarchy, that English be imposed on the group. Now, would you agree — and again, I think on this side of the table we have often stated our point, we agree — that the rights of the individuals should be respected, as far as the language of teaching is concerned? There is no doubt in our mind about this. Although I am not sure if the Government is clear on this, but this is another point.

They do not like us to say that. They get mad when we say that, so I will not insist too much. But to come back to my case, would you agree that some kind of rule of the majority could be applied in individual industry by which the language of work — if the great majority of the work is all French — after a certain period of warning, would become French? Of course, I am not thinking of the Gazette or the Montreal Star where I imagine, it would be difficult to establish French as the language of work, but I am thinking of a biscuit manufactory, of the Dominion bridge, for instance. Would you agree around your mind of thinking that, in this situation, we do not claim the right of the individual but the collective right of the group to establish French as the language

of work? What would be the reaction to this proposition in the « milieu » that you know?

MR. ARCHER: It is something I would like to see, Sir, but I think it is extremely difficult because we are living in an age of mobility of labour. People who have no background in French are being transferred from Vancouver or Halifax to Montreal or Toronto. I am not too sure of just what we can expect from them. I fear to suggest, for instance, that directors' meetings in Montreal should be held in French. I think of our own company where we have directors from Vancouver, Winnipeg, three from Toronto, two from Montreal and one from Halifax. Directors' Meetings are difficult enough as it is that with the majority not being able to understand French, I think it would be a fiasco. I don't think we can expect what you are suggesting in this generation but I think, possibly, we could even next providing where there is agreement.

MR. LEFEBVRE: If I may go just a little bit further, would I be right to think that in your company or in any company when a manager moves from Toronto to Paris, for instance, he has to learn some French, don't you think? So why would it be different if we think of Quebec?

MR. ARCHER: Well, I have known chartered accountants who have gone to Paris and came back with less knowledge of French than perhaps I have. But, I quite agree...

MR. LEFEBVRE: Well, Mr. Archer, Pigalle is all in French and it is very interesting.

MR. ARCHER: I think it is the ideal and, personally, I have no objection. But I don't think it is something that could be done next year or the year after. It is something that we should work throughout. But if you legislate that all business must be done in French, I think again that English would develop a persecution complexe.

MR. LEFEBVRE: Well, my proposition, Sir, was not to legislate in a general way but to establish a rule by which each individual enterprise would decide by itself, and the rule of the majority would be applied to each enterprise. This was my opinion!

MR. ARCHER: Do you mean the rule of all the workers without management?

M. LEFEBVRE: Yes.

MR. ARCHER: Well, I think that if we try to conduct business on that scale, we would have a lot of difficulties if everything is opened to a majority vote.

MR. LEFEBVRE: Then, there is not much hope, in your point of view, that in the industry milieu, there is an opened mind to the growing of French language?

MR. ARCHER: I think there is an opened mind and that this could very easily change in the next few years. I think it would be very difficult to impose it today. As I said, there is this problem of mobility of labour for people coming from Vancouver, and so on. Possibly in this environment, they will be forced to learn French.

MR. LEFEBVRE: Well, we have the same problem. When we move to Vancouver, we have to learn English. Otherwise, we are very unhappy there.

MR. ARCHER: This is what we are trying to generalize.

M. LE PRESIDENT: M. Archer, je vous remercie infiniment pour votre témoignage. Je vais demander à Mlle Kanh-Tineta Horn, de la tribu des Mohawks, de témoigner.

M. LE PRESIDENT: Mademoiselle, s'il vous plaît, vous nous avez remis deux textes, en quelle langue voulez-vous témoigner?

**Mlle Kanh-Tineta Horn**

MISS HORN: We do not speak French.

MR. PRESIDENT: WiU you speak in French or English?

MISS HORN: I speak Mohawk and English, and she speaks only Mohawk. So I will translate.

MR. LAPORTE: I do not know if we speak English, but I am sure that we do not speak Mohawk.

MISS HORN: I will speak English.

MR. LAPORTE: Good.

M. LE PRESIDENT: S'il vous plaît!

M. LAPORTE: Nous soulevons un point d'ordre.

M. LE PRESIDENT: Un instant s'il vous plaît, je demanderais quelques minutes de silence. Mademoiselle Kanh-Tineta read the text in English, please.

MISS KANH-TINETA: Quebec City, P.Q. Ladies and gentlemen.

My greetings to all who are assembled here at this ancient city where once our former foe, the Hurons, organized their efforts to destroy the people of the Longhouse and in failing paid for their treachery to their blood brothers with their lives.

My greetings to all who are assembled here to discuss in a spirit of friendship the problems that confront the descendants of the French speaking people who came to our land nearly 350 years ago, and the great numbers of people who came from other countries who now speak the English language.

My greetings to those who will, in coming years, read these words of wisdom for be it known that the people of the Longhouse, the Mohawks, Oneidas, Cayugas, Onondagas, Senecas and Tuscaroras, have always been people of peace and goodwill, and are the founders and creators of the first United Nations, the first Confederacy for peace, understanding and brotherhood, the Six Nations Iroquois Confederacy.

My statements today concern the fact that the Iroquoian people have long believed that a person could think and speak in only one language, but that thinking and learning and speaking more than one language reduced the power of the man to act, to achieve, to reason and to accomplish. For that reason many of the greater leaders of the Iroquois made sure that they did not confuse their powers by speaking a second language. The wisdom of the Indians is that the learning of a second language makes a man less, not a greater man. This may conflict with the popular history, but the Indians have survived and will survive longer than those who disagree with us.

My statements today concern the fact that education is not a federal matter as we Indians are told, and that it is not a provincial matter as it is claimed, and that it is not a municipal matter. Education is a personal matter and it always will be. Unfortunately, education is being greatly abused and many persons who should not be educated are now being educated. What is worst of all, it would appear to many of us that education will make it impossible for many of these educated to work in what is available and there may not be enough work in the educated fields for those qualified. Therefore, at this time

some of the wisdom of the Iroquois will be considered. We, therefore, present these points to be reviewed at your hearing.

The first language of this continent, about 20,000 years of age, is the language of the Indians. All laws respecting education must respect the first language of this continent.

a) It must be remembered that the people who speak the first language defended the French speaking Canadians in a bloody war from 1776 to 1783 when the Americans sought to wipe out their language, their culture and their religion. And for that reason, it for no other, the language of the first people has a right to survive and to grow.

b) I must be remembered that the people who speak the first language defended Canada in a bloody war from 1812 to 1814 and preserved the existence of Canada, and for that reason, if for no other, the language of the First people has a right to survive and to grow.

c) Indians should not be forced to learn a second language. Many do not need it, and only if the need arises and the parents demand it should Indians in their early childhood be required to speak a second language.

d) Indians should not be forced to learn a second language. Many do not need it, and only if the need arises and the parents demand it should Indians in their early childhood be required to speak a second language. There are such people as the Nascapi, who may well perish after thousands of years of existence if obliged to assume the complications of a language in addition to their own.

e) Those Indians who need a second language should have complete freedom of choice, without pressure or coercion, to choose either English or French. It must be realized that 93% of the Indians in Canada do not speak French and 7% of the Indians in Canada speak French.

f) The Iroquois, for some mechanical reason, once they have learned their own language, cannot learn French. This accounts for the absolute failure of all true Iroquois to truly pass elementary, high school or university examinations in French.

g) In Caughnawaga, there is hardly a single Mohawk who speaks his language and can speak French, despite expensive lessons, taking courses, attending high school and other efforts. Mohawks have all failed to learn the French language.

h) The Iroquois, for example, and most other Indians, for reasons of construction technique and racial suspicions, have no hope of ever finding any employment in the Province of Quebec. The Iroquois work exclusively on high

steel beamed construction which is carried on in the United States, but not in Canada, except in very rare circumstances. Therefore, there is no hope of the Iroquois finding any employment in the Province of Quebec and in the French language.

i) In order to work, the Iroquois must understand Iroquois which is used on the high steel, and the English language, which is used by people of many races in this kind of work.

j) The idea that if an Indian arrives in Quebec they must be forced to learn French, not English, is a violation of all the treaties. An Iroquois returning from some distant place with his children under this proposed law would be forced to attend a French school. This would cut the child off from all communication with other Iroquois and would deprive the child of any prospective employment and would destroy the very roots of Indian culture.

k) Even more important than the attempts to take away our rights to learn the English language, is the need to revise the falsehoods from the history books. The painting of such men as Dollard des Ormeaux as heroes is false and misleading fiction. The constant twisting of the truth to make it appear as if the Indians were savages is something that should be wiped out from the history books of the Province of Quebec without delay in all languages.

l) Immediately, history book recognition should be made to the fact that the Six Nations Iroquois Confederacy was created for peace. It must be acknowledged that the French speaking people were invaders who attacked the Indians first and mercilessly, and the Iroquois struck back with inadequate weapons in order to survive.

m) The truth must be brought out in the history books that the French speaking Canadians were saved by the Iroquois in the attack by the Americans that lasted for seven years from 1776 to 1783. It must be made clear to all that if the Iroquois had not chosen to defend those who had tried to kill them previously, that the Roman Catholic faith and the French language would have been wiped out forever by the American invaders.

n) It must be remembered that, in 1812, which is 18 years after the Government of what became Canada signed the Jay Treaty, the Iroquois once again saved Canada, the English speaking Canadians this time, and once more saved the French speaking Canadians from invasions by the Americans. All of this must go into the revision of education so that the Roman Catholic people and the French speaking Canadians will all know they owe their existence to the Iroquois.

o) The regretful ignorance of many politicians in the Government of Canada concerning the treaties and rights of Indians is a sad and regretful thing. The Government of the Honourable Daniel Johnson, while he was alive, was careful not to intrude in the rights of Indians. It had been my privilege to inform him that the Provincial Government could not aid in solving of this problem and he had remained away from involvements.

I very respectfully request the Government of Honourable Mr. Bertrand to avoid serious damage to the white society and not to violate the rights of Indians by insuring me that Indians will be allowed to learn their own language first and whatever second language they wish, and never be influenced or forced to learn a second language. Other than that, the Indians should not be interfered with in any manner, but should be allowed to retain their reserves, their own way of life, and to call upon the Government of Canada to make good the obligations under the treaties.

M. LE PRESIDENT: M. Lefebvre, vous avez une question? Vous avez le droit, on ne leur laissera pas vous enlever la parole.

M. LEFEBVRE: J'apprécie énormément, M. le Président, votre amabilité inhabituelle.

MR. GOLDBLOOM: I just want to ask if this brief is presented in Miss Horn's personal name or it is presented on behalf of the Iroquois Community of Caughnawaga?

MISS HORN: She wrote it by herself, but all the Indians want it that way.

MR. GOLDBLOOM: Was there a meeting held at which this brief was presented to them and accepted by them?

MISS HORN: Yes. That is the Long House Iroquois Confederacy. This is the way they believe in, this is the way they want it.

MR. GOLDBLOOM: Can you give me any more information as to how larger group is represented, how many people were at the meeting, where and when was the meeting held?

MISS HORN: It is not only in Quebec, in the Onondaga, in the Saint-Regis reserve, they all want it this way.

MR. GOLDBLOOM: Thank you.

MISS HORN: We should have a language of our choice, If we want to learn English or if... we want to have our choice. And it is almost impossible to learn French. And besides, we do not have employment here in Quebec, we do not work in Quebec at all. We only get along with the American people, the ones that can speak English, because we understand each other. But in French, we never understood each other so we never... And the history, it stands way back from the history which you have painted on the Indian people. So, this is right in us, once you have learned Mohawk language, you cannot learn French.

M. LE PRESIDENT: Est-ce qu'il y en a d'autres?

M. LAPORTE: Alors, M. le Président, on peut...

M. LE PRESIDENT: Non, je vous remercie beaucoup de votre témoignage, merci beaucoup. Messieurs, la séance est ajourné à 2 heures et demie. Un instant Mademoiselle.

Saint-Thomas disait: Quidquid recipitur ad modum recipiendis recipitur.

#### Reprise de la séance à 14 h 45

M. PROULX (président du comité): A l'ordre, messieurs! Est-ce que le père McCormack peut présenter son mémoire, s'il vous plaît?

MR. McCORMACK: Mr. Chairman, members of the committee, I represent the English-speaking Roman Catholic High School Chaplains of Greater Montreal.

We represent some 46 English-speaking priests who work as chaplains in the high schools of greater Montreal and our group serves in eleven School Commissions and four private schools. We are neither representing our respective School Commissions, nor the Catholic Church, in an official manner. We have voluntarily grouped together in order to present this brief.

As citizens of this province and country, and as Priest-Chaplains involved in the educational community, we consider it our obligation and responsibility to present our views with respect to Bill 85.

Referring to Bill 85 we wish to make the following statements:

1) We fully endorse that portion of the Bill which would establish, in law, French language and English language schools.

2) We maintain, and defend the right of every citizen in Quebec, whether he be an immigrant or of long standing residence, to freely choose French or English instruction for his children. The law, with reference to immigrants, appears to be ambiguous on this point.

3) We are in full agreement that the French language must be enhanced in Quebec and the rest of Canada. Thus the English-speaking student must be assured of a « working knowledge of the French language » in his education. Conversely, the French student should have the same opportunity to know English in his schools.

Our brief will dwell on these three points.

We strongly defend the right of every parent, living in Canada, to educate his children in either of the two official languages of his choice. The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism has said so; the Parent Commission has said so; the principle of acquired rights says so.

Bill 60, establishing the Education Department Act in Quebec in 1964, states in its preamble (which is intended to set the spirit and philosophy of the law) the following principle: « ..parents have the right to choose the institution which according to their convictions ensure the greatest respect for rights of their children. »

Conceived in the context of religious and moral rights of parents, it does not contain explicitly any mention of linguistic rights. But there is more here than mere legality. There is a long tradition in educational matters in Quebec. To impose a language system upon anyone, in this province, represents a deliberate and clear break with the line of conduct followed on linguistic and school matters in Quebec for a century.

Commenting on this preamble to Bill 60, Mr. Claude Ryan pointed out, in an editorial of September 12th, 1968, in « Le Devoir »:

« There is the intention of the legislator at the time the law was adopted. There is particularly the real intention of the people at this point in time.

« Educational institutions were considered up to now as being the property of neither a religious majority nor a linguistic majority, nor a minority, but of the whole population. Following the spirit of our tradition and our laws, it was never a question of establishing a standard for the majority and another standard for the minority. The existence of one and the other was recognized. Flowing from this fact, each was considered equal... However a movement wants to introduce into our public life a new way of interpreting the general concept of co-existence, in equality of the two communities, to substitute the concept of a dominating community to which would be attached subordinated and secondary additions. It identifies the French-speaking group and public institutions. It is declaring, in effect, a monolithic conception of the Quebec of tomorrow.

« This type of political philosophy amounts to making the political institutions the instruments in service of the majority. This is contrary to the true function of public institutions in a democracy, which is to take account of the very legitimate diversities and not to look to mould them by force of the majority. Here is a case where tradition, from the beginning, is nobler and more reasonable than what one presumes to put in its place. »

Thus, a responsible and democratic government has the obligation to protect all the rights of all its citizens, either human, acquired, or established in law. Otherwise the government is neglecting its duty» As a result it gives the advantage to extremists by default, who are, and will continue to pursue their purposes regardless of the human and acquired rights of the minority. It is our opinion that there must be an immediate implementation in law protecting linguistic rights of parents in the education of their children.

Immigrants are attracted to this province and country, not merely to better their standard of living. They are anxious to exercise those freedoms which our country enjoys, and which were frequently denied in their mother country. Our contact, as High School Chaplains, with immigrant students and parents would substantiate this statement.

To deny the immigrant the right of educating his children in either of the two official languages of this country is to curtail his freedom and to deny a human right.

Bill 85 is seeking to integrate the newcomer into the French community, but it would be unfortunate if this were attempted by force rather than by choice. The government, and French language schools, should use all the persuasion possible to integrate the immigrant, but never by force of law.

To some, the following statement may sound harsh, but in all honesty it must be said as it represents a fact. The vast number of immigrants and ethnic groups attending English language schools were never enticed or persuaded by us to do so. Rather, there was a marked indifference on the part of the government, and some French schools, who failed to encourage the immigrant to opt for a French language education.

We consider it unjust to force a language of instruction upon any parent and his child. The State must uphold all the human rights of its citizens, whether they be of recent arrival or long standing residents.

We are in full agreement with the principle of Bill 85, requiring more and more English-speaking students to be bilingual. However, we would hope that the government would introduce into the Bill, the same guarantees for the French-speaking student, thus having the opportunity of learning the English language.

Our school systems, both French and English leave much to be desired in this respect. In the past, a mere academic approach to the subject of French or English has been generally used, proving inadequate and insufficient for a working knowledge of the respective languages.

In order to improve the working knowledge of both languages in our school systems we recommend the following:

1- French classes should be conducted in French, in English-speaking institutions., Conversely, English classes conducted in English, in French-speaking institutions., This approach is used in some school systems but it is far from being universal.

2- The modern techniques of language lab, film-strips, etc., should be used more extensively.

3- As a result of the communications explosion, radio, TV, films, newspapers and periodicals, which are all pervasive in both languages, could be used more extensively in imaginative and updated school systems.

With each group, French and English, becoming more and more bilingual, the communications gap would be lessened. Learning one another's language will give us more than a working knowledge for a day to day exchange. It will be the means to appreciate the culture and mentality of one another. Communications is the great vehicle of our times, yet sadly neglected in our educational systems.

To communicate with one another affords the opportunity for greater understanding and cooperation, which will be to the benefit of the Quebec society.

To deny the French speaking population an opportunity of learning English, in a practical sense, is to ostracize him culturally, socially, and eventually economically from the rest of North America, with which he must live as a fact. On the other hand, not to update the teaching of French in English institutions is to deny the student the opportunity of enriching his background and accepting the fact that this country has opted for bilingualism and biculturalism.

In conclusion, while we endorse Bill 85 in principle, we would hope that this committee would seriously consider our recommendations and modifications. The sooner a bill endorsing linguistic rights is passed, the sooner the educational rights of all parents and students will be safeguarded in Quebec. Otherwise, we continue to give the advantage to extremists, who do not hesitate to deny the rights of others, since they maintain only the majority have rights. We must not continue to live with indecision, confusion and floundering on this vital matter of linguistic rights in education.

MR. GOLDBLOOM: Father may I just ask you a small question? Referring to the top of page 6 of your brief...

MR. McCORMACK: Yes.

MR. GOLDBLOOM: ... where you express the opinion that to fail to « update the teaching of French in English institutions is to deny the students the opportunity of enriching his background, and accepting the fact that we have opted for bilingualism and biculturalism. » Would you not be prepared to go a little bit further than that, and to say that to fail to update and to improve to the maximum extend possible

teaching of French in English institutions is to deny to the English speaking students access to an economic market, a five million people in this province and outside of this province? Is it not a useful thing as well as a controlling advantage?

MR. McCORMACK: Yes, of course.

MR. GOLDBLOOM: You traced a communication relationship very well but I think that it should go a little bit further than you put at the top of page 6.

MR. McCORMACK: I would agree.

MR. GOLDBLOOM: Thank you.

MR. LAPORTE: You said on top of page 2: •< We strongly defend the right of every parent, living in Canada, to educate his children in either of the two official languages of his choice. The Royal Commission on bilingualism and biculturalism has said so; the Parent commission has said so. Do you think that Canada would say so, very seriously?

MR. McCORMACK: Yes.

MR. LAPORTE: You said that the B & B commission has said so and the Parent Commission, but what about Canada? I am speaking of the right of every parent to send his children to the school of his choice.

MR. McCORMACK: I think that it depends to a great extent on the decisions that would be taken on this bill 85.

MR. LAPORTE: On what?

MR. McCORMACK: On the bill 85.

MR. LAPORTE: Would you say that historically this was the case between Canada and Quebec?

MR. McCORMACK: No.

MR. LAPORTE: But how would that change?

MR. McCORMACK: But I think that if we continue to respect the rights of the English speaking people in this Province that the climate which has already taken place in Canada after the first constitutional conference last year and the desire to see French education in other parts of the country would continue.

But I am afraid, right now, that we are having a reaction from certain parts of the country, the West, apparently, at the last session of the Constitutional Conference, simply because there is

ince, as to the education of the English-speaking students.

MR. LAPORTE: I would go along with those lines, but would you think, if we put the problem the other way around, if we do accept, as I wish we will, to recognize legally the right of every parent to send his children to the school of his choice, in Quebec, and if the same right is not in practice — not only in principle but in practice — given to French-speaking parents in other provinces, would you think that this might create a reaction in Quebec?

MR. McCORMACK: Well, it possibly would, but I would be inclined to think, on the other hand, once we have settled this matter here in our own province, that there are areas in Canada where there is — 10%, I believe, has been a figure they have used — a population of French-speaking people, in various parts of the West and the Eastern part of the country, where there would be pressure put upon them, not only by what we have done, but also by what I think the Federal Government would be able to do in the way of seeing that the French rights are respected in other provinces as well. We fully endorse this, but we believe that there has been an injustice in the past as far as French Canadians are concerned in the rest of the country.

MR. LAPORTE: May I say that your brief is quite clear and constructive.

MR. McCORMACK: Thank you.

MR. LAPORTE: Thank you, Mr. McCormack.

MR. LEFEBVRE: Father, if I may...

MR. McCORMACK: Yes?

MR. LEFEBVRE: I am sure that since you work in the Catholic Schools of Montreal, you certainly know the exact figure of the student population which is not of English origin. I think it is about 60%. Am I right?

MR. McCORMACK: It is approximately that. Yes. I do not know the exact figure myself.

When you say English, would you mind giving me a definition of what you mean by English?

MR. LEFEBVRE: I mean people for whom English is not the mother language.

MR. McCORMACK: Yes. Fine.

a halting and indecisive ness here, in our own prov-

MR. LEFEBVRE: Now, of course, I am sure you are aware of the insatisfaction that this situation creates among French Canadians in Montreal who, of course, would like to see more immigrants choose freely the French language. As Mr. Laporte has stated, as far as we are concerned, we support the right of the parents to make a choice. But, of course, we would like to see more immigrants choose the French language. My question is the following. Since you are in contact with the new Canadians in Montreal, who are in great number in your schools, do you think that if some improvement is made in the use of French as the language of work, the language that is used commonly at work in the Montreal district, this would help to bring a better balance between the immigrants that would choose the English language and those who may choose in the future the French language? Freely, I am speaking of a free choice.

MR. McCORMACK: I believe that this is the manner in which it should be done.

But the immigrant should be given the opportunity of free choice and at the present time, in our industrial and business life of Montreal, there is certainly much more bilingualism actually involved, as well as people being required to be bilingual to enter into industry, particularly in business at least. And the more that the Government would push this particular idea of increasing the necessity of bilingualism, I would say, in positions of industry and of business, the immigrant, then, who comes here, concerned about his bread and butter, would certainly be more inclined to go to a French school.

MR. LEFEBVRE: I thank you, but I take note of the fact that you do not seem to agree very much that the French, as such, should be used more frequently as a language in the working place. You insist on bilingualism.

MR. McCORMACK: I do not necessarily insist upon it, but I have not been able to settle it in my own mind. I am afraid that if we make a top priority, we will run into all kinds of complications in our dealings in business, particularly at the top echelon where business is conducted internationally and nationally in the English language.

But I would certainly be in favour, and so are my confreres, of at least, to begin with, a bilin-

gual atmosphere in our places of industry and our places of business.

MR. LEFEBVRE: Thank you, Sir.

M. LE PRESIDENT: Merci, Père. Est-ce que nous pouvons demander à Mme Stoddart de se présenter, s'il vous plaît? Mme Stoddart n'est pas ici.

Le Comité Canada, s'il vous plaît. Que les personnes veuillent bien se présenter.

M. LAPORTE: Monsieur Anthony Malcolm.

**Me T.R. Anthony Malcolm**

M. MALCOLM: Merci, M. le président. M. le président, je suis Anthony Malcolm, coprésident du Comité Canada. Je me propose, avec votre permission, de présenter notre mémoire conjointement avec notre directeur-général, M. Trottier. Je n'ai pas l'intention de lire notre mémoire en français et en anglais, mais de présenter alternativement les sections en anglais et en français. Avant de commencer, mais avec votre permission, je vais demander à M. Trottier notre directeur-général, d'introduire brièvement les représentants qui sont ici avec nous aujourd'hui.

M. TROTTIER: Parmi le groupe qui nous accompagne, il y a M. Beaudoin, assureur de Val d'Or; M. Charles de L. Harwood, conseil auprès de l'exécutif du comité; M. Jacques Taschereau, notaire de Québec; M. Malcolm, notre président; M. Kbrly, assureur de Montréal; M. Vézina, assureur de Saint-Lambert; M. White, industriel de Montréal; M. Labelle, industriel de Montréal; M. Pelletier, administrateur; M. Therrien de Trois-Rivières, évaluateur; M. Bruce Kippen, le vice-président du Comité Canada, courtier en valeurs mobilières de Montréal; M. Campbell, du service des relations publiques de l'industrie de l'aluminium; M. Jaffé, exportateur de métaux de Montréal, malheureusement pas avec nous et qui nous a fait parvenir une lettre à cet effet; M. Gustave Tardif, doyen d'une faculté de l'université Laval; M. Claude Taillefer, étudiant à Montréal; M. Pierre Mercier, étudiant à l'université de Montréal; M. Georges Lefebvre, étudiant à Montréal; M. Théoret, étudiant à Montréal; M. Slessinger, étudiant à Montréal; M. Fernand Bolduc, de l'industrie du camionnage; M. Jean-Paul Gagnon, administrateur d'une société de communication; M. Pierre Côté, industriel de Québec; Mlle Thérèse Martin, infirmière; Mlle Myriam Payette, infirmière; Mlle Céli-

ne Richard, étudiante; Mlle Michèle Boyer, étudiante; Mlle Christiane Davis, étudiante, et Mlle Rollande Mallet, également étudiante. Nous avons reçu un télégramme de M. Marcel Caron, notre président, qui nous indique qu'il regrette de ne pouvoir participer à notre présentation à cause de ses affaires qui le retiennent à Montréal, de même que du doyen de la faculté de droit de McGill, M. Maxwell Cohen, qui, à cause de la maladie, est retenu à Montréal.

M. LE PRESIDENT: Monsieur, est-ce que ce sont là tous vos membres?

M. TROTTIER: Ce ne sont pas tous nos membres, mais tous ceux qui sont ici sont membres.

M. LE PRESIDENT: Combien avez-vous de membres dans votre comité?

M. MALCOLM: Nous avons, dans notre comité, approximativement trois mille personnes dans tout le Canada, incluant tous les autres qui sont associés avec notre comité, soit approximativement deux mille trois cents personnes qui résident dans la province de Québec. Il y a peut-être 80% de nos membres qui sont de langue française.

M. le Président, permettez-moi de lire quelques amendements à notre mémoire en langue anglaise.

Page 9, section c), we should read: The teaching of the French language be mandatory at the first year of the elementary level, through High School as an effective useful second language in English Schools. Page 15, second paragraph, tenth line, should read: « Although the Government might have arbitrarily expressed his views through legislation ». Page 18 paragraph c, third line, should read: This doctrine of « acquired rights » has not yet been judicially defined. There is a small typographical error, unfortunately, on page 21, paragraph f), eighth line: the word « on » should read « or ». There is also an amendment in French, on page 18, paragraph b):

Dans le texte français, à la page 18, paragraphe b), septième ligne, il faudrait lire: « Il découle de cette interprétation juridique que l'enseignement en français, en anglais ou en toute autre langue n'est garanti par aucun droit constitutionnel au Québec et dans les autres provinces du Canada.

A la page 9 du texte français, il faudrait lire le titre: « Politique scolaire et linguistique ».

M. MALCOLM: Maintenant, M. le Président,

avec votre permission, voici la première partie du mémoire. Section one.

The Canada Committee.

The Canada Committee is an apolitical group of both French and English speaking Canadians who are dedicated towards the achievement of a strong and united Canada, from coast to coast, for all Canadians.

Its membership represents all segments of our professional, labour, business and cultural communities and comprises Canadians of many origins and differing cultural backgrounds who have pride in their heritage and a desire to build Canada together towards the fulfilment of their ideals.

The Canada Committee believes that the political, economic and social progress of our country necessitates a closer collaboration and a better understanding on the part of all Canadians. The Canada Committee maintains that the protection of the rights of minorities is an essential element in the realization of such purposes.

M. TROTTIER: Principes généraux.

Les observations et les recommandations de ce rapport se fondent sur quelques principes généraux qu'il convient tout d'abord de souligner.

La langue, moyen d'expression et de communication, est un élément fondamental de l'activité humaine dans ses diverses manifestations sociales, intellectuelles et économiques. Toute législation relative à la langue, à son enseignement et à son usage, par les effets multiples qu'elle comporte, est donc d'une importance primordiale. A ce titre, le bill 85 est d'une importance fondamentale pour toute la population du Québec.

La vitalité de la langue française est indispensable au maintien et à l'épanouissement de la culture française au Québec. Les Canadiens de langue anglaise de cette province doivent en être conscients et doivent faciliter davantage l'usage du français. Ils doivent contribuer dans toute la mesure du possible à faire du français la langue de travail des francophones au Québec. La promotion sociale et économique des Canadiens d'expression française en sera facilitée d'autant.

D'autre part, l'économie du Québec étant partie intégrante de celle de l'Amérique du Nord, il est nécessaire que l'enseignement de l'anglais soit étendu et amélioré dans les écoles de langue française afin que les Canadiens français participent davantage au progrès socio-économique de tout le Canada. A cet égard, il faut remarquer qu'un grand nombre d'entre eux y par-

ticipent déjà: d'après le recensement de 1961, 1,300,000 personnes ou 30% des Canadiens français sont bilingues ou ont une bonne connaissance d'usage de l'anglais. Ce nombre est nettement supérieur actuellement.

Pour que la Confédération survive, il est donc indispensable que le bilinguisme et le biculturalisme puissent s'exercer de manière fonctionnelle dans tout le Canada, chaque fois qu'un nombre suffisant de personnes des deux groupes linguistiques le justifie.

Nous avons conscience du fait que le français doit jouir au Québec d'une priorité fonctionnelle parce que c'est la langue de la majorité de la population de la province, mais il convient de souligner que cette priorité relève du libre choix de l'individu et qu'elle ne peut pas être imposée.

Le Comité Canada estime donc que la coexistence harmonieuse des Canadiens de toute origine exige le respect des principes suivants à l'égard des droits linguistiques et scolaires:

1) Pour des raisons de justice et d'ordre pratique, toute législation relative aux droits de la langue ne doit pas être fondée sur l'origine ethnique ou linguistique.

2) Toute personne doit pouvoir opter librement pour l'une de nos deux langues officielles, le français ou l'anglais, comme langue principale pour elle-même et pour sa famille. Les parents doivent donc pouvoir choisir la langue d'enseignement de leurs enfants; c'est une liberté individuelle fondamentale. Toute coercition doit être exclue. L'histoire des peuples nous enseigne que la priorité accordée aux droits collectifs conduit souvent à l'intolérance, à l'arbitraire, au totalitarisme et à la négation même des droits individuels. En démocratie, la liberté et le mieux-être de l'individu doivent avoir la primauté dans les objectifs de la nation. La valeur et la survivance d'une langue dépendent de l'amplitude de son usage. Chaque personne éprouve le besoin d'apprendre et de comprendre une langue. Nous devons satisfaire ce besoin sans coercition, sinon il sera impossible de bâtir un Canada démocratique et bilingue.

3) Pour assurer dans la pratique une égalité raisonnable du français et de l'anglais, il est essentiel que les Canadiens d'expression anglaise aient une connaissance d'usage du français. La population de langue française représente 81% environ de la population du Québec; les Canadiens de langue anglaise y sont donc minoritaires. Il convient également qu'un plus grand nombre de Canadiens français apprennent l'anglais. Ajoutons enfin que la connaissance d'une seconde langue constitue un enrichissement culturel considérable.

MR. MALCOLM: Section III, Mr. Chairman; Language and school rights.

Articles 93 and 133 of the British North America Act, as we will discuss later, guarantee no legal protection whatsoever for the French language insofar as it relates to education in the Province of Quebec, or in fact in other Provinces of Canada. Similarly there is no constitutional guarantee for English language instruction, insofar as it relates to education in the Province of Quebec or in other provinces of Canada.

We believe, however, that in Quebec, after more than one hundred years under Confederation, the Province has opted for a doctrine of « acquired rights » as to the choice of instruction for children in either of the two official languages. To now deny parents the right to choose the language in which their children will be educated would, in our opinion, be both arbitrary and discriminatory.

The Canada Committee believes that the right of parents to have their children educated in one of the two official languages should now be formally recognized by constitutional amendment in the school system of the Province of Quebec, as well as in other provinces wherever justifiable on regional basis.

Restrictive or coercive legislation would be regrettable at a time when an enlightened approach to linguistic problems in Canada is in progress.

There is note I annexed to that paragraph which points out that in the Province of Ontario in 1967, there were 3,042 students who attended private secondary French language schools, which means private schools. In 1968, these schools, with the exception of only two, have voluntarily absorbed themselves into the French language nonconfessional schools system, the public system. The two remaining private French language schools are located in higher income urban areas and were attended in 1968 by only 625 out of the initial 3,042 other students who attended such private schools in 1967. All the others were absorbed into the public schools system. I think it is a very noteworthy fact. The recent policies of the Federal Government and the Governments of Manitoba, New Brunswick and Ontario, which are aimed at repairing past injustices suffered by French speaking minorities in other provinces of Canada and which have been initiated pursuant to the recommendations of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, are indeed significant in this respect. Any legislation which, therefore, tends to be restrictive or coercive, enacted in this province, might restrain or bring to a halt the adoption of these progressive poli-

cies with respect to language rights across the country. At this juncture, we consider it most opportune to draw attention to the following relevant facts.

According to the 1961 census — this being the last available — it is indicated that there were 697,402 Canadians residing in the Province of Quebec whose mother tongue was English. In the Provinces of Ontario and New Brunswick, there were respectively 425,302 and 210,530 Canadians whose maternal language was French. The number of French-speaking Canadians in our two neighbouring provinces was, therefore, equal to the number of the English-speaking Canadians residing in the Province of Quebec.

The significance of these figures, we believe, is self-evident.

M. TROTTIER: Chapitre IV - Politique scolaire et linguistique.

Quel que soit le système scolaire adopté dans la province de Québec, celui-ci doit pourvoir au développement et à l'amélioration de l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise et de l'anglais dans les écoles de langue française.

Le Comité Canada recommande donc:

a) L'établissement d'un système scolaire basé sur la langue et non plus sur la religion, à condition toutefois que les droits de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soient respectés et qu'une protection constitutionnelle soit accordée aux droits linguistiques.

b) L'amélioration de la qualité de l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise.

c) De rendre obligatoire l'enseignement du français, comme seconde langue, dans les écoles de langue anglaise, depuis la première année du primaire et pendant toutes les années du secondaire.

Ces deux dernières recommandations s'appliquent également à l'enseignement de l'anglais dans les écoles de langue française.

Le choix de la langue d'enseignement devrait être déterminé au niveau régional par les commissions scolaires représentant les deux groupes linguistiques. Leurs décisions devraient s'appuyer cependant sur des critères déterminés de manière précise par la loi. Ces décisions devraient être assujetties à un droit d'appel devant le ministre de l'Éducation ou les tribunaux.

Les droits confessionnels de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne peuvent pas être modifiés unilatéralement par une loi du Québec. Le Comité Canada estime qu'un système scolaire juste au Québec doit être basé sur les droits linguistiques et non

sur les droits religieux. En attendant que la Constitution soit révisée dans ce sens, il serait judicieux que les institutions qui tiennent leurs droits de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique établissent leurs programmes scolaires en se basant sur la langue et non plus sur la religion. Le Comité Canada espère qu'un tel système pourrait s'instaurer sans porter préjudice aux groupes religieux quels qu'ils soient et pourrait prévoir une aide financière aux écoles privées qui souhaiteraient maintenir un certain caractère religieux ou confessionnel à leur enseignement.

MR. MALCOLM: The last paragraph is made in full realization of the government passage of Bill 56, Mr. Chairman.

Immigrant and Language Policy — Section V.

Immigrants have made a great contribution to the economic growth of new countries. They provide not only talents, skills, capital, they also expand the consumer markets. The population of Canada has been enriched by new Canadians. Immigrants coming to this country do so because they wish to come to Canada and not, in particular, to the Province of Quebec. Often they have not decided where they will reside prior to their departure from their own country and a final decision is only reached after many trials and tribulations. In effect they are, by necessity, a mobile people.

The immigrant normally leaves his own country to improve his standard of living and in the expectation that his civil liberties will not be diminished. One of his initial concerns is to seek an environment best suited to his economic and social needs. All of these factors weigh heavily in the determination of his ultimate domicile. The immigrant soon realizes that Quebec is an integral part of Canada both geographically and economically. He also becomes aware of the geographic proximity of the United States. He soon becomes cognizant of the fact that English is the prime economic language of over 220 million persons in North America. Therefore he realizes that he must acquire a sufficient knowledge of English in order to avail himself of all opportunities and progress in his work in Canada as well as in the United States. Language is, therefore, an important working tool in the economic activities of each immigrant.

Thus legislation pertaining to language and education in all school systems in which French is established as the mandatory first language might influence immigrants to settle outside of or immigrate from the Province of Quebec. Unilingualism hinders the mobility of men and such a factor is essential for the maximum so-

cial and economic development in our country. It is just and reasonable that immigrants should be free to choose the language of instruction for themselves and for their children. However, it is also essential that they acquire as soon as possible a practical knowledge of the language spoken by the majority of Quebecers.

With respect to « persons who settle in the Province of Quebec » within the meaning of Article 1 of Bill 85, we would like to point out the following:

a. Legislation based upon ethnic origin would be, in our opinion, unjust. If the children of English or French speaking immigrants are permitted to attend the school of their parents' choice, then all immigrants must also, in all fairness, be permitted the same right. This is, of course, a choice that is an integral part of our social system.

b. As soon as a person is a landed immigrant, he should be vested with the same rights as those of other Canadians to choose the language in which he and his children shall be instructed. He must, therefore, be considered as a citizen « à part entière ». He must be able to enjoy this right in all provinces of Canada or at least in any areas of such provinces where a sufficient number of both language groups make the application of such right practical.

c. If the Province of Quebec considers that it has a responsibility for the protection of the language of its majority and that the influx of immigrants will dilute its efforts in this regard, it is incumbent upon the province to organize and maintain extracurricular courses for the children of such immigrants with appropriate incentives and supervision.

M. TROTTIER: Le comité Canada croit que l'intégration d'un plus grand nombre d'immigrants dans la société canadienne-française pourrait être réalisée par des mesures d'incitation et par une politique fonctionnelle. A cet égard, nous recommandons ce qui suit:

i) Il convient de rendre la langue française plus attrayante. Il faudrait donc améliorer la qualité de l'enseignement et de la pratique du français. Il faudrait généraliser l'usage du français comme langue de travail et rendre le français rentable. La réalisation de cet objectif exige, d'une part, que les chefs d'entreprise canadiens anglais entreprennent ou poursuivent un effort dans ce sens et, d'autre part, que les Canadiens français s'affirment davantage dans le domaine des affaires et constituent une plus grande force d'attraction pour les immigrants. Seule la puissance socio-économique permet l'intégration.

ii) Le Québec devrait offrir aux immigrants un plus grand nombre d'emplois. Ceci met en cause la croissance de l'économie québécoise et son industrialisation qui ne peuvent se réaliser de manière satisfaisante qu'avec la stabilité politique, économique et sociale. Si, de 1946 à 1966, l'Ontario a accueilli près de la moitié des 2,700,000 immigrants au Canada, c'est dans une large mesure à cause du dynamisme de son économie.

iii) Il convient que les autorités gouvernementales mettent en oeuvre une véritable politique d'immigration libérale et efficace. Il est essentiel qu'à l'étranger les postulants à l'immigration soient informés de manière précise et honnête au sujet des réalités économiques et sociales du Québec, en particulier du système d'enseignement, de l'usage du français et de l'anglais. Il faut que les agents d'immigration canadiens, à l'étranger, les renseignent avec précision sur le milieu social dans lequel ils seront amenés à s'intégrer au Québec.

iv) Les Québécois devraient être plus accueillants, manifester plus de compréhension et d'intérêt pour l'immigrant. Trop souvent, celui-ci reste en marge de la société québécoise et demeure « Néo-Canadien » toute sa vie durant.

Il en résulte un sentiment de frustration. Il convient de se débarrasser des préjugés et de faire sentir aux immigrants qu'ils sont des nôtres, sinon le progrès de notre économie en sera freiné.

Pour faciliter cette intégration, il faudrait que la province de Québec offre aux immigrants des cours spéciaux, afin de faciliter leur adaptation à la société québécoise et de les inciter à apprendre davantage le français.

Le système scolaire confessionnel a pour résultat de diriger vers l'école protestante de langue anglaise des élèves dont les parents francophones sont protestants, chrétiens orthodoxes, juifs ou agnostiques. Il s'exerce donc au détriment de la société canadienne-française. Un système scolaire basé sur la langue et non plus sur la religion éliminerait, selon nous, cette discrimination.

MR. MALCOLM: Section VI Mr. Chairman. Bill 85 — Observations.

The Government, through the provisions of Bill 85, has endeavoured to present we believe, legislation which it hopes will resolve questions concerning language and educational rights.

The Canada Committee, while appreciating that the Government has a great responsibility towards those who represent the majority of its citizens, also realizes that the Government

has an obligation towards those comprising the minorities within the province and that it intends to offer fair and equitable treatment to such minorities. Quebec has developed one of the most interesting and diverse societies in Canada where everyone is afforded an opportunity of fulfilling his aspirations. How, then, can the Government promote the greater use and advancement of the French language while at the same time protecting the individual rights and status of others? Although the Government might have arbitrarily expressed its views through legislation, it has, on the contrary, offered an opportunity to all segments of our society for a frank exchange of views in the hope of determining the appropriate solution to this question.

The Canada Committee congratulated the Government for having accorded it and all others who have presented their views on this Bill the occasion of submitting its comments and recommendations with respect to this important and far reaching piece of legislation.

Some questions raised by Bill 85 require careful attention and discussion:

Firstly, the Bill establishes the French language as a « priority language in Quebec » and provides for the protection of this priority. However, how far does this priority extend? Is it fair or desirable to legislate for a priority language in a period when bilingualism is the principal object of Canadian language and social policy?

Secondly, how far does Bill 85 protect the full freedom of choice for all parents whatever their own linguistic origin? The present bill is by no means clear on this crucial issue.

Thirdly, in the light of what is taking place in other provinces, and in particular in the provinces of New Brunswick and Ontario, is Bill 85 likely to be a blow against the achievement of bilingualism elsewhere in Canada? Nothing in this bill appears to suggest any further protection of language rights over and above the rights already existing under Section 133 and the indirect benefits under Section 93 of the British North America Act.

The Canada Committee believes that Bill 85 does not meet the concerns expressed above and in fact may be disruptive to Canadian bilingualism. More concretely, the following criticisms and difficulties are suggested:

a. In Article 1 of Bill 85, the words « persons settling in the Province of Quebec » could be interpreted to mean Canadian citizens from outside of Quebec, immigrants from foreign countries, transitory residents or even a person

from another part of Canada marrying a person residing in the Province of Quebec.

Notwithstanding this criticism, we are of the opinion that this article should be completely revised in both wording and tenor in order to give effect to those basic principles which we have previously enunciated to the effect that all persons settling in the Province of Quebec should be given complete freedom in choosing the language of instruction for themselves and their children.

b. The application of the powers conferred under Article 10a of the Bill to School Commissioners or Trustees might well encounter difficulties in application in cases where there is only a small minority residing in any given school jurisdiction.

In numerous cases the School Commission will be inadequately equipped, whether in personnel or facilities, to organize the appropriate courses recommended in this article and to give effect to any obligations which may be placed upon them therein. Indeed it is also possible that the Commissioners or Trustees may neglect to organize appropriate courses either in consequence of negligence or bad faith.

Parents affected by such decisions might, and with good cause, strenuously object to the decisions of the School Commissioners. Unfortunately, there is no criteria or formula provided in the statute which will enable either the Commissioners or the Minister of Education to decide if a minority in any given school jurisdiction is large enough to be entitled, as a matter of right, to education in one or the other of the official languages. It would, therefore, be important to establish such criteria in the statute itself, and that is most essential, we feel.

It is also to be noted that no procedure is set forth in the proposed legislation providing for an appeal from the decisions of the Minister of Education. As previously stated, we would strongly recommend the establishment of such right of appeal and that Bill 85 should clearly define and set forth the precise procedures with respect thereto.

M. TROTTIER: Chapitre VII -Aspects constitutionnels et légaux.

La constitution et les droits linguistiques.

Le statut constitutionnel actuel des droits linguistiques et scolaires au Canada et dans la province de Québec peut être divisé en trois grandes parties:

a) Les droits fondamentaux relatifs à l'utilisation du français et de l'anglais au Parlement fédéral, devant les tribunaux fédéraux, et à la

protection de l'anglais à la Législature et devant les tribunaux du Québec, régis par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique;

b) Les dispositions de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantissaient les écoles confessionnelles séparées de l'époque dans toutes les provinces. Ces dispositions ont probablement maintenu au Québec les droits établis par le statut de 1861 et les lois en vigueur avant la confédération. Selon la jurisprudence, l'article 93 ne protège que la religion et non pas la langue. Il semble en résulter qu'aucun droit constitutionnel ne garantisse l'enseignement en français ou en anglais au Québec et dans les autres provinces du Canada.

c) Les droits linguistiques dont on jouit actuellement dans les écoles du Québec peuvent être considérés comme des droits acquis plus de cent ans après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cette doctrine des « droits acquis » reste à définir. Nous remarquons que dans les autres provinces du Canada il n'existe aucun précédent nous permettant de croire à l'application d'une semblable doctrine des « droits acquis ».

Deuxièmement, observations.

Il est fort probable que, de nos jours, les tribunaux du Québec jugeraient qu'ils n'existe aucune protection constitutionnelle pour la langue anglaise dans l'enseignement au Québec, de même qu'il n'y a aucun droit constitutionnel pour l'enseignement du français dans les autres provinces du Canada.

Au Québec, il y a, cependant, un rapport constitutionnel implicite entre l'enseignement en langue anglaise et la religion protestante. De cette longue pratique de l'anglais comme langue d'enseignement dans les écoles protestantes, découle le fait historique suivant: les parents, quelle que soit leur langue maternelle, ont toujours pu choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, le français ou l'anglais.

Il est probable qu'une commission scolaire pourrait décider non seulement des questions relatives aux manuels scolaires, aux examens, aux locaux scolaires, au personnel enseignant, mais également à la langue d'enseignement. Mais ce droit des commissions scolaires ne peut, en aucun cas, supprimer le droit fondamental qu'ont les parents de déterminer la langue d'enseignement pour leurs enfants. Il est donc nécessaire de rendre compatible l'exercice de ces deux droits concurrents, au moyen de mesures légales et administratives.

Néanmoins, nous voulons également espérer qu'un « droit acquis » à l'enseignement en anglais ou en français s'est dégagé et que les pa-

rents ont le droit de choisir la langue d'enseignement pour leurs enfants.

MR. MALCOLM: Section III: The Constitutional position and recommendations of this committee.

a) If we are to conclude that local school boards have the discretionary right to determine the language of instruction for those residing within their jurisdiction, then this right must be exercised reasonably and fairly as it is the case with all administrative agencies which possess discretionary powers.

b) In order to ensure the fair application of these discretionary powers and the fair and equitable treatment of all persons;

1) There should be an effective supervision at the Provincial level based upon a predetermined policy and uniformly applied throughout the Province, or,

2) the discretionary right in a local school board should be completely withdrawn.

c) Whether one or two of the above alternatives is adopted, adequate rights of appeal should be established from the decisions of the local school boards to the Minister of Education and or from the decisions of the Minister to the courts. The methods of instituting such appeals should be set forth in the proposed statute.

d) All provinces of Canada should be prepared to entrench French language rights, generally, over and above any rights which may presently exist under the British North America Act, and the same holds true for the Province of Quebec with respect to English language rights, all of course subject to practicalities or population figures in any given area.

We must realize that governments change and policies are revised. For this reason, language rights must be firmly entrenched in the Constitution and not be subject to the changing views of governments and parties.

While the Canada Committee is prepared to accept a statute in lieu of constitutional amendment, for the time being, it recommends that:

1) the statute must be clear on the question of leaving the choice of language of instruction to the family regardless of their linguistic origin;

2) this right must be envisaged as becoming, in due course, a constitutional right.

e) Minimum standards should be set forth in the statute entrenching linguistic rights which would guide not only the conduct of local school boards but also the Minister responsible for enforcement thereof. We would recommend, Mr. Chairman, the acceptance of the proposals of the Royal Commission on Bilingualism and Bi-

culturalism to the effect that language and school rights be accorded to persons in defined districts where the minority official language group comprises at least 10% of the population. We recognize that this minimum requirement has been bettered in many areas in Quebec. But it should be pointed out, however, that this has been accorded on denominational grounds only, and to the extent that these rights exist as language advantages, they are exercised as a right *ex gratia* and not as a right *ex lege*. It should be noted that even these minimum requirements have not been respected in other Provinces of Canada, although their situation is rapidly improving.

f) The Canada Committee believes that no province can amend section 93 or 133 of the British North America Act unilaterally. Therefore, denominational school rights under section 93 are not subject to any legislative variation or diminution by the Act of the National Assembly of the Province of Quebec or elsewhere in Canada by any analogous provincial legislation. Nevertheless, it is possible for Quebec and other provinces to create rights exceeding those or different from those set out in section 93, providing such legislation does not diminish any of the rights accorded under the said section. It is, therefore, important to examine Bill 85 or any other legislation on the basis of this general principle.

g) In the opinion of the Canada Committee it is imperative to provide the strongest safeguards for the advancement of the French language and culture throughout Canada. That policy, however, should lead to an effective bilingualism throughout Canada and not to a potential unilingualism in the Province of Quebec. The future of Canada rests upon a sense of equality in language opportunities for French and English speaking Canadians in all provinces of Canada.

Mr. Chairman, respectfully submitted, 20th of February 1969, The Canada Committee, signed by Il. Marcel Caron, Co-Chairman and myself, T.R. Anthony Malcolm, as Co-Chairman. Thank you Mr. Chairman for your indulgence.

M. LE PRESIDENT: Vous avez terminé?

M. MALCOLM: Oui.

M. LE PRESIDENT: Je vous remercie, messieurs. Vous avez parlé de bilinguisme en nous présentant un mémoire dans un français et dans un anglais impeccables. Je pense que c'est le premier mémoire qui est présenté dans les deux langues d'une façon si parfaite.

J'ai une question à vous poser: Depuis quand le comité Canada existe-t-il?

M. MALCOLM: Depuis quand?

M. LE PRESIDENT: La date de votre fondation?

M. MALCOLM: C'est en 1964, M. le Président. Au tout début, ce n'était pas un comité incorporé. Nous avons fonctionné comme un groupe volontaire de 1964 à 1966. En 1966, nous avons été incorporés sous la troisième partie de la Loi des compagnies du Québec.

M. LE PRESIDENT: M. Bousquet, vous avez une question?

M. BOUSQUET: A votre avis les Britanniques vivant à Chypre ont-ils des droits acquis relativement au choix de l'école où ils pouvant envoyer leurs enfants? Voici ce qui est arrivé à Chypre. Il y a eu une conquête, comme il y en a eu une ici. Alors, est-ce que le conquérant a des droits acquis pour envoyer ses enfants dans l'école de son choix? Je veux dire des droits éternels.

MR. MALCOLM: Mr. Bousquet...

M. BOUSQUET: La même chose pourrait s'appliquer aux Indes. Je pourrais vous demander la même chose pour tous les pays d'Afrique et pour tous les pays décolonisés ou en voie de décolonisation.

MR. MALCOLM: Mr. Bousquet, I came here with the group voluntarily to present views on language rights and education in the Province of Quebec. With your kind permission, Mr. Chairman, I would like to restrict myself to Quebec. I am not familiar with Cyprus; I have no interest in Cyprus. However, if I may be permitted, Mr. Chairman, I do realize that these questions of acquired rights, legally, have not been judicially defined. But there is a possibility that the courts would uphold these rights on what happens in other countries, Mr. Chairman, judicially, I have no knowledge.

M. BOUSQUET: Etant donné que vous vous appelez le Comité Canada, est-ce que vous savez ce qui se passe à Terre-Neuve? Peut-on faire des comparaisons avec Terre-Neuve ou avec la Colombie-Britannique, par exemple?

MR. MALCOLM: It is part of my country. I hope I do.

M. BOUSQUET: Peut-être. Alors, quels sont les droits acquis des Canadiens-français à Terre-Neuve?

MR. MALCOLM: Acquired rights. Well, unfortunately, there are very few French Canadians in Newfoundland.

M. BOUSQUET: Je ne vous demande pas le nombre de Canadiens français, je parle des droits acquis.

MR. MALCOLM: The question of acquired rights, Mr. Bousquet, I believe, is dependent on the exercise of rights. Since there are very few...

M. BOUSQUET: Lorsque ces droits sont exercés au bout de la baïonnette dans certains pays, cela ne dépend pas de l'exercice. Dans certains pays, ces droits sont exercés au bout de la baïonnette. Ce n'est pas l'exercice du droit qui fait alors que le droit est acquis. Ce n'est pas uniquement cela. Il ne faut quand même pas divaguer.

MR. MALCOLM: Mr. Chairman, with all due respect...

M. LAPORTE: Je ne peux comprendre que le député de Saint-Hyacinthe est en train de dire, en faisant le tour par Chypre et la moitié du tour du globe, que les Canadiens de langue anglaise dans la province de Québec n'ont pas de droits acquis.

M. BOUSQUET: Ce n'est pas cela que j'ai dit, je veux procéder par comparaison.

M. LAPORTE ; Pour aboutir à quoi?

M. BOUSQUET: C'est toujours un procédé valable, de procéder par comparaison avec d'autres pays ou d'autres parties de pays qui sont dans une situation semblable à la nôtre.

M. LAPORTE: C'est votre conclusion qui finirait par nous intéresser.

M. BOUSQUET: Non, je n'ai pas de conclusion à tirer actuellement. Je cherche à me renseigner; je cherche les lumières du Comité Canada pour mieux me guider. Tout à l'heure, s'il y a lieu, vous pourrez faire appel aux lumières du député de Chambly.

M. LAPORTE: Cela ne pourra pas vous nuire. Cela ne pourra certainement pas vous nuire.

M. BOUSQUET: D'ailleurs, c'est pour cela que je ferai sûrement appel à vos lumières. Je connais la vigueur de votre intelligence.

M. PAUL: M. le Président, je crois que l'honorable député de Saint-Hyacinthe en résumé, pose la question suivante: Est-ce que messieurs les membres du Comité Canada n'ont pas l'impression qu'ils ont beaucoup de travail à faire dans les autres provinces pour tâcher d'obtenir la même égalité de droits en faveur des Canadiens français que nous, nous accordons aux citoyens de langue anglaise au Québec? Je crois qu'en résumé c'est probablement la pensée de l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

M. LEFEBVRE: Vous l'exprimez beaucoup mieux.

M. BOUSQUET: Je dirais que pour les questions syndicales, M. Lefebvre est peut-être une autorité, mais dans le domaine de la langue française,...

M. LAPORTE: Vous êtes le spécialiste de votre parti.

M. BOUSQUET: ... j'ai l'impression que M. Lefebvre en a encore à apprendre et qu'il aurait tout intérêt à se recycler.

M. LE PRESIDENT: Dans son prochain volume.

M. BOUSQUET: Ceci étant dit, je sais que le député de Maskinongé connaît bien sa langue; il la connaît même aussi bien que le député de Saint-Hyacinthe.

M. LE PRESIDENT: D'autres questions, s'il vous plaît? M. Lefebvre?

M. LEFEBVRE: J'aurais une question très brève. Pour ma part, j'en aurais plusieurs, mais je crois que d'autres groupes sont désireux de présenter leur mémoire cet après-midi. Je me restreindrai donc à une seule question pour cette raison. A la page 13 du texte français de votre mémoire, M. Malcolm, je lis la phrase suivante: Il convient de rendre la langue française plus attrayante; Il faudrait donc améliorer la qualité de l'enseignement. Il faudrait généraliser l'usage du français comme langue de travail et rendre le français rentable. La réalisation de cet objectif exige d'une part que les chefs d'entreprise Canadiens anglais entreprennent ou poursuivent un effort en ce sens. Et d'autre part, que les Canadiens français s'affirment davanta-

ge, etc.. Ma question est la suivante: Qu'est-ce qui arrive si les chefs d'entreprise Canadiens anglais n'entreprennent pas l'effort que vous souhaitez?

MR. MALCOLM: à would like to ask Mr. Bill White to reply to that question. Mr. William Leblanc, excusez-moi.

M. LE PRESIDENT: M. William Leblanc.

M. LEBLANC: Je suis un manufacturier du Québec. I am a manufacturer of Quebec. J'emploie environ 100 personnes au Québec. Mon nom est White.

Je dois, afin de progresser comme manufacturier, lutter contre la concurrence.

M. LE PRESIDENT: M. Leblanc, est-ce que vous répondez à la question de M. Lefebvre ou si vous présentez un autre mémoire?

M. LEBLANC: Je réponds à M. Lefebvre. Donc, ce manufacturier — que vous l'appelliez anglais ou canadien-français — doit, pour progresser, trouver, comme hommes clefs, les hommes les plus efficaces. Ces hommes, dans la concurrence que nous connaissons aujourd'hui, nous le constatons, doivent être bilingues. C'est pour cette raison que — répondant ainsi à votre question — le manufacturier anglais doit voir à trouver les hommes les plus efficaces qui doivent être habiles dans la langue anglaise afin d'évoluer à l'extérieur de la province de Québec et aussi habiles dans la langue française afin de donner les mêmes avantages à tous. Je vous implore, peut-être avec émotion, comme Québécois, de ne pas enlever le privilège que j'ai, moi, peut-être par coïncidence, de pouvoir naviguer en anglais et en français. J'espère avoir répondu à votre question.

M. LEFEBVRE: Je regrette, M. White, que nous soyons un peu pressés. Quant à moi, je pense que vous devez savoir que je ne suis pas du tout un partisan de l'unilinguisme. Je crois tout de même que, dans la petite phrase que j'ai citée, réside, en quelque sorte, la clef de ce problème. Il s'agit de savoir quels moyens il faut prendre pour protéger le français, parce que si nous relevions d'autres passages de votre mémoire, nous nous rendrions compte que, somme toute, vos vues sont assez pessimistes quant à l'influence de l'Immigration au Québec. Il me semble que vous êtes un peu pessimiste sur le plan des chances de l'avancement du français.

Il n'y a aucun doute possible que sans vouloir nuire aux droits des individus, par exemple aux droits en matière de langue d'enseignement, quant à nous, de ce côté-ci de la table, ce que nous recherchons, c'est des moyens efficaces de promouvoir le français comme langue de travail sans nuire aux droits individuels des parents pour ce qui est de la langue de l'enseignement; sans, par ailleurs, cloisonner la langue française, comme elle l'a été depuis trop longtemps, en particulier dans la région métropolitaine de Montréal. Il faut trouver le noeud de ce problème. Autrement, on aura quelque difficulté à faire un consensus parmi la population québécoise.

M. LEBLANC: Je crois que ceci ne règle pas la concurrence. L'industrie la plus efficace aujourd'hui a plus de succès en ayant un personnel clef qui connaît les deux langues. L'homme le plus progressiste, celui qui a le plus d'ambition, l'homme qui veut évoluer le plus verra à apprendre les deux langues si, naturellement, on met les moyens à sa portée,

M. LAPORTE: M. Leblanc, vous croyez, d'après la thèse que vous nous avez soutenue et qui, à bien des points de vue est raisonnable au bilinguisme. Vous croyez que le bilinguisme est une richesse pour le Canada.

M. LEBLANC: Une richesse naturelle pour la province de Québec.

M. LAPORTE: Disons que je ne la trouve pas naturelle tous les jours, mais c'est une richesse qui s'acquiert.

Pour qu'il y ait bilinguisme, il faut qu'il y ait deux langues... S'il arrive, à cause de circonstances qu'on pourrait mettre des heures à analyser, historiques, économiques, de population, que la langue française, qui est une des deux langues qui forment notre bilinguisme, est en danger, qu'est-ce que vous suggérez que nous fassions pour préserver ce bilinguisme auquel nous tenons?

M. LEBLANC: Qu'est-ce que je suggère?

MR. MALCOLM: May I ask to delegate this question to Mr. Charles Lotbinière-Harwood?

M. HARWOOD: Est-ce que vous me permettez...

M. LAPORTE: Je vous en prie.

M. HARWOOD: ... de faire une correction,

parce que vous demandez une suggestion? Comment peut-on promouvoir le français, sans que le Québec devienne unilingue? Est-ce bien ce que vous m'avez dit?

M. LAPORTE: Si vous limitez votre question au Québec, cela modifie un peu ma question. Je dis qu'actuellement, dans votre mémoire, il y a une chose qui me plaît — et que le député de Saint-Hyacinthe n'a pas souligné, peut-être par distraction — c'est que vous demandez que les autres provinces consentent à placer dans la Constitution du Canada la reconnaissance officielle des droits du français.

Donc, dans le Québec, qui est quand même la maison mère du français au Canada, qu'est-ce qui devrait être fait pour que la langue française cesse d'être dans l'état inquiétant dans lequel nous la trouvons actuellement?

M. HARWOOD: Je vais vous faire une suggestion pratique. Je ne connais pas l'organisme qui peut la mousser ou la réaliser, mais je crois que le gouvernement peut y prêter main forte. Commençons d'abord, dans la province de Québec, par insister pour que, dans la province de Québec les gens, de langue française, chaque fois qu'ils demandent une tasse de café ou un taxi, parlent français. Moi, je parle des Canadiens français.

M. LAPORTE: Très bien, mais pour en revenir à votre mémoire...

M. HARWOOD: C'est la base. Il faut commencer là, avec le peuple. Si on veut conserver le français dans la province de Québec, il faut que le Canadien français parle le français quand il y a lieu. Lorsqu'ils ne sont pas certains si c'est un Anglais — ce n'est pas parce qu'il porte un habit qui vient de je ne sais pas où que l'on doit lui parler en anglais — qu'ils lui parlent en français en partant.

M. LAPORTE: Vous avez raison. Il doit y avoir — je n'ai pas fini, monsieur, une question encore — un désir collectif de parler notre langue. Dans votre mémoire, une chose m'a plu, mais elle semble avoir été diluée vers la fin. Vous vous prononcez pour le français prioritaire, mais plus loin, par les questions que vous posez, vous semblez diluer sensiblement votre assertion quant au français prioritaire. Est-ce qu'il vous apparaîtrait injuste pour l'autre groupe ethnique que, pour promouvoir la langue française au Québec, nous lui accordions le statut de langue prioritaire, sans attenter aux droits des autres?

M. MALCOLM: M. Marcel Therrien.

M. THERRIEN: M. le Président, messieurs, je crois que cette question est tout à fait hypothétique, car, dans l'avenir que nous envisageons, le français sera toujours la langue prioritaire à l'Assemblée législative et dans toute la province de Québec.

M. LE PRESIDENT: Merci.

M. THERRIEN: Le français n'est pas une langue de quatrième ordre; c'est une langue de premier ordre dans le monde. C'est une langue, comme nous le savons, qui est parlée par 150 millions d'individus et que les Anglo-Canadiens de tout le Canada ont intérêt à connaître. C'est une langue que tous les Canadiens français ont également intérêt à bien connaître et à bien parler.

Je pense que, si nous donnons une meilleure éducation en langue française, si nous avons de meilleurs maîtres — et cela est une des responsabilités du gouvernement de la province de Québec — les Canadiens français parleront mieux la langue française. Ils acquerront des situations importantes non seulement au Canada, mais également dans le monde entier. On a besoin de Canadiens français dans les grandes entreprises internationales. Le Canada peut fournir des Canadiens de langue française et de langue anglaise pour prendre des situations extrêmement importantes dans le monde entier.

C'est à vous qu'il importe, messieurs, de faire ce travail en vue d'améliorer le français dans la province de Québec.

M. LAPORTE: M. Therrien, je retrouve cette belle vigueur que vous avez mise au service de la Chambre de commerce des jeunes quand nous la fréquentions ensemble. Cependant, si nous extrayons de votre message une partie que j'appellerais émotive, je pense que nous nous illusionnerions collectivement si nous allions prétendre, cet après-midi, que l'état de la langue française parlée et écrite au Québec est satisfaisant.

Je pense que nous devons constater, pour toutes sortes de raisons que bien d'autres avant moi ont soulignées que nous sommes, comme les journalistes l'ont souligné un jour, dans un état d'urgence, afin justement de donner aux Canadiens français ce à quoi ils ont droit. Dans les mémoires qui nous ont été présentés, on a insisté avec beaucoup de force sur les droits inaliénables des Canadiens de langue anglaise à la protection de leur langue. En sens inverse, que devons-nous faire si nous cons-

tatons qu'en pratique le droit des Canadiens français à leur langue n'est pas suffisamment protégé? Ceci m'amène à vous demander si une politique de français prioritaire, visant justement à redonner à notre langue le caractère de grande langue internationale qu'elle aurait toujours dû avoir, serait injuste pour qui que ce soit.

M. THERRIEN: Non, je pense que la langue française est nécessairement prioritaire, en ce moment, dans la province de Québec et qu'elle le restera pour une longue période. Maintenant je pense que nous sommes ici dans le but de discuter du bill 85 qui veut protéger l'éducation dans les deux langues au Québec et donner la liberté de choix à tous les citoyens de la province de Québec.

M. LAPORTE: Vous nous ramenez à des déclarations qui ont déjà été faites à l'effet que nous n'accepterions pas personnellement que l'on accorde à la langue anglaise des droits que nous sommes disposés à lui accorder, alors que l'on n'accorde qu'une enquête à la langue française. Nous croyons — c'est pour cela que je vous pose des questions — à la nécessité d'établir au Québec une politique de la langue.

M. THERRIEN: Nous sommes...

M. LAPORTE: Cette politique de la langue doit tenir compte des droits de la langue anglaise sans aucune hésitation, mais sans que nous oublions, de l'autre côté, que pour qu'il y ait bilinguisme, encore une fois, il ne faut pas qu'il y ait une langue vivante et un patois.

M. THERRIEN: Nous sommes entièrement de cette opinion. Dans ce mémoire, vous allez trouver tous les arguments qui peuvent vous aider à travailler d'une façon encore plus sérieuse que nous l'avons fait dans le passé pour améliorer la langue française dans la province de Québec et dans le Canada.

M. LE PRESIDENT: Messieurs, M. Malcolm veut nous présenter, en dernier lieu un de ses amis...

M. MALCOLM: Oui, s'il vous plaît, M. le Président...

M. LE PRESIDENT: Etant donné qu'il y a encore trois groupes qui doivent être entendus...

M. MALCOLM: Je comprends.

M. LE PRESIDENT: ... et que cela doit se faire avant six heures: étant donné également que ces gens-là viennent de Montréal, j'aimerais respecter les lois les plus élémentaires...

M. MALCOLM: Je comprends.

M. LE PRESIDENT: ... de la simple démocratie.

M. LAPORTE: C'est une loi, mais pas élémentaire.

M. LE PRESIDENT: Pas élémentaire, mais secondaire.

Alors, c'est votre dernier témoin, Me Malcolm, avant que nous passions à un autre groupe.

M. MALCOLM: Messieurs les membres du comité, si vous avez d'autres questions, puisque vous n'avez pas le temps de les poser ici, vous serait-il possible de me les adresser par écrit? Je m'arrangerai, avec les membres de notre comité, pour donner une réponse par écrit.

M. LE PRESIDENT: C'est parce qu'il nous reste 75 mémoires à entendre.

M. MALCOLM: Je comprends. Si vous désirez une réponse, envoyez-moi les questions par écrit chez moi, à mon bureau.

à would like to call upon Dr. Kotrly, who is a recent immigrant to this country. à think he has some inviting remarks in connection to section on immigrants.

M. KOTRLY: M. le Président, mon nom est Joseph Kotrly, courtier d'assurances de Montréal, d'origine tchèque, Canadien et Québécois par le choix et par amour.

M. LE PRESIDENT: Très bien.

M. KOTRLY: Je travaille depuis quelque temps parmi les nouveaux réfugiés tchécoslovaques qui sont venus dans ce pays. Ils furent très bien accueillis dans cette province, mais certains faits me font mal. Le nombre des gens qui sont venus ici récemment, après l'invasion russe en Tchécoslovaquie, est entre dix et douze mille. Cela change continuellement, parce qu'il y a des gens qui arrivent chaque jour.

Maintenant, ici dans la province de Québec, il en est venu à peu près 10%, tandis que l'Ontario en a accueilli à peu près 40%. Or, ce ne sont pas des gens ordinaires. Ce sont des intellectuels, des professeurs d'université. Je peux

vous citer seulement un joli exemple qui a affaire encore avec la possibilité de parler et d'enseigner les langues. Une jeune fille, une mathématicienne, parlant très bien français est venue ici.

Elle se présente dans une grande entreprise qui appartient à la province pour du travail mathématique sur les machines comptables. Elle parle français. Enfin, tout est satisfaisant. A la fin, on lui demande: Est-ce que vous parlez anglais? Elle dit: Non. Alors, on lui dit: Nous ne pouvons pas vous accepter parce que les machines comptables ne parlent que l'anglais. C'est vrai. Elle s'est inscrite à l'université et en trois mois, elle a fait sa maîtrise en mathématique et elle enseigne maintenant. C'est vraiment quelque chose d'extraordinaire.

Un jeune ingénieur en électronique qui parle français ne fut pas admis dans les cours de langue anglaise. Maintenant, il s'est présenté dans une grande entreprise et on a dit: Nous regrettons, le français n'est pas suffisant, parce que toutes les instructions sont en anglais. Il y a des douzaines de cas comme ça que je peux présenter. C'est-à-dire qu'il faut vraiment tenir à la question du choix et de la liberté de chacun, parce que les gens sont venus pour chercher la liberté dans ce pays. Ils demandent le choix de leur langue. Ils ne peuvent pas l'obtenir, pas même maintenant, parce qu'on commence... Vous avez lu dans les journaux, probablement, qu'il y a eu une protestation et qu'ils ne peuvent pas obtenir des cours de langue anglaise. Tous mes enfants sont bilingues, mais ce n'est pas par la force de la loi que nous avons fait cela; c'est tout à fait volontairement que nous avons appris les deux langues, le français et l'anglais. Je dois dire que je parle le français beaucoup mieux que l'anglais. Merci, M. le Président.

M. LE PRESIDENT: Je vous dirai, monsieur: Vive la Tchécoslovaquie libre!

M. KOTRLY: Merci bien.

M. LAPORTE: C'est très original!

MR. MALCOLM: Mr. Chairman, on be half of our committee, I would like to express our sincere thanks for your patience, indulgence and courtesy which you have extended to us today. Thank you very much.

M. LE PRESIDENT: Quand M. de Gaulle est allé en Bretagne, il a dit: Vive la Grande-Bretagne libre! Et les Français ont dit: Vive M. Wilson!

M. LAPORTE: Et puis Pauline Julien n'a pas eu le temps de chanter.

M. LE PRESIDENT: M. le député?

M. BOUSQUET: Juste une remarque en terminant. Je voudrais bien ne pas être mal compris. Je pense que le point essentiel, c'est justement ce que soulignait M. Laporte. C'est la nécessité d'éviter la disparition du français au Québec. Il s'agit de déterminer ce que l'on doit faire pour s'assurer que le Québec ne disparaisse pas et que le français fasse des progrès au Québec. S'il y a une menace assez grande pour exiger des mesures d'urgence, il s'agit de savoir quelles mesures d'urgence il faut prendre. Il faut aussi que nos amis de langue anglaise acceptent que nous prenions des mesures pour des raisons, justement, de légitime défense.

M. THEORET (président du comité): A l'ordre, messieurs. Nous passons au mémoire suivant qui est le numéro 82 dans l'ordre des mémoires. Le mémoire du Parti conservatif québécois est présenté par M. Paul J. Kingwell, n'est-ce pas?

M. KINGWELL: Merci, monsieur.

M. LE PRESIDENT: Nous vous écoutons, M. Kingwell.

M. BOUSQUET: Avant de commencer, j'aimerais demander s'il s'agit du parti conservateur ou du parti conservatif.

**M. Paul J. Kingwell**

M. KINGWELL: Non, monsieur, conservatif. C'est pour faire une distinction avec les progressistes.

M. BOUSQUET: D'accord.

MR. KINGWELL: Mr. Chairman, honorables messieurs.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. Pouvons-nous avoir un peu de silence dans la salle, s'il vous plaît?

M. KINGWELL: Bien que je parle français, ma femme a dit que je parle français comme les vaches ou les Basques espagnols. Comme je n'ai pas l'accent ou la connaissance des mots de Bossuet, Voltaire, Dumas, de Maupassant et les autres grands noms de la littérature fran-

çaise, je vous prie de m'excuser si je prends l'option que j'ai de m'adresser à vous en anglais.

Other groups have presented briefs and no doubt others will, in which various statistics played and will play prominent parts. This leaves us with one very important role which has either been minimized or overlooked in the presentation of facts and figures. We shall be compelled to quote some figures ourselves and percentages and to show certain physical evidence which, beyond the shadow of a doubt, will support the theme of this brief.

So much publicity has recently been given to the fact that there are 6,250,000 French-speaking Canadians of whom approximately 5,000,000 live in the Province of Quebec and that these people are surrounded by 200,000,000 Americans and 15,000,000 English-speaking Canadians, that only the completely mute would not have heard about this particular facet of the French-English situation which confronts us today. In the presentation of these figures, we believe that a most important aspect has received absolutely no consideration; that is, while at least 5,000,000 French-speaking Quebecers have a fear of assimilation, there are at the very least 1,000,000 non-French-speaking Quebecers who understand the problem and can, therefore, be classed as allies of the 5,000,000.

These 1,000,000 allies can be found in the majority of English-speaking Quebecers even though they, themselves, may not speak the language of the majority in this Province. These allies believe that the desire of French-speaking Quebecers is legitimate in that their language should be recognized in Canada as being representative of one of the two founding peoples, as a means of communication across Canada, and respected when it is spoken as well as taught in other parts of Canada. It is a travesty that the words and actions of certain people in the provincial government and other regulatory bodies are quickly losing or hastening the loss of these allies. We think the following points support this theory in connection of which we will submit some exhibits.

The first one comes just about now.

And this is a pamphlet which is passed through French-speaking schools, issued by the MIS. There is a lie right there, in two pictures. People are being manipulated. It shows McDonald-Cartier Memorial High School and le Collège de Longueuil. It shows two buildings, one brand new and one old. And on the other picture, it shows Loyola, troisième université anglaise de Montréal actuelle, which is a lie, because Loyola is not a university, it is a college. And it shows la

deuxième université française de Montréal future which, is the back door of Ste-Marie College on Bleury street.

The words « Treat French-Canadians in the rest of Canada, the way we treat English-Canadians in Quebec » have been uttered as requests, prayers perhaps, and even as a demand.

The reactions of people in the rest of Canada may not have been as positive or as prompt as the petitioners would have liked, and it is not our intention here to discuss any past errors. But it was only about — by the way, excuse me gentlemen, this was written on the 15th of January and it was a month after that Mr. Robarts announced various changes in the school system in Ontario — two weeks ago that we were able to read and to see on television that bilingual schools are a fact of life in certain parts of Ontario, where, only a short five years ago this was almost unthinkable. French-speaking Canadians can see the visible support of at least one other province which is actively sympathetic to the retention of the French language and the teaching of it. In accordance with the recommendations of the B & B Commission, other provinces have voiced their plans to teach French to those who so desire it.

At the very same time that other areas are providing, or at least are preparing for bilingual educational systems — which we consider is a step forward — it is in Quebec, the home of bilingualism, that the proponents of French unilingualism seem to be receiving the support of the Government and its opposition — which we consider is a step backward. Perhaps we can say facetiously that Quebec is the only area on the North American continent where, on boarding a bus, you will be told: « Avancez en arrière », « Go to the back » or « Advance to the back »! Seriously, there are indications which give some cause for worry: the range all the way from Pierre Laporte's « French must have priority » to Jean-Noël Tremblay's advice to store employees « When addressed in a store in English, employees should reply in French » to Jean Lesage's « Companies must organize under French names », right down to the action of the St. Leonard School Board which has since been supported by a court decision! This kind of action impresses the English-speaking Quebecer in one or both of two ways:

a) it is a church dictum «Don't do as I do, do as I say » which has been assumed by the politicians and it is a form of dictatorship, or

b) it is a matter of chauvinistic emotionalism or emotional chauvinism taking, or being given, preference over common-sense.

The furtherance of the concept of a Utopian

French unilingual Quebec, we submit, is political manipulation of French-speaking Quebecers themselves, and it is detrimental to English-speaking Quebecers, to financial investments and to fiscal responsibility.

It is unfair to French-speaking Quebecers because, in spite of the belief voiced in his book by the late Daniel Johnson that « Quebecers will be more free in a French unilingual society », it is impossible for any person or group to be more free if the horizons are narrower. Unilingualism in Quebec implies the teaching and the use of French only; even a child could reasonably predict that, if and when this occurs, the future life of Quebecers will be limited with in the borders of Quebec, or within the confines of Francophonie. In purely arithmetical terms this means that, in order to be number one in Quebec, French-speaking Quebecers will be relegated to the community which is approximately 10th on the list of world languages.

Injustices are perpetrated against French-speaking Quebecers by the infusion of ultra or supra-nationalism effected in and by the teaching of a one-sided inflammable Canadian History by vengeful teachers and by those, like Canon Lionel Groulx, who believed that « French Canadian civilization was contaminated by the Protestant and Anglo-Saxon atmosphere » (Time Magazine, June 2nd, 1967, page 57). We submit that, with this kind of teaching, on one can blame the French-speaking Quebecer for hating or resenting his English-speaking counterpart. Let us all learn one Canadian History, but let it be the history taught from fact rather than from adulation. As no one in the teaching community, no one in the legal community and no one in the political community in Quebec has objected to this kind of manipulation, we are forced to the conclusion that the leaders of the French-speaking community are accessories before, during and after the fact of alienating one Canadian from another. We further submit that this hearing is a direct consequence of this alienation.

We have exhibit one here, just a moment.

It is from the Montreal Star, dated February 13th, 1969, page 17: « Move to evict English students ». Parents claim: « We are scapegoats ». Just coincidentally, we have John Lynch-Staunton's expense account \$28,000 for that last election. « Move to evict English students » « Parents claim: We are scapegoats ».

The concept of a French unilingual society is detrimental to the English-speaking Quebecers because, at the moment, they fear certain signs just as France, England and the United States of America feared certain signs in the late 1930's. This fear did not deter their ability and

eventually their desire to resist their aggressors and finally to defeat them. It would be unreasonable for us to suggest that level-headed English-speaking Quebecers and Canadians want to suppress the normal and natural wishes of the French-speaking Canadians in the matter of language retention, recognition and education, but by the very same token it would be unreasonable to expect that English-speaking Quebecers will surrender their rights to the use and education of their language which have been rights, constitutional or acquired, since 1867. Although some English-speaking Quebecers and some French-speaking Quebecers as well have already left the province, taking a considerable amount of money with them, just as some Hungarians left their country in 1956 and as some Czechoslovakians did in 1968, most will stay and defend their rights and their heritage in the democratic way. The names of the remaining Quebecers, those who stay, should be inscribed in Quebec's history: Page 7 of the Montreal Gazette dated January 18th, 1969, headlines that « In the Field of Human Rights Quebec Ranks Badly » — I have the exhibit in my hands, gentleman — and right underneath that « Ontario is way ahead ». You may laugh but this is what we read. You may be smarter than we are but we are the public who read these things.

M. BOUSQUET: C'est de l'humour anglais.

M. LE PRESIDENT: Le ministre des Affaires culturelles a demandé la parole.

MR. KINGWELL: If such a comparison were made about me...

M. LE PRESIDENT: Je m'excuse, M. Kingwell; j'ai accordé la parole au ministre des Affaires culturelles. Il a une remarque à faire.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, je m'excuse d'interrompre le témoin.

M. KINGWELL: Mais, excusez-moi, je suis un Anglais qui ne comprend pas le français, mais je parle français.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je m'excuse d'interrompre le témoin. J'ai écouté jusqu'à présent la lecture de son mémoire; il y a une telle quantité d'affirmations inexactes, de phrases tirées d'articles de journaux, etc. qui ne rendent absolument pas compte de la réalité... J'espère que le reste du mémoire sera plus conforme aux faits. Quant à moi, je ne crois pas devoir rester plus longtemps pour entendre

débiter des affirmations aussi gratuites et aussi odieusement fausses, (applaudissements)

M. LE PRESIDENT: S'il vous plaît, quelque soit le groupe dans la salle, nous avons demandé, depuis le début... J'ai assisté à la plupart des séances...

MR. KINGWELL: I am sorry, I don't understand.

M. LE PRESIDENT: Je ne m'adresse pas à vous, M. Kingwell; je m'adresse à ceux qui manifestent. Vous avez droit à vos opinions et nous vous demandons d'écouter religieusement, comme les membres du comité savent le faire. Alors, Mr. Kingwell, please continue the reading of your presentation.

MR. KINGWELL: You want me to stop?

MR. PRESIDENT: No, I say, please continue. I hope you understand my Oxford accent?

MR. KINGWELL: Did I understand you did not want to see the exhibits either?

MR. LAPORTE: Sir, we want to see everything you have. Please would you stick to your text and use your exhibits because we could sight thousand of exhibits from other provinces. You are just forgetting about a hundred years of history in Canada.

M. HOUDE: Cent ans d'histoire.

M. BOUSQUET; Continuez, c'est très distrayant.

MR. PRESIDENT; Read your brief and then we will go to the questions.

MR. KINGWELL: All right sir. The resurgence of ultra or supra-nationalism and separatism has unfortunately been accompanied by the actions of extremists who place bombs on Federal property and in locations frequented by English-speaking Quebecers. In conjunction with the declarations of « La révolution tranquille » et « Maîtres chez nous », bombs have been a fact of life in « La belle province », since approximately 1963.

We already have some martyrs and one truly Canadian hero who were only performing their assigned jobs when bombs exploded. This kind of action occurring mostly on the Island of Montreal has resulted in the decision of certain companies to relocate in other parts of

Canada, notably in Ontario. Some have ceased operations completely, while others have lost many of their regular clientele. This translates into loss of investment and therefore loss of revenue to the Province of Quebec; but these are not the only reasons. The people and the companies who have moved have not done so because they hate French-speaking Quebecers as although they have set up their business here. They have also been guided by the signs which point to political instability and irresponsibility clearly enunciated by two Provincial Prime Ministers in Quebec as follows: « We shall not recognize the authority or the decision of the Supreme Court of Canada ». Some people have moved because of fear. They fear that the loss of English language education rights is only the first loss in a long line of unreasonable victimization. In connection with this, our exhibits 3, 4, I and 5a.

MR. PAUL: How many exhibits do you have?

M. LAPORTE: Pourrait-on contre-interroger vos « exhibits »?

M. BOUSQUET: On pourrait peut-être les exposer si ce sont des pièces d'une si grande importance.

MR. KINGWELL: No, I am sorry, Sir, but the police...

M. LAPORTE: Il est surtout bilingue en anglais.

MR. KINGWELL: The last one is the stock exchanges.

M. PEARSON: L'Assemblée législative serait souvent vide si l'on sortait chaque fois que l'on entend des choses non conformes à la réalité.

MR. KINGWELL: That is what bombs have done, we must assume that, Mid-town area, that is the armory on Cathcart Street.

MR. LEFEBVRE: Do you belong to the same party as the Honourable Minister used to in Ottawa? The Conservative party, I guess?

MR. KINGWELL: If you will take a look at the signature, Sir, we say that we are not affiliated with the Progressives in any way.

MR. LEFEBVRE: Oh, I see!

M. BOUSQUET: C'est un peu comme le parti créditiste et les bérets blancs!

MR. LAPORTE: You are not affiliated with the Progressives in any way? This I can understand.

MR. KINGWELL: Well, you are entitled to the way that you are looking at things, à supposer, Mr. Laporte. The concept of a French unilingual society is detrimental to the financial investments, because commercial enterprises have either shut down or moved their affairs because of the foregoing reasons, and because they fear damages to their real estate, their revenues as well as the loss of their investments. I dare say that this committee is well aware of the truth of this statement, especially when you can see for yourself that Government revenues are falling below the toleration point, if I may use that term.

If you were not aware of it, I have here page I of *La Presse*, dated December the 7th 1968, which shows that 34 English-speaking companies have closed down, have left or are leaving the Province, resulting in the loss of 8,023 jobs, and it must be pointed out that these 8,023 jobs were filled in the majority by French-speaking Quebecers!

UNE VOIX: La Presse?

MR. KINGWELL: La Presse.

Provincial losses have been incurred also by the similar actions of other companies whose decisions have not been publicized. Page 1, of the *Montreal Star*, dated January 18th, 1969, is self-explanatory with the words « Investors weary of Quebec ».

M. BOUSQUET: Ce serait le cas de Golden Eagle?

MR. KINGWELL: Golden Eagle is one company. It happens to be British as well not Canadian. It is Canadian Investments that we are supposed to be talking about.

Exhibit 6 and 6a. Editorial on the *Gazette* called « This disaster week » that include the bombing of the Stock exchanges and I must read this one paragraph: « It is not only a matter of public order but of economic necessity » — that is the key to this discussion « economic necessity » — the Province has admitted that his economic worries are in the top place. The best answer to insufficient Government revenues is the expansion of the commerce and the industry of Quebec. But commerce and industry

are unlikely to expand when the metropolis of the Province — that metropolis, that provides the Province of Quebec with most of its revenues for all purposes — has 50 bombings in one year and eight bombings in a new year that is not yet eight weeks old. »

Exhibit 6a. Yesterday's Gazette: « Edge atmosphere drives a business man out of City ». This is datelined, Sydney Nova Scotia, John W. Kennedy who is a manufacturer of sanitary products. He is operating now in Sydney, Nova Scotia.

M. BOUSQUET: Est-ce que vous arrivez à Sir George Williams, là? C'est passé?

M. PAUL: C'est passé, ce bout-là.

M. BOUSQUET: J'aimerais savoir l'influence canadienne-française qui est à l'origine des émeutes de Sir George Williams.

MR. KINGWELL: I was asked to read this through and then you could comment later. I think that this would be the best thing, Sir.

MR. BOUSQUET: That is all right.

MR. KINGWELL: Toronto Daily Star, February 15th, 1969. « Will that Montreal blast send money to Toronto? »

MR. THEORET (président du comité): Mr. Kingwell, may I bring to your attention that the Journal of Debates does not reproduce any pictures and it might go faster if you could read you « mémoire » and we will take the brief pieces as a whole after to have a look in it.

MR. KINGWELL: Very well.

MR. PRESIDENT: If you do not mind.

M. BOUSQUET: Il ya d'autres places pour dépouiller les journaux!

MR. KINGWELL: Some politicians on both the Federal and Provincial levels have travelled about the countryside bemoaning the fact that « foreign » American and « foreign » British capital has « milked the country dry » — the French franc is seldom called « foreign » in Quebec — yet, when it does decide to move away from areas where it is not wanted, the same people who do not want the « foreigners » in here are the first to question the right of the « foreigners » to move away! Marie-Antoinette is credited with the words: « Let

them eat cake ». In Canada, particularly in Quebec, we might be able to say: « You can't have your cake and eat it, too »!

The concept of a French unilingual society is detrimental to fiscal responsibility in that the government cannot now maintain those expensive commitments it undertook before the quiet revolution became noisier and uglier — noisier with the bombs, and uglier with the reduction of English education and the prognosis for further reductions in English rights —. We have some comparisons to make on the subject of fiscal and other responsibilities which are directly related to the subject of this brief. Quebec politicians have talked much about the manner in which the rest of Canada allegedly ignores Quebec's needs.

Instead of furthering the cause of French Canadianism by investing some of its revenues in English Canadians, the Quebec Government has stated that it will sponsor 100 French (from France) students by awarding them scholarships in this country: during the time of their studies, single students will be paid \$250 per month while married students will receive \$350, not to talk of the costs of the studies themselves. Here was an opportunity to offer English-speaking Canadian students a chance to learn about French-speaking students and French-speaking Canadians in Quebec, and certainly it would reduce the claim that other Canadians ignore Quebec; here also was an opportunity to offer French-speaking Quebec students scholarships in other provinces which, for some reason, in unappealing to the leaders of the French-speaking community. Thus, we are forced to ask ourselves the question: Why French students in the name of common sense? Frenchmen know how to speak French; what other affinity have you with France than an Englishman who never saw England has with England? He has only the English language, nothing else. In your own words, it is the English-speaking Canadians who do not know you or understand you and ignore you. Why would you not have made these arrangements with Canadian universities? At a time when the Province of Quebec has, within the past month, declared its urgent need for more revenue, why would Quebec even think of spending another \$300,000 or so in the manner so described?

As a common knowledge of each other is a simple matter of reciprocation, we suggest that you should, by every means possible, including the granting of scholarships, let our younger Canadians — who will inherit the consequences of our good efforts as well as our bad ones — know how the « other half » lives. Let them know that the majority of French-speaking Que-

becers are not ogres who kow-tow to De Gaulle or to Levesque. Let the rest of Canada learn by experience that French and English Quebecers live side by side in harmony every day of the year. Let all Canadians know that there are French-speaking Quebecers who believe in a Canada from sea to sea. Let Canadians know, as well, that it is only a few ultra-nationalists who are paving the road to dissension, disunity and discord, and we suggest that the best way in which to accomplish this is to publicly deny the irresponsible mouthings of pseudo-intellectuals whose actions resemble those of the Pied Piper of Hamelin. Let Canadians know in a positive way that Quebec has been Canada's Sleeping Beauty; but let them know, too, that this Sleeping Beauty must not be awakened by the kiss of an hydra-headed Medusa operating in the guise of a patriot.

If you want to be known as astute politicians who were given the mandate only to manage the affairs of the second largest province, then you should assume the role of the Avis Rent-A-Car System: « We are not number 1 but we try ». You might try adopting a new description: « La Province Aimable » — « The Friendly Province ». It might be more in keeping with your efforts because it is in Canada, not « franco-phonie », where you must achieve the status of Canadians No. 1, not Enemy No. 1.

The ultra-nationalism, as personified by the reduction in English language education and other rights is the very area in which Quebec is earning the reputation of Enemy No. 1. For instance, I know of French speaking children who cannot live at home (or choose not to) because the parents of a certain age do not believe in ultra-nationalism and separatism in which unilingualism will be one of the first laws of the land.

I know of husbands and wives who have already separated, most of whom are inter-married French with non-French, but there are some purely French Canadian families who are so affected. At the rate the province is moving now on the question of language rights, it is not too difficult to predict that, sooner or later, English-speaking citizens will not be permitted to marry French-speaking citizens, or that divorce because of political and linguistic incompatibility will be the easiest way to end that which no man is allowed to put asunder.

Mr. René Lévesque, on « This Hour Has 7 Days », April 16th, 1966, said « I am not a separatist, but I will be a separatist unless Canada changes and there will be only what is left when Canada splits » at another time he said that « In order to gain control of Quebec, we (the

separatists) must control Montreal. » We take this opportunity to point out that recently released figures prove that more than half of Quebec's revenues are paid by individuals and companies in Montreal; because of this fact and in the event of the remote possibility of a separatist party becoming the official — a word we prefer to « loyal » in this case — opposition, we must also advise that steps will be taken to campaign for the separation of Montreal from the Province of Quebec. Whether Montreal will become the 11th province, a Free Port, an International Zone, or a State unto itself will depend on the Canadian political situation at that time.

M. LAPORTE: Vous voulez vous séparer de la province?

MR. KINGWELL: I said that it has been talked about, I do not say that Montreal is going to separate because of linguistic reasons, but because of financial reasons.

ME. LEFEBVRE: If you do that, Ahunsiic will separate from Montreal.

MR. KINGWELL: O.K., it is a deal.

M. LE PRESIDENT: Je demanderais aux membres du comité de ne pas poser de questions afin qu'on termine la lecture de ce mémoire.

MR. KINGWELL: Now, in this introduction to our brief, we wish to point out that English-speaking Quebecers have been insulted and badgered by some of our ultra-nationalistic politicians — simply because we are English-speaking! — and unfortunately cannot master the French language — since approximately 1963. We have been accused of having a « White Rhodesian attitude »; we have sneeringly been referred to as « The English in their châteaux in Hampstead and Westmount » and, either in jealousy or hatred — depending on the context of the various statements — it has been said; « In Quebec, money talks English; Québécois talk French ». Both French and English-speaking Quebecers have been lied to almost daily. Remembering all of these and many, many more remarks, we ask you to bear in mind the following;

a) You were not elected to insult us or mislead us; you were elected to manage the affairs of this province in a just and business-like manner.

b) The present Minister of Education, Jean-Guy Cardinal, has recently stated: « The State has rights too, and sometimes these are more

important than other rights ». The only time when the rights of the electorate are less important than those of the State, is during the time of armed conflict or siege. You were not elected to foist your personal, political party, or caucus desires on us; rather your mandate is to represent the French-speaking and English-speaking population equally, without favour to either.

c) As taxpayers, we are entitled to a fair representation which seems to have been wanting since approximately 1963.

d) We are informed by various information groups that the English-speaking Quebecers are from 1/4 to 1/3 of the population, and we know that the majority of provincial revenues are paid by those domiciled on the Island of Montreal, of which 45% — nearly 1/2 — are English-speaking; yet we have only a meager 1/18 — not even 2% — representation! All this, in spite of the false promises of eager-beaver candidates who, on election, dare not contradict statements of the party leaders or their ministers. In one community at least there is taxation without representation in that those who are paying school taxes cannot obtain bilingual — not unilingual English — lower grade classes for their children.

We refuse to be held responsible for the decisions of a battle held 210 years ago and for which some ultra-nationalists want a bitter, and ugly, and weak revenge. We refuse to be held responsible for the alleged indiscretions, exploitations and abuses — we repeat, allegedly — claimed against all those of English persuasion, whether or not they were direct antecedents, distant relatives or no relationship at all. We are not living in those times; we are living in Quebec today, 1969, with Québécois whom most of us have respected all our lives, even though some of us have difficulty in mastering the French language. In private conversations held with ultra-nationalists and separatists, each group has said, in effect: We do not like you because the English have all the money and all the good jobs; we cannot get work unless we speak English. They do not believe it when we say English-speaking Quebecers must speak French in order to get work today, the same good jobs that the other people want. We hope the comparison is pertinent when we point out that people aged 50 are turned away from prospective employment simply because they cannot reduce their age to 25, 35 or 40.

Using the plaint of the ultra-nationalists and separatists as a basis for conduct. Every job-seeker aged 50 should hate or resent those in

the younger age brackets, and, à ask you gentlemen, do we? Of course, we don't. On voicing it, we think the comparison is pertinent. On the North American continent where, because of the spirit of our pioneers, we have managed to live quite harmoniously, the only difference between Canadians is that of language, even our cultures are intermingled, although our Cultural Affairs Ministry seems to ignore it.

My parents were born right here in Quebec City in a section which one of them called Wolfe's Cove while the other called it l'Anse-aux-Foulons. They strolled on land, not too far from here, which was known as Spencerwood and which has since been changed to Bois de Coulonge. My parents were married in St. Patrick's Church, which has since been vandalized, on McMahon Street. My parents lived out their lives in Quebec, and they lay buried in Quebec soil. Does this not, in sufficient quantity and quality, represent heritage, culture and entitlement to rights? There are many of English descent, some of French-English descent; all of us claim the title « Quebecer », which translates into « Québécois », with as much right, with as much love and with as much pride as the most illustrious French-Canadian who ever lived.

That which we have tried to point out was summed up perfectly in Sir Walter Scott's « The Lay of the Last Minstrel », Canto VI. Do you remember the words?

« Breathes there a man with soul so dead  
Who never to himself hath said

« This is my own — cette terre ici, messieurs  
— my native land... »

Quebec is our native land. We are as entitled to any and all rights in every meaning of the word as any man in this room. We ask you to respect these rights because, in so doing, you will only be respecting your own.

We therefore respectfully submit our brief on page 7. We are firmly convinced that, in accepting our point of view, the Government of the Province of Quebec will dispel any doubts that it has the best interests of its citizens, its integrity, and its proper place in Canada as its supreme and undeniable goal ».

The brief, seven points.

1. That, inasmuch as the members of the Government of the Province of Quebec were elected to provide a sensible, a just, and an impartial administration of provincial affairs, the citizens of the Province of Quebec respectfully demand that this commitment be honoured.

2. That, inasmuch as acquired rights are as valid as constitutional rights, steps must be taken to ensure that these rights are guaranteed to

every Canadian citizen and / or resident in Quebec from this day forward.

3. That, inasmuch as naturalization implies full Canadian status and rights to all immigrants, steps be instituted immediately to ensure that these proper and legal clarifications are made.

4. That, inasmuch as children born in Canada to those who have not yet obtained their citizenship papers are as Canadian as those who landed here in 1534 — at least legally — their rights as Canadian citizens domiciled in Quebec must be guaranteed.

5. That, inasmuch as words and actions by the people's representatives and the Government of Quebec itself have indicated the dictatorial reduction of certain rights, government of the people and for the people must never be surrendered to, or forsaken for, dictation of and to the people.

6. That, inasmuch as the freedom of the ballot box is the the most significant proof that ours is a democratic society, no future government be allowed to appoint ministers in or to any department unless and until they have been elected by, through, or in, a constitutionally approved election.

7. The recent events in St. Leonard, which the opposing unilingual faction intends to implement in other areas of Quebec, are all related to the foregoing items. Immediate appropriate action must be inaugurated by the Government of the Province of Quebec to prevent the recurrence in any locality of the incidents which prompted the submission of this brief. Respectfully yours.

M. LE PRÉSIDENT: Pas de question?

M. CARDINAL: Le mémoire est soumis avec respect comme on l'a dit dans la clôture.

M. LE PRÉSIDENT: Alors, s'il n'y a pas de question, nous allons passer au mémoire suivant.

M. Laporte.

M. LAPORTE: M. le Président, il est bien évident que j'ai écouté presque d'un bout à l'autre, avec beaucoup de mécontentement, la lecture de ce mémoire. Il est bien évident que les membres du comité ont décidé de rester ici comme c'était leur devoir, parce que c'est le droit strict des gens de venir ici, exprimer des idées que nous ne partageons pas. Dans le cas actuel, il s'agit d'un ramassis de faits qui ne sont pas reliés les uns aux autres. C'est un mémoire qui contient des blancs de mémoire tellement étonnants que l'on s'étonne que ce soit

ainsi de la part d'un homme qui, sur certains points, paraît si renseigné.

C'est un mémoire qui fait fi de toute l'histoire du Canada, des problèmes considérables qu'a eu à vivre dans toutes les provinces du Canada et même ici, au Québec, la langue française et qui réussit par un tour de force inimaginable à nous présenter, nous Canadiens français, comme des persécuteurs.

On a même parlé de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. On a dit que les gens ont fui la Hongrie et la Tchécoslovaquie à cause de la persécution et que les gens s'apprêtent à quitter le Québec à cause de la persécution.

Je pense qu'il serait bon que les Québécois de langue anglaise qui croient véritablement que nous devons, à l'avenir, vivre dans un Canada bilingue et uni, que les Canadiens de langue anglaise évitent de nous présenter des mémoires que j'appellerais aussi injurieux que celui-là. Injurieux dans son fond, injurieux dans sa forme et injurieux pour les membres de ce comité et la population québécoise par les omissions, encore une fois, incroyables qu'il manifeste.

M. le Président, je pourrais poser des questions à n'en plus finir. Demander, par exemple, à quel moment Pierre Laporte s'est prononcé en faveur de l'unilinguisme français au Québec. Nous pourrions poser des douzaines de questions. Quant à moi, ayant simplement résumé ce que j'aurais pu faire sur un ton fort coléreux et beaucoup plus longuement — je pense que ceci n'en vaut pas la peine — ayant résumé mon opinion, je pense que mieux vaut tourner la page et passer à d'autres choses.

M. BOUSQUET: M. le Président, seulement quelques remarques. Je tiens d'abord à m'inscrire en faux contre les accusations portées contre les professeurs d'histoire que l'on qualifie de vengeurs. Ce n'est absolument pas fondé, naturellement. Deuxièmement, on accuse deux premiers ministres du Québec d'être des êtres irresponsables et, troisièmement, je crois que c'est souverainement injuste de la part du témoin de laisser entendre que les bombes qui sont lancées ici et là dans le Québec sont justement la conséquence des revendications des Canadiens français. Tout ce que nous demandons, c'est la justice véritable. Pas la justice qui existait dans l'Empire britannique à l'époque de Kipling ni à l'époque de Victoria. Nous avons l'impression que ce mémoire a été rédigé à l'époque de Kipling, à un moment où on disait que le peuple britannique était né pour diriger le monde. Je pense tout simplement que tout ce que nous demandons actuellement, ici à ce comité, c'est un peu de justice, et nous demandons que dans les

autres provinces, des concessions se fassent parallèlement à celles qui se font au Québec.

Nous ne céderons pas, au Québec, sur tous les points aussi longtemps que dans les autres provinces, on n'aura pas cédé. Nous n'abandonnerons pas ici, au Québec, le morceau en entier. Nous n'abandonnerons pas ici toutes les armes qui peuvent nous rester pour ensuite être à la merci d'une majorité anglo-canadienne. Nous voulons une justice, la même mesure de justice de l'Atlantique au Pacifique. On ne nous fera pas céder, ici au Québec, avant d'avoir démontré plus de sens de la justice dans toutes les autres provinces, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

MR. KINGWELL: Mr. Chairman, I heard Mr. Laporte and Mr. Bousquet and I am sorry that the French I have heard them speak is a little bit either too fast or too deep for me and I am not able to answer them in any kind of depth. I have an idea that Mr. Laporte said that he could not compare Quebec with Czechoslovakia and while the comparison is there, it was not quite in the same context. I was saying that people are leaving the province and they are taking their investments with them.

I did not say that they were being shot right on the way. That is all I said, if I understood you correctly Mr. Laporte.

MR. LAPORTE: You did not understand my French, I am most sorry. I am forgetting my English.

MR. KINGWELL: I am more sorry than you, Sir, believe me.

M. LE PRESIDENT: M. Kingwell, je vous remercie beaucoup.

M. KINGWELL: Merci.

M. LE PRESIDENT: Est-ce que nous pouvons demander aux Etats généraux de se présenter?

### M. Rosaire Morin

M. MORIN: M. le Président, MM. les membres du comité, pardonnez-moi si j'ai oublié ma valise. Permettez-moi de me présenter: Rosaire Morin...

M. LAPORTE: Avez-vous des exhibits?

M. MORIN: ... vice-président des Etats généraux du Canada français. Permettez-moi, ici,

de présenter quelques collègues de travail: le père Richard Arès, Michel Pelletier, Georges-Henri Fortin, Léo Gagné, Albert Boulet, René Blanchard, Guy Bertrand, membres de la commission générale ou de la commission politique des Etats généraux du Canada français.

M. LE PRESIDENT: Excusez-moi, M. Morin. Est-ce que vous avez remis un mémoire?

M. MORIN: J'ai remis un mémoire.

M. LAPORTE: C'est cela que nous distribuons actuellement.

M. MORIN: ... Il y a quelque deux heures.

Le caractère des Etats généraux du Canada français limite la dimension de ce mémoire. Dans la présentation des faits et des idées qui suivent, nous devons rigoureusement demeurer fidèles à l'expression des opinions émises par les délégués, lors des assises de 1967.

La gravité de la situation de la langue française au Québec est le seul motif de notre intervention. La langue française tend à n'être plus qu'un parler régional. Dans la plus grande ville française de langue anglaise, Montréal, elle demeure à la porte des usines, des commerces et des bureaux. Les Canadiens français eux-mêmes doivent parler l'anglais dans les moyennes et grandes entreprises montréalaises. L'anglais est la « langue des employeurs et des riches » (Durham).

Face au bill 85, nous soumettons au comité de l'éducation quelques considérations sur les sujets suivants:

- 1- l'enseignement aux francophones
- 2- l'enseignement aux anglophones
- 3- l'enseignement aux Néo-Québécois
- 4- la langue française au Québec.

Premièrement: l'enseignement aux francophones. Les francophones comprennent les Québécois d'origine française et d'autres origines ethniques dont la langue maternelle est la langue française.

En 1961, le nombre des « parlants » français d'origine française s'élevait à 4,164,880 et le nombre du second groupe à 104,809. Les francophones représentaient alors 81.2% de la population québécoise.

A ces francophones, la résolution adoptée aux Etats généraux précise que l'enseignement devra être ainsi dispensé:

- L'anglais ne doit pas être enseigné au niveau primaire dans les écoles du Québec sauf dans les écoles de la minorité anglophone.

- Dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde doit être fa-

cultatif et il doit se faire à partir du niveau secondaire.

821 délégués québécois ont voté pour cette résolution; 22, contre; 28, se sont abstenus.

L'article 10 du bill 85 est incompatible avec cette résolution puisqu'il permet à des parents francophones et néo-québécois d'inscrire leurs enfants, s'ils sont jugés aptes à suivre ces cours, aux écoles supérieures de langue anglaise.

Le sens des débats aux Etats généraux du Canada français indique la volonté des délégués de voir les francophones recevoir un enseignement de qualité dans leur langue.

Les délégués craignent les conséquences à long terme d'un enseignement bilingue, particulièrement au niveau primaire. Leur jugement concorde avec l'expérience universelle et avec les témoignages de nombreux pédagogues, linguistes, philosophes et psychologues.

Mlle Gertie Kathleen Hart écrit qu'« aucun pays libre du monde ne permet d'aborder l'étude d'une deuxième langue dès l'école primaire. » Pour illustrer son affirmation, elle énumère l'exemple de nombreux pays.

Vers 1962, à une enquête de l'Unesco, 44 pays ont apporté à la question: A quel âge peut-on dire qu'un enfant a acquis une maîtrise suffisante de sa langue pour aborder sans danger l'étude d'une autre langue? La réponse suivante: La maîtrise de la langue maternelle est universellement reconnue comme insuffisante avant l'obtention du certificat d'études primaires décerné dans la seule langue maternelle. Permettez-moi de vous faire part de quelques citations:

Etienne Gilson: Je pose d'abord comme principe qu'il est absolument impossible d'avoir une éducation bilingue. Les langues sont comme des modes de penser et de sentir; vouloir les mettre sur le même pied, ce serait une monstruosité. Ce qui revient à dire, si on applique cette théorie au jeune Canadien français, que s'il veut conserver son héritage français, il doit être entouré de français, parce qu'il devra vivre dans un milieu anglais. Le français est une langue qui s'acquiert difficilement, mais qui se perd vite.

Richard Arès: Préoccupée avant tout de l'économie et non de l'enfant à former, l'école urbaine a accueilli comme une panacée le bilinguisme et l'a prôné comme la clé de tous les succès, sans trop se rendre compte que par cette manière de faire, elle trahissait la seule culture qu'elle eût dû servir, en même temps qu'elle brisait l'unité psychologique chez le type humain qu'elle était supposée ouvrir. Alors que tout dans le milieu urbain exige que le petit citadin soit un être unifié et fort, l'école, à force d'insister sur la nécessité d'apprendre

l'anglais, d'acquérir l'esprit pratique anglais, de se servir des méthodes anglaises, a réussi à en faire un être divisé et faible, soumis à l'empirisme, frappé de stérilité par suite du doute qu'il ne cesse de porter au coeur et à l'esprit.

Esdras Minville: L'étude d'une langue étrangère peut avoir la même utilité et la même valeur de formation que n'importe quel autre sujet: arithmétique, littérature ou science naturelle. L'important est de le concevoir comme langue seconde, sujet de formation, non d'information (au sens philosophique) de l'esprit.

William Mackay: Le bilinguisme est maintenu par deux unités unilingues. Si l'une devient entièrement bilingue, cela assure la suprématie linguistique de l'autre unité qui peut alors assimiler la communauté bilingue.

Deuxièmement, l'enseignement aux anglophones.

Les anglophones comprennent les Québécois de diverses origines ethniques qui ont l'anglais pour langue maternelle. En 1961, leur nombre était de 697,402 Québécois, soit 13.3% de la population. En novembre 1967, les délégués des Etats généraux ont adopté une résolution qui définit le statut du français dans l'enseignement aux anglophones: Une minorité anglophone pourra disposer à tous les niveaux, d'institutions d'enseignement publiques à condition qu'elles soient bilingues.

94% des délégués québécois ont voté pour cette résolution; 3% contre; 3% se sont abstenus.

Nous entendons par institutions bilingues celles où le français n'est pas seulement une matière enseignée mais aussi une langue d'enseignement.

L'article 10 du bill 85 est incompatible avec cette résolution, puisqu'il permet aux parents anglophones d'inscrire leurs enfants aux écoles publiques de langue anglaise, reconnaissant l'égalité juridique d'un tel secteur linguistique et se contentant d'une connaissance d'usage de la langue française.

Constatations: Au Québec, il n'est pas nécessaire de protéger l'usage de l'anglais par des mesures législatives et il ne suffit pas, selon les termes de l'article 22 b), d'assurer une connaissance d'usage de la langue française à toute personne qui fréquente une institution de langue anglaise.

Car la langue anglaise n'est pas en danger. Alors que le Québec ne comptait, en 1961, que 567,057 citoyens d'origine britannique, 697,000 Québécois considéraient l'anglais comme leur langue maternelle; 608,000 Québécois ne parlaient que l'anglais et 1,338,000 Québécois parlaient anglais et français; 68,000 Canadiens

d'origine française déclaraient même que l'anglais était devenu leur langue maternelle.

Au Québec, en 1961, 27,000 citoyens d'origine britannique ne parlaient que le français et 162,000 parlaient français et anglais. Ainsi, 70% des Québécois d'origine britannique ne parlaient pas le français. Cette situation d'une minorité unilingue est unique au monde.

En reconnaissant aux parents le droit d'inscrire leurs enfants aux institutions publiques de langue anglaise, le gouvernement du Québec reconnaît un secteur anglophone égal en droit au secteur francophone. Une législation en ce sens affaiblit le statut de la langue française.

Minoritaires dans les autres provinces, les Canadiens français deviendraient alors juridiquement égaux au Québec et, à long terme, nulle part chez eux. La question fondamentale, qui est sous-jacente à l'étude de ce problème, est de savoir si le gouvernement du Québec doit protéger le droit de la collectivité canadienne-française.

Aucune communauté minoritaire au monde ne jouit d'un statut d'égalité juridique. Aucun groupe d'immigrants polonais ne réclame des écoles polonaises en Angleterre. Aucun groupe d'immigrants hongrois n'exige des écoles hongroises en Italie. A plus forte raison, aucun groupe minoritaire ne songe à réclamer l'égalité juridique.

Dans la situation actuelle, le gouvernement du Québec devrait simplement régler l'enseignement de l'anglais et les structures de cet enseignement, selon les usages des autres provinces à l'égard de l'enseignement du français.

Troisièmement: L'enseignement aux Néo-Québécois.

Les Néo-Québécois comprennent tous les futurs immigrants. On peut aussi entendre que les immigrants non naturalisés soient inclus dans ce vocable. Tout nouveau venu, sans distinction d'origine ethnique, est considéré comme Néo-Québécois.

En novembre 1967, les délégués ont adopté la résolution suivante qui détermine la langue principale de l'enseignement aux Néo-Québécois: « Les Néo-Québécois... ont droit, au niveau primaire, à des écoles ou à des classes publiques françaises avec l'enseignement de leur langue maternelle, là où un nombre suffisant de parents le désirent. » 821 délégués s'expriment en faveur de la résolution; 22, contre; 28 se sont abstenus de voter.

L'article 10 du bill 85 est incompatible avec cette résolution, puisqu'il permet aux parents néo-québécois d'inscrire leurs enfants aux écoles publiques de langue anglaise.

Intolérance. Certains prétendent que l'ins-

cription des enfants néo-québécois aux écoles françaises constitue une atteinte à la liberté et une mesure d'intolérance. Il n'y a vraiment rien d'intolérant à ce que le Québec oblige tout nouveau venu à s'instruire dans la langue de la majorité. L'immigrant qui décide de vivre au Québec fait un choix. S'il allait demeurer pour toujours aux Etats-Unis ou même en Ontario, il accepterait au préalable que ses enfants soient forcés d'apprendre l'anglais. L'immigrant, en Italie, envoie ses enfants à l'école italienne et, en Allemagne, à l'école allemande.

Si l'immigrant savait qu'en venant s'établir au Québec il choisit une terre française, où serait l'intolérance? Si les 300,000 francophones qui émigrent chaque année connaissent le Québec et le savaient français, il n'y a aucun doute que le peuplement français du Québec en serait facilité. Désormais, le Québec devrait rechercher des immigrants dans la communauté des 33 pays francophones ou dans les pays de culture latine.

Ce qui est intolérable au fond, c'est la situation actuelle. En 1961, sur 388,449 immigrants domiciliés au Québec et nés en pays étrangers, 191,573 ne parlaient que l'anglais, 110,495 parlaient l'anglais et le français et 55,704 seulement ne parlaient que le français. 120,586 de ces immigrants avaient adopté la langue anglaise comme langue maternelle; 57,946 avaient opté pour le français.

Quatrièmement: La langue française au Québec.

Le problème de la langue d'enseignement au Québec ne se poserait pas si le français était la langue d'usage, une langue utile et nécessaire.

Si l'usage généralisé du français était consacré dans les faits, si le Québec établissait le français comme seule langue officielle, si la toponymie du Québec était refrancisée, si l'affichage était prioritairement français, si le français devenait la langue du travail dans l'industrie et dans les affaires, l'obligation disparaîtrait d'imposer l'enseignement du français aux Anglophones et aux Néo-Québécois.

Spontanément, ces derniers, dans le sens de leurs intérêts, apprendraient le français et s'associeraient davantage au progrès du Québec et à l'émancipation nationale des Canadiens français.

Nos législateurs feraient bien de s'interroger sur l'influence de la langue française dans la société québécoise. La qualité du français parlé et écrit doit devenir, dans tous les domaines de la vie publique, l'instrument d'une civilisation française dynamique.

Que nous le voulions ou non, si le Québec demeure un état bilingue où les deux langues

sont reconnues officiellement, la vie française en Amérique, au lieu de s'épanouir, diminuera de génération en génération.

Seul un Québec français, puissant par le nombre et l'influence, demeure l'espoir d'une vie française en Amérique.

M. LE PRESIDENT: M. Morin, je m'excuse d'intervenir; nous reviendrons à vous dans un instant. Y a-t-il dans la salle d'autres personnes qui voudraient témoigner?

Oui? Quels sont vos noms, messieurs?

UNE VOIX: La Société culturelle québécoise.

M. LE PRESIDENT: Et vous, monsieur?

M. DALLAIRE: Lionel Dallaire, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Jacques-Cartier.

M. LE PRESIDENT: Est-ce que vos témoignages sont longs, messieurs?

M. DALLAIRE: Disons que le mien prend à peu près 12 à 15 minutes pour la lecture, sans compter la période de questions.

M. LE PRESIDENT: Quinze minutes.

UNE VOIX: Et moi, 20 minutes environ.

M. LE PRESIDENT; Merci. Nous revenons à M. Morin.

M. CARDINAL: M. Morin, votre mémoire apporte quelque chose d'original, en ce sens qu'à plusieurs endroits vous référez non pas à une enquête, mais à des résolutions adoptées en donnant la proportion des gens qui étaient favorables, neutres ou contre. En ce sens, il représente l'opinion d'un groupe identifié et l'opinion d'une partie de la population.

Cependant, dans ce mémoire, il y a, au bas de la page 7, ce que j'appellerais, peut-être, un argument de convenance qui est ou peut paraître discutable. Lorsque vous dites « qu'aucune communauté minoritaire ne jouit d'un statut d'égalité juridique », on peut l'admettre au départ comme étant un principe généralement accepté dans la majorité des pays. Cependant, je ferai le commentaire suivant. Devant ce comité, sans cesse, on passe des droits d'une communauté aux droits des individus. A ce moment-là, le schème de raisonnement varie beaucoup.

« Aucun groupe d'immigrants polonais ne réclame des écoles polonaises en Angleterre; aucun groupe d'immigrants hongrois n'exige des

écoles hongroises en Italie ». Est-ce que vous croyez qu'un exemple ou qu'un argument semblable peut s'appliquer au Québec? Voici pourquoi je pose cette question. Ces pays sont des pays unitaires; ce ne sont pas des Etats d'une fédération où il y a renversement des majorités et minorités selon les Etats. Deuxièmement, c'est qu'au Québec il y a quand même une situation de fait où le groupe minoritaire ou les individus de ce groupe ont toujours eu la possibilité — pour ne pas appeler ceci autrement — d'avoir, justement, des écoles donnant l'enseignement dans leur langue. Est-ce que, par conséquent, cet argument a vraiment une valeur ici au Québec? Peut-on s'en servir comme d'un exemple logique?

M. MORIN: Dans le contexte de votre question, je dois d'abord remarquer qu'il s'applique à l'article 2 de notre réclamation: l'enseignement aux anglophones.

M. CARDINAL: Oui, oui.

M. MORIN; Nous convenons de prodiguer aux anglophones du Québec un enseignement bilingue. En conséquence, cette remarque qu'aucun groupe de Polonais, en Angleterre, n'exige des écoles polonaises est un peu empirique dans le texte et n'est pas en logique absolue avec notre propre résolution qui consent à accorder aux anglophones du Québec un enseignement bilingue.

Je crois qu'il aurait été plus juste, dans le mémoire, de nuancer davantage, mais nous voulions souligner, peut-être par l'absurde, la situation dans laquelle nous sommes. Nous sommes devant une situation de fait que nous reconnaissons. Nous croyons qu'il est normal, ici, au Québec, dans notre contexte nord-américain, d'accorder un traitement d'enseignement bilingue, en conséquence, l'enseignement du français et l'enseignement de l'anglais aux anglophones du Québec.

Toute autre situation, à longue échéance, jouerait sans doute gravement contre le fait français. Il s'agit tout simplement de regarder outre-frontière pour constater quelle a été l'assimilation progressive des nôtres dans les autres provinces. Plus de 33% des Canadiens français sont disparus. Or, si nous obligeons la majorité au Québec à pratiquer le bilinguisme, nous nous mettrons, nous, dans une situation d'infériorité dans ce vaste continent et dans ce vaste pays. Nous sommes devant cette situation, nous, là où nous n'avons pas besoin d'être bilingues, de demeurer au Québec unilingues français. Pour cela — nous le disons dans notre conclusion —

il faudra que le français devienne une langue nécessaire, une langue utile. Il faudra obliger ces anglophones, qui ne sont bilingues, au Québec, que dans une proportion de 30%, à devenir véritablement bilingues, par conséquent, à diminuer d'autant notre obligation de devoir nous-mêmes nous plier au jeu de l'assimilation progressive.

M. CARDINAL: M. Morin, si nous appliquions cette recommandation de votre mémoire à l'effet que les anglophones fréquentent l'école bilingue, qu'est-ce que vous pensez qu'il arriverait sur une certaine période de temps?

En d'autres mots, si le bilinguisme — d'après votre mémoire, je parle toujours dans votre hypothèse de travail — chez les Canadiens français amène peu à peu la disparition du français ou l'assujettissement, si vous voulez, de ce groupe à la majorité du Canada, quels seraient les effets dans le groupe minoritaire anglophone de fréquenter pendant un certain nombre de générations des écoles bilingues? Y aurait-il danger, par exemple, que la langue anglaise disparaisse au Québec; ou y aurait-il danger que ces gens soient, comme nous l'avons indiqué ailleurs dans un mémoire, placés dans une situation où, pédagogiquement, cela serait mauvais pour eux, où ils se placeraient dans une situation pédagogique défavorable, etc. Quelles seraient les conséquences d'un semblable geste?

M. MORIN: Je crois que nous n'avons pas le choix. Ou nous consentirons à placer collectivement les Canadiens français dans une telle situation de dépérissement national et de perte consécutive d'un vouloir-vivre collectif, ou nous placerons les Canadiens français dans un processus d'assimilation et d'anglicisation qui nous engoutira et nous noiera dans la masse anglo-saxonne et américaine, ou les immigrants anglophones du Québec, avec les générations, s'intégreront à un Québec français. Nous sommes devant cette alternative, et je crois que nous devons l'envisager. Je ne vois pas personnellement d'autre issue si nous voulons vivre en français que de décider de vivre nous-mêmes et de voir la communauté anglophone au Québec, progressivement et continuellement dans un processus psychologique acceptable, s'intégrer à la communauté française.

M. CARDINAL: M. le Président, si vous le permettez, j'aurais une dernière question. Je pense que je comprends bien votre réponse en disant que vous croyez que l'application de cette recommandation amènerait peu à peu l'as-

similation des groupes anglophones ou des immigrants, de quelque langue qu'ils soient, au groupe francophone du Québec.

M. MORIN: En ce qui concerne les immigrants, nous émettons dans notre résolution une distinction fondamentale. Tout nouveau venu au Québec devrait être orienté vers les écoles françaises du Québec avec le droit, là où les parents le désirent en nombre suffisant, de recevoir l'enseignement de sa langue maternelle dans nos écoles françaises. C'est là une distinction fondamentale, parce que nous croyons, tel que nous l'avons mentionné dans votre mémoire, que tout nouvel immigrant fait un choix au départ. Il décide, s'il va aux Etats-Unis de vivre dans un pays anglais; s'il va en Allemagne, de vivre dans un pays allemand; s'il vient au Québec de vivre dans un pays français.

M. CARDINAL: Merci M. le Président, merci M. Morin.

M. GOLDBLOOM: M. Morin, l'organisme dont vous êtes ici le porte-parole s'appelle les Etats généraux du Canada français et pourtant votre mémoire ne fait aucune allusion aux Canadiens français des autres provinces. Comment voyez-vous leur avenir?

M. MORIN: Nous comparaissons devant le comité de l'Éducation de l'Assemblée nationale du Québec, et c'est pourquoi nous n'avons pas traité du problème des minorités françaises à travers le Canada. A votre question directe: « Comment voyez-vous l'avenir des minorités? » Je répondrai que dans cette Assemblée qui compte 425 représentants répartis dans les huit autres provinces canadiennes, n'ayant pas de délégation venant de Terre-Neuve, nous croyons qu'au Nouveau-Brunswick, il y a une possibilité de rayonnement français. En Ontario, certains centres semblent viables et pourront vivre en français, au moins pendant plusieurs générations. Dans les provinces de l'Ouest, personnellement, je crois que la vie française est dangereusement menacée et qu'il faudra une véritable politique sur tous les plans, sur le plan démographique, sur le plan de l'enseignement, sur le plan des instruments culturels, radio, télévision, journaux, etc., si nous voulons conserver une vie française dans ces quatre provinces de l'Ouest, particulièrement où le taux d'assimilation et d'anglicisation s'élève globalement à plus de 40% à l'heure actuelle. Déjà, en Ontario, nous connaissons un processus d'assimilation de l'ordre de 33% des Franco-ontariens.

Il va de soi que le gouvernement du Québec aurait un rôle important à jouer pour l'épanouissement culturel des Canadiens français dans les autres provinces.

M. GOLDBLOOM: M. Morin, votre mémoire, à la page 10, déclare: « Si le Québec demeure un Etat bilingue où les deux langues sont reconnues officiellement, la vie française en Amérique, au lieu de s'épanouir, diminuera de génération en génération. » Or, si j'en tire la conclusion qui s'impose, les Etats généraux croient que le seul salut pour le Québec est de devenir un Etat unilingue français. Est-ce que je tire la bonne conclusion?

M. MORIN: Vous tirez une conclusion qui est la bonne et elle est dans la logique de la vie française en Amérique. Si l'Ontario, comme exemple, adoptait officiellement le bilinguisme, je ne crois pas que l'anglais serait en danger dans cette province. Ils sont dans un milieu anglais et, en conséquence, ils ont une force de rayonnement étant plus nombreux même dans leur province et étant un pôle d'attraction dans le Canada.

Ici, au Québec, la situation est à l'inverse. Si le Québec joue ce rôle, qui m'apparaît personnellement équivoque, de trafiquer une forme de bilinguisme et d'égalité, à l'intérieur du Québec — et je n'entends pas, par cela, brimer les droits des citoyens anglophones vivant actuellement au Québec — je crois qu'à long terme nous glisserons rapidement en tant que groupe national. Je ne crois pas qu'il soit possible pour nous, coïncés comme nous le sommes en Amérique, étant un très petit nombre, de pouvoir résister aux forces d'attraction du milieu nord-américain, si nous ne développons pas, au Québec, une vie qui soit française à partir de son gouvernement jusqu'à la moindre des institutions publiques.

Si nous n'avons pas un tel climat de vie française au Québec, notre population n'aura ni le discernement, ni la force de vouloir vivre et de résister pendant plusieurs générations. C'est là un défi et je ne crois pas que, dans cet esprit, il faille voir des sentiments isolationnistes, qu'il faille voir ce que nous ne disons pas. Nous sommes dans un continent où l'interdépendance s'impose sur tous les plans, dans tous les aspects et dans tous les problèmes. C'est en étant nous-mêmes que nous pourrions collaborer, coopérer avec les autres provinces canadiennes et avec les Etats-Unis.

M. GOLDBLOOM: Alors, est-ce que ce Québec unilingue ferait toujours partie du Canada?

Et, si la réponse est affirmative, quelles seraient ses relations précises avec les autres provinces du Canada?

M. MORIN: Vous posez une question hypothétique à laquelle il m'est tout à fait impossible de répondre. D'une part, notre assemblée ne s'est pas prononcée sur le régime politique de demain et je ne peux pas, non plus, émettre d'opinions personnelles pour répondre à votre question.

M. LE PRESIDENT: Tel n'est pas le sujet du comité, non plus, M. Morin.

M. MORIN: Je dirais simplement, et très brièvement, que toutes les alternatives constitutionnelles me semblent possibles, pour autant que les conditions de vie et d'épanouissement françaises nous soient assurées et que nous puissions maîtriser et contrôler par nous-mêmes tous les leviers essentiels de la vie d'un peuple.

M. GOLDBLOOM: Je soumets respectueusement que, même si ce n'est pas précisément le sujet de nos débats ici, c'est une conclusion qui découle normalement des propositions du mémoire. Je voudrais poser une dernière question.

M. MORIN: Je m'excuse, M. le député. Vous dites que la séparation du Québec est une conclusion qui découle du mémoire. Je crois que vous interprétez de façon abusive le mémoire et qu'il n'est pas, même intellectuellement, honnête d'adopter une telle conclusion.

M. GOLDBLOOM: Je m'excuse, M. Morin, peut-être me suis-je mal exprimé tout à l'heure. Je n'ai pas voulu dire que telle était la conclusion logique de votre mémoire. J'ai voulu dire simplement que la possibilité pour moi de poser des questions sur ce sujet découlait des affirmations et des recommandations de votre mémoire. Je voudrais vous demander tout simplement si vous proposez que le Québec érige un système d'éducation qui aurait des qualités particulières en ce qui concerne l'enseignement des langues qui serait offert aux immigrants.

Ces immigrants seraient nécessairement des immigrants au Québec. Ils ne seraient pas, sous un tel régime, des immigrants au Canada, parce qu'ils ne seraient plus en mesure de traverser les frontières du Québec et de s'installer dans les autres provinces du Canada à cause des différences très marquées des systèmes d'éducation. Donc, il y a un changement que vous propo-

posez, qui est un changement assez profond dans les relations entre le Québec et les autres provinces du Canada.

M. MORIN: Je ne voudrais pas répondre à l'aspect constitutionnel de votre question. Je me limiterai à son aspect linguistique. Vous émettez une suggestion qui me paraît personnellement excellente sur ce plan-là.

M. LAPORTE: J'imagine, M. Morin, que lorsque tout à l'heure vous avez, au hasard de l'improvisation, laissé supposer que le docteur Goldbloom faisait une remarque intellectuellement malhonnête, vous avez dépassé votre pensée.

M. MORIN: Je l'admets.

M. LE PRESIDENT: M. Bousquet.

M. LAPORTE: Un instant, s'il vous plaît.

que nous ne partagions pas son point de vue — de vous demander si, à votre avis, il est possible d'avoir, dans un Canada, une province qui décide d'être unilingue. C'est une question qui était tout à fait logique. Est-ce qu'il vous apparaît possible d'avoir un Québec unilingue sans nous séparer du reste du Canada? Vous avez vous-même dit: Nous allons nous prononcer bientôt sur ce deuxième aspect.

M. MORIN: C'est-à-dire que j'ai modifié largement le sens de la question. A l'interprétation que j'en avais déduite, je voyais une interprétation plus définitive d'une obligation d'un Québec séparé, et c'est pourquoi j'ai dit que nous ne pouvions pas en tirer cette conclusion. Quant à votre propre réflexion, M. Laporte, d'un Québec unilingue à côté de neuf provinces unilingues, je n'en vois pas bien la différence.

M. LAPORTE: C'est-à-dire que vous consentiriez, et je pense que la question est infiniment sérieuse, à ce que les neuf autres provinces, constitutionnellement, deviennent unilingues anglaises. Quel sort faites-vous, à ce moment-là, à nos compatriotes des autres provinces.

M. MORIN: Je ne crois pas qu'il nous faut partir dans un voyage, vers une illusion. Si nous regardons, par exemple, les débats des récents mois et des dernières semaines, nous nous rendons compte, pour le moins, que plusieurs provinces canadiennes disaient « non » assez catégoriquement au bilinguisme. Je crois qu'en

1895, on parlait de reconnaissance des droits du français au Manitoba. J'ai un peu l'impression que nous en parlons encore aujourd'hui.

Quant à l'autre partie de votre question, je dirais qu'au Nouveau-Brunswick, il y a peut-être possibilité, à cause d'une population à 38% francophone ou acadienne, de connaître une province qui serait véritablement bilingue. En cette province, il me semble qu'il pourrait y avoir une étude de district bilingue ou une formule comme celle-là. Et, à ce moment-ci, je parle en mon nom personnel.

Dans les autres provinces, même si l'Ontario adoptait le bilinguisme, mon Dieu, tant mieux pour nos compatriotes de là-bas!

M. LAPORTE: Parce que certaines provinces disent « non » à nos compatriotes, vous venez de le souligner, je n'imagine pas que vous suggérez que nous décidions, nous, de les abandonner.

Il était fort possible que nous ne partagions pas son point de vue — de vous demander si, à votre avis, il est possible d'avoir, dans un Canada, une province qui décide d'être unilingue. C'est une question qui était tout à fait logique. Est-ce qu'il vous apparaît possible d'avoir un Québec unilingue sans nous séparer du reste du Canada? Vous avez vous-même dit: Nous allons nous prononcer bientôt sur ce deuxième aspect.

M. LAPORTE: Est-ce qu'il ne vous apparaît pas que la première vérité ou la première constante de notre nouveau, respectable et défendable désir de francophonie, auquel je crois? Est-ce que vous pensez que notre première constante ne devrait pas être, pour nous, Québécois de langue française, de nous porter, par tous les moyens de pression, d'assistance culturelle ou autres, à la défense de nos propres compatriotes de langue française du Canada?

M. MORIN: Notre première constante est de vivre nous-mêmes pleinement au Québec, en français.

M. LAPORTE: Oui.

M. MORIN: Et, ensuite, d'établir des liaisons et une politique avec tous les francophones du Canada. Personnellement, je suis nettement favorable à ne pas oublier 800,000 Canadiens d'origine française, qui parlent encore le français et qui vivent dans les autres provinces. Je crois que, pour l'épanouissement et pour le rayonnement culturel du Québec, il y va de notre intérêt de pratiquer une politique réelle en ce domaine.

M. LAPORTE: Très bien. Alors, est-ce que je peux associer, dans votre esprit, les mots « politique réelle » et « politique réaliste »? Je m'explique. Vous avez nos compatriotes de langue française de la Colombie-Britannique, qui ont commencé à y immigrer, il y a déjà plusieurs décennies, et contre lesquels le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province se sont battus depuis toujours. Pourtant, isolés dans leur petite province, les Canadiens français n'ont pas perdu complètement, jusqu'ici, leur langue. Dans le Québec, dans l'entourage dont vous avez parlé, le milieu nord-américain, les 220 millions d'Anglo-saxons avec lesquels nous devons, de toute façon, avoir des relations commerciales ou autres constantes, comment espérez-vous, dans une période raisonnablement courte et sans une guerre qui va nous user, réussir à imposer au Québec un Etat unilingue de langue française?

M. MORIN: Tout dépendra de la volonté du peuple du Québec et également de l'entendement des législateurs du Québec. Je ne crois pas que le problème se pose dans des termes de guerre. Je crois qu'il s'agit pour nous, de nous affirmer tout simplement.

Depuis une dizaine d'années, l'Etat du Québec a connu une marge de progrès dans certains secteurs et dans certains domaines. Je crois qu'il faudrait généraliser cette politique de progrès et d'émancipation du Québec.

M. LAPORTE: Est-ce que vous pensez que plutôt que de tenter de donner à Québec... Ceci serait, à mon avis, illusoire pour la défense de la langue française. La défense de la langue française, nous en sommes à fond, cela est évident. Ce sont sur les moyens que nous pouvons peut-être cesser de nous entendre. Pensez-vous que c'est plus nécessaire de consacrer nos efforts limités — il ne faut pas que nous nous prenions pour un peuple de 50 millions d'habitants — à tenter d'imposer l'unilinguisme plutôt qu'à développer des choses qui véritablement vont nous rendre maîtres, chez nous, comme la Société générale de financement, comme la Caisse de dépôt et de placement, comme Soquem et comme d'autres moyens qui vont nous permettre, dans deux, cinq, dix ou vingt ans, de ne pas être absolument, pieds et poings liés, prisonniers d'autres gens que nous?

M. MORIN: Personnellement, je crois que, dans une politique de développement de la société canadienne-française au Québec, tous les éléments sont étroitement liés et que nous ne pouvons pas négliger une politique de la langue,

même si nous croyons essentiel — comme nous le soulignons dans notre mémoire — de rendre d'abord cette langue utile et nécessaire.

Lorsque nous parlons de langue utile et nécessaire, je crois que nous pouvons entendre une promotion de la communauté française au Québec sur tous les plans, particulièrement dans le secteur économique. En effet, si nous sommes maîtres de notre économie, nous l'admettrons t o u s . Il y aura des répercussions et des conséquences heureuses sur tout le développement culturel et sur la politique linguistique.

M. LAPORTE: Là, je suis d'accord.

M. MORIN: Tandis que, si nous demeurons minoritaires dans ce secteur particulièrement...

M. LAPORTE: D'accord.

M. MORIN: ... et si nous sommes dépendants des institutions étrangères, culturellement, nous vivrons en étrangers à brève échéance.

M. LAPORTE: Evidemment, monsieur Morin, comme nous sommes d'accord sur les objectifs à atteindre, il ne faudrait pas me faire dire ou nous faire dire que nous négligeons l'importance d'une politique culturelle. Peut-être qu'à l'intérieur d'une politique culturelle nous recommanderions que le français devienne, au Québec, langue prioritaire, que tous les Québécois, sans exception, soient tenus d'apprendre suffisamment de français pour parler la langue de la majorité.

Que ces deux étapes étant accomplies que, troisièmement, tous les parents seraient libres d'envoyer les enfants aux écoles de leur choix et que, quatrièmement, — vous avez écrit des choses fort intéressantes sur l'immigration, M. Morin, y compris l'incompréhensible négligence que nous avons eue à son endroit — qu'auprès des immigrants nous fassions tous les efforts possibles, avec les moyens les plus modernes, pour les inviter à se joindre à notre groupe ethnique. Je pense que ces quatre postulats d'une politique culturelle pourraient probablement atteindre les objectifs que nous partageons, de faire de la langue française une véritable langue du peuple québécois, une langue de culture, sans nous amener à livrer, sur le plan de la culture, une bataille peut-être perdue d'avance pour l'instauration de l'unilinguisme, ce qui nous empêcherait de consacrer à d'autres domaines, économiques, par exemple, les efforts prioritaires qui sont également nécessaires.

C'est là notre politique culturelle. Elle tend

vers les mêmes objectifs, mais peut-être qu'elle nous éviterait de gaspiller en cours de route des énergies dont nous avons éminemment besoin.

M. LE PRESIDENT: Le député de Saint-Hyacinthe.

M. BOUSQUET: Est-ce que vous ne prévoyez pas une diminution des immigrants au Québec dans le cas où on appliquerait une politique unilinguiste, étant donné que la plupart des Européens s'en viennent ici croyant venir en Amérique du Nord?

M. MORIN: Le premier motif pour lequel un émigrant choisit d'aller demeurer dans un autre pays est un motif d'ordre économique. Et c'est toujours pour améliorer les conditions de sa vie qu'un émigrant songe à aller s'établir dans un autre pays. Je crois que cette règle est générale dans tout le mouvement migratoire, et elle s'applique au Québec autant qu'à toute autre contrée.

Conséquences: Si nous pouvons intégrer l'immigrant dans la main-d'oeuvre québécoise dès son arrivée et si nous pouvons particulièrement intégrer dans la main-d'oeuvre québécoise un immigrant spécialisé qui répond aux besoins de notre main-d'oeuvre et aux nécessités de notre économie, je ne vois pas pourquoi cet homme, s'il connaît une condition meilleure que celle qu'il connaissait dans son pays d'origine, refuserait de parler français.

Par surcroît, ceci peut ouvrir au Québec une portée, une dimension nouvelle de sa politique d'immigration vers les 33 pays francophones. Nous le soulignons dans notre mémoire; 300,000 francophones émigrent à travers le monde chaque année; au Québec, nous en recevons à peine à 4,000 par année. Et il y a parmi ces personnes qui voyagent à travers le monde au-delà de 35,000, 30,000 immigrants de langue française qui s'établissent chaque année aux États-Unis. Je crois que nous avons là un champ de prospection, de recrutement assez immense pour nous et qui peut répondre aux besoins du développement économique du Québec.

M. BOUSQUET: Maintenant, une autre question: Etes-vous persuadé au fond de vous-même qu'il est possible de concilier l'impératif économique et l'impératif culturel dans le cas des Canadiens français du Québec?

M. MORIN: Il faudra le concilier et s'il y avait incompatibilité permanente, comme à l'heure actuelle entre l'économie d'une part, et

la culture d'autre part, nous serions prolétaires pour longtemps au Québec au plan culturel. Il nous faudra le concilier et maîtriser au Québec par tous les moyens possibles notre économie dans tous les secteurs et dans tous les domaines. Si nous continuons à contrôler 20% de notre finance, 20% de notre industrie, 10% de nos ressources naturelles nous allons nous maintenir nous-mêmes dans un état de dépendance qui nous maintiendra minoritaires au plan culturel.

M. PEARSON: A la page 2. Dans les écoles françaises du Québec, l'enseignement d'une langue seconde doit être facultatif et il doit se faire à partir du niveau secondaire.

C'est le mot « facultatif » qui me surprend un peu. Supposons que c'est facultatif, dans la région de Montréal, il est possible que ça devienne, quand même, général, il y a tout lieu de le croire parce qu'il y a une bonne proportion de parents qui sont intéressés à faire apprendre l'anglais à leurs enfants. Alors, à ce moment-là, que vient faire ici la réalité du mot « facultatif », même si ça devient facultatif? Je comprends que dans l'Est de la province, il y a peut-être moins de gens qui vont apprendre l'anglais, mais dans une région comme Montréal, il y a beaucoup de choses qui portent les gens à apprendre l'anglais.

M. MORIN: Vous avez répondu vous-même à la question en disant que dans certaines régions du Québec, on n'a pas tellement besoin d'anglais pour gagner sa vie, à la condition, disons, d'y connaître une certaine expansion industrielle ou commerciale qui n'existe peut-être pas à l'heure actuelle, dans ces régions, ce qui oblige les citoyens de ces comtés à se déplacer continuellement vers Montréal. Le mot « facultatif » a été là comme s'appliquant d'une part à l'enseignement quant aux régions concernées. Dans une région comme Montréal, l'obligation est plus rigoureuse qu'à Saint-Louis-du-Ha-Ha! Deuxièmement, le mot « facultatif » s'applique aussi au choix de la langue. Certains délégués envisageaient l'enseignement d'une langue seconde dans un but culturel et auraient préféré que leurs enfants apprennent plutôt l'italien que l'anglais. C'était le sens de cette résolution.

M. PEARSON: La réalité, dans une région comme Montréal, c'est que chez les Italiens ou les autres, en somme, et même chez les Canadiens français, c'est l'anglais que les jeunes vont apprendre à l'école.

M. MORIN: Dans une région comme Mont-

réal, je crois, personnellement, que le mot « facultatif » ne s'appliquerait pas.

M. PEARSON: Maintenant, autre chose. Quelquefois, on a présenté l'argument suivant, cet après-midi en particulier et je voudrais connaître votre opinion là-dessus. On a dit que l'avenir du bill 85, le bill futur sur les droits linguistiques au Québec, peut avoir des conséquences énormes sur l'avenir des minorités dans les autres provinces canadiennes ou sur l'avenir des Canadiens français dans les autres provinces canadiennes. Est-ce que cet argument vous émeut, vous dit quelque chose?

M. MORIN: Cet argument ne m'angoisse pas beaucoup parce que depuis plusieurs années, le Québec a accordé à la minorité anglophone un traitement des plus justes, des plus équitables. Après quelque cent ans, les autres provinces n'ont pas jugé bon de donner une égalité de traitement à nos minorités françaises. Je ne crois pas que l'Anglais réagisse de cette façon-là.

M. PEARSON: Je suis d'accord avec vous là-dessus.

M. LE PRESIDENT: M. Morin, vous qui connaissez beaucoup le problème de l'immigration, je vous donne un fait, qui est arrivé dans mon comté et dont j'ai pris connaissance cette semaine. Une famille roumaine est arrivée dans mon comté il y a un mois, et le chef de famille n'avait pas d'ouvrage. Il s'est présenté au bureau de la main-d'oeuvre et les gens de ce bureau lui donnent depuis, \$75 par semaine pour suivre des cours d'anglais. Est-ce que cette attitude se présente partout? Je vous le demande, vous qui connaissez très bien les problèmes de l'immigration.

M. MORIN: Je ne peux pas répondre personnellement à votre question. J'ai peu d'expérience dans ce domaine. Il est malheureux que cet immigrant n'ait pu, d'abord, être intégré dans la main-d'oeuvre du Québec avant même son arrivée au Québec. La situation ne se serait pas présentée. Plutôt que de lui donner \$75 par semaine pour apprendre l'anglais, personnellement, je lui aurais donné \$75 par semaine pour travailler.

M. LE PRESIDENT: Je parle de ça au comité parce que j'ai pris connaissance de ce fait cette semaine.

M. CARDINAL: C'est peut-être beaucoup de travail pour lui.

M. LE PRESIDENT: Merci, M. Morin. Excellent.

M. LAPORTE: Merci, M. Morin.

M. LE PRESIDENT: Il reste deux mémoires. M. Chevalier s'il vous plaît.

### M. Julien Chevalier

M. CHEVALIER: Julien Chevalier, président de la société culturelle québécoise, fondée en 1968. Environ 100 membres. Le seul but de ladite société est la défense de la culture de langue française dans l'Etat du Québec.

M. Jérôme Proulx, président, MM. les commissaires. Mémoire sur le bill 85.

Il me fait plaisir de vous présenter un mémoire divisé en quatre sections et qui se résume ainsi:

1) Résumé historique sur le statut de la langue et de la culture française de la conquête (1760) à la Révolution tranquille (1960);

2) Etat actuel de la langue et de la culture françaises de 1960 à 1968 dans l'Etat du Québec;

3) Suggestions, recommandations et conclusions du mémoire sur le bill 85 et la politique linguistique à adopter *pur* l'Etat du Québec;

4) Quelques notes sur notre association fondée en 1968 pour défendre et promouvoir la culture et la langue françaises dans tout l'Etat du Québec.

Nous soumettons le tout, respectueusement, à votre bienveillante attention et vous prions de nous croire.

Vos tout dévoués,

**Julien Chevalier, président  
Germain Bertrand, secrétaire**

Mémoire présenté au comité parlementaire du ministère de l'Education de l'Etat du Québec. Bill 85. Chapitre 1.

Résumé historique du statut légal de la culture et de la langue françaises, de la conquête (1760) à la révolution tranquille (1960).

Lors de la capitulation de Montréal, en 1760, et du traité de Paris, en 1763, ledit acte de capitulation de Montréal et le traité de Paris n'accordaient aucune existence légale à la langue et à la culture françaises aux 65,000 colons français qui, séparés de leur mère patrie, résidaient dans la vallée du Saint-Laurent.

En 1774, l'Acte de Québec, promulgué par le conquérant anglais, ne donnait aucune garantie à la langue et à la culture françaises dans le Bas-Canada, province de Québec à l'époque.

Selon l'Acte constitutionnel de 1791, aucune clause ne garantissait la reconnaissance offi-

cielle ou l'usage de la langue française dans le Bas-Canada.

La langue employée, officielle, par l'assemblée des députés, les cours de justice et tout l'appareil administratif gouvernemental.,,

M. LAPORTE: M. Chevalier, est-ce que vous seriez vexé, étant donné l'heure...

M. CHEVALIER: Passer ça? Oui.

M. LAPORTE: ... si nous disions que les faits historiques nous amènent à conclure qu'il faut remonter le courant, qu'il faut noyer Montréal d'éléments français et que, évidemment...

M. CHEVALIER: Oui, je comprends. Je peux passer une couple de pages.

M. LAPORTE: Nous pourrions passer à vos recommandations.

M. PAUL: Je pense bien, M. Laporte, que le consentement serait cependant donné pour que toute cette partie du mémoire soit inscrite au journal des Débats.

M. LAPORTE: Au journal des Débats.

M. CHEVALIER: Nous allons simplement référer...

M. LE PRESIDENT: A la page II.

M. CHEVALIER: La page II, oui. Conclusions et recommandations. (Voir annexe)

M. le Président, messieurs les commissaires, nous vous soumettons les conclusions et recommandations suivantes: a) sur le bill 85; b) sur la politique linguistique future de l'Etat du Québec.

En premier, nous déclarons que ledit bill 85 est un projet désuet, vieillot et périmé pour les raisons suivantes:

L'entête du bill 85 déclare: « Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif (lequel est disparu depuis le 31 décembre 1968) et de l'Assemblée législative (laquelle a été remplacée par l'Assemblée nationale, fin décembre 1968) décrète ce qui suit:

A l'article 15: « Un comité catholique, un comité protestant et un comité linguistique du conseil, composé chacun de quinze membres sont institués. »

Notre recommandation: Pourquoi le ministère de l'Education de l'Etat du Québec ne forme-t-il pas un comité exclusivement composé de commissaires unilingues français, comme dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et

la Colombie-Canadienne qui possèdent un ministère de l'Education exclusivement basé sur l'unilinguisme anglais?

Ce comité linguistique français aurait le pouvoir de former des sous-comités qui régiraient les langues secondes. Ces sous-comités, sous l'autorité du comité supérieur linguistique français, auraient pouvoir pour organiser l'étude des langues secondes; allemande, italienne, anglaise ou espagnole, etc, dans des cours spéciaux. Ces cours spéciaux seraient donnés en dehors du programme régulier du ministère de l'Education de l'Etat du Québec.

Référant à l'article 17a qui prévoit la formation du comité linguistique de dix représentants francophones et de cinq représentants anglophones; cet article est discriminatoire et injuste pour la nation québécoise à 86% de culture et de langue françaises.

De plus, tous les Etats souverains, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, les U.S.A., etc n'acceptent aucun représentant officiel des minorités avec pouvoir souverain de vote dans leur ministère de l'Education. Si les ministères de l'Education de ces Etats souverains désirent obtenir des études pédagogiques et techniques sur les problèmes de l'enseignement des langues secondes, ils font témoigner en comité ou par enquêtes des spécialistes dans chacune des langues secondes. Mais jamais ces spécialistes étrangers ne détiennent le pouvoir souverain de voter sur les résolutions finales.

Après étude de l'article 22, nous sommes convaincus que les pouvoirs accordés audit comité linguistique sont trop étendus pour l'importance qu'on doit donner aux minorités de langues secondes; les pouvoirs trop discrétionnaires du comité linguistique de quinze membres de faire des règlements suivant lesquels le ministre reconnaît comme étant de langue française ou de langue anglaise les institutions d'éducation.

Relativement à l'article 10, nous nous opposons à l'obligation pour les commissaires d'écoles et les commissions scolaires d'organiser des cours en anglais de la première à la onzième année sur le simple désir ou la demande exprimée par les parents.

Il découle que le bill 85 oblige par procédure péremptoire et coercitive les commissions scolaires d'obéir aux règlements adoptés par ledit comité linguistique et que les commissaires d'écoles sont à la merci d'une telle loi abusive et dictatoriale, ce qui est intolérable en démocratie.

Donc, pour résumer, le pouvoir accordé par le bill 85 de régler la politique linguistique des commissions scolaires locales

el régionales est une grave atteinte à la liberté démocratique des commissaires élus, des pères et mères de famille et du peuple.

Il est impensable et inadmissible que le gouvernement de l'Etat du Québec ait eu l'audace de présenter une loi (bill 85) accordant des droits officiels aussi complets à la minorité de langue anglaise, sans avoir reconnu, au préalable, par loi officielle, incluse dans la constitution du Québec, les droits sacrés et séculaires de la langue française, langue de fait de la nation québécoise. Nous demandons donc le rejet pur et simple du bill 85 par l'Assemblée nationale de l'Etat du Québec.

Car advenant l'acceptation de ce bill odieux, nos valeureux ancêtres, les Papineau, les LaFontaine, les Riel, les Delorimier, les Chénier, les Honoré Mercier, les Garneau, les Bourassa, les Lionel Groulx, et les centaines de héros inconnus de notre histoire nationale, qui ont défendu au prix de lourds sacrifices, au cours des siècles passés, notre héritage culturel français, ces grands héros de notre histoire nationale se seraient battus en vain.

Hyppolite LaFontaine défendant avec énergie les droits des Canadiens français des deux Canada à l'usage libre et officiel, dans leurs institutions parlementaires, leurs systèmes scolaires, de la langue française aurait-il combattu inutilement? Lionel Groulx, notre historien national, se serait-il trompé? Non, messieurs.

La fidélité à nos origines françaises et aux valeurs spirituelles de notre culture et de notre patrimoine français, valeurs fondamentales pour conserver l'identité nationale, commande, après un siècle de Confédération canadienne, à l'Etat et au gouvernement de l'Etat du Québec de proclamer, à la face du Canada et du monde, par une loi officielle incluse dans la constitution, que la langue française soit seule officielle dans l'Etat du Québec. Nous avons le droit fondamental, après deux siècles de survivance, de vivre en nation adulte.

De plus, la pression de plus en plus forte des compagnies anglo-canadiennes et américaines — exemple: Noranda Mines Ltd., Mata-gami Lake Mining Ltd., etc — oblige progressivement la majorité des Québécois de langue française à se prononcer pour ou contre la langue française comme langue d'usage quotidienne et de travail.

Il est certain que la perte, dans la région de Montréal, par la majorité de la population de l'usage quotidien et au travail de la culture et de la langue françaises sonnerait le glas de la nation québécoise canadienne-française. Nous vous référons à nouveau au tableau de la page no 87, intitulé: La population néo-montréalaise

selon le groupe ethnique, 1961. Citation tirée du livre intitulé: L'Immigration au Canada, de Rosaire Morin.

Donc, M. le Président et messieurs les commissaires du comité parlementaire du ministère de l'Education de l'Etat du Québec, il y a grave péril en la demeure. Nous vous soumettons quelques considérations philosophiques et historiques le prouvant.

Les individus, les familles et les nations naissent, vivent et meurent. Exemple: la perte de leur langue nationale par le pays de Galles, l'Irlande, etc. Le gaélique, langue celtique de la nation irlandaise et du pays de Galles est disparu après environ cinq siècles de domination anglaise. Ainsi en est-il des langues nationales. Elles n'ont aucune garantie de durée séculaire.

La langue française, véhicule et médium de la culture française séculaire, ne possède en Amérique du Nord, au Canada et dans l'Etat du Québec aucune garantie de survivre et de s'épanouir après l'an 2,000.

D'ici l'an 2,000, au rythme de l'anglicisation de nos compatriotes dans les neuf provinces anglo-canadiennes et dans l'Etat du Québec, surtout dans la région de Montréal, telle que prouvée au chapitre 3: « La population de l'Etat du Québec », volume « L'immigration au Canada, » de M. Rosaire Morin, pages 67 à 86...

Il est certain que la langue et la culture françaises au Canada et dans notre problème présent, l'Etat du Québec, vu qu'il y a péril en la demeure, ne peut survivre, vivre et s'épanouir sans la prise en main par le gouvernement de l'Etat du Québec de pouvoirs souverains garantissant officiellement et légalement dans la constitution dudit Etat du Québec l'usage du français obligatoire dans tous les ministères de l'administration gouvernementale ainsi que dans tout notre système d'éducation.

Pour résumer, M. le Président et messieurs les commissaires, nous demandons que ledit bill 85 soit retiré définitivement du feuillet de l'Assemblée nationale, que dès cette année une nouvelle constitution québécoise soit adoptée incluant le français à titre de langue officielle et nationale. Nous croyons d'une nécessité fondamentale et urgente l'adoption de cette constitution incluant la loi du français officiel dans l'Etat du Québec, car il est évident, par les faits et statistiques énumérés dans notre mémoire, que le temps, facteur capital dans l'état actuel des choses, travaille contre la langue, la culture française et la nation québécoise.

Nous soumettons le tout à votre bienveillante attention.

Vos tout dévoués,

« **La Société culturelle québécoise** »

Maintenant, il y a deux appendices, un sur le bill 75, loi du ministère de l'Immigration, et un sur la francophonie.

M. CARDINAL: Si vous me le permettez, M. Chevalier, l'appendice sur le bill 75 ne paraît pas pertinent à ce comité qui discute du bill 85.

M. CHEVALIER: Nous pourrions le passer.

M. CARDINAL: Quant à celui sur la francophonie, je n'ai pas d'objection, c'est aux membres du comité d'en décider.

Voulez-vous que nous le déposions tout de suite?

M. CHEVALIER: Il a seulement trois pages.

M. PAUL: Nous pourrions peut-être le déposer et puis le rayer.

M. CHEVALIER: Comme vous le voudrez.

M. PAUL: Quel groupement représentez-vous exactement?

M. CHEVALIER: C'est une association qui a été fondée l'an dernier. Nous groupons une centaine de membres. C'est récent.

M. PAUL: Où se recrutent les membres?

M. CHEVALIER: Dans la classe moyenne, comme moi-même, qui suis courtier d'assurances.

M. LAPORTE: Avez-vous des membres de langue anglaise?

M. CHEVALIER: Pas encore. Nous avons quelques amis Néo-Canadiens qui sont sympathiques à la cause. Ce n'est pas une question de race, c'est une question de culture en soi.

M. LE PRESIDENT: De quel comté êtes-vous, Monsieur?

M. CHEVALIER: Du comté de Chambly.

M. LE PRESIDENT: Et ça va bien chez vous?

M. PAUL: La porte est largement ouverte pour le recrutement.

M. LE PRESIDENT: C'est ça. L'état du comté au point de vue de la politique, est bon.

UNE VOIX: A l'ordre!

M. PAUL: Nous vous remercions, M. Chevalier.

UNE VOIX: C'est un chevalier sans peur et sans reproche.

M. LE PRESIDENT: M. Dallaire, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Ville Jacques-Cartier.

**M. Lionel Dallaire**

M. DALLAIRE: M. le Président...

M. LE PRESIDENT: Comté de Chambly.

M. DALLAIRE: Comté de Taillon.

M. LE PRESIDENT: Taillon? Ah...

M. DALLAIRE: M. le Président, MM. les membres du comité, la Société Saint-Jean-Baptiste de la Cité de Jacques-Cartier, municipalité de 65,000 habitants, par la voix de son conseil, se fait un devoir d'exprimer publiquement ses revendications contre le projet de loi intitulé bill 85 qu'elle considère comme néfaste pour les Canadiens français du Québec, s'il était adopté.

Le bill 85 donnerait force de loi à des privilèges jusqu'ici consentis à la minorité anglophone. Il est d'ores et déjà reconnu que le bilinguisme intégral ne peut exister longtemps et qu'il finit toujours par l'unilinguisme du plus fort économiquement. Comme la finance au Québec est en majeure partie détenue par les anglophones et que nous sommes cernés par les États-Unis et neuf provinces anglophones, il est assuré que le bilinguisme se fera au détriment des Canadiens français. Qu'on n'essaie pas de nous leurrer avec le bilinguisme des provinces anglaises à la Pierre-Elliott Trudeau; ces provinces seraient bilingues dans les textes de loi, mais unilingues anglaises dans les faits.

Car si les recommandations des deux premiers volumes de la Commission Laurendeau-Dunton de former des districts bilingues dans les provinces du Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario étaient appliquées, ces districts bilingues conduiraient fatalement à l'unilinguisme anglais. Si le bill 85 était adopté, la même situation se produirait inévitablement ici, au Québec, à notre détriment d'ici quelques années.

Comme nous croyons que plusieurs autres associations vous ont fourni et vous fourniront suffisamment de statistiques, notre société se

bornera à vous soumettre des considérations d'ordre pratique.

À l'heure actuelle, ce n'est pas l'anglais qui est menacé, mais bien la langue française. Il est urgent que le gouvernement de l'État du Québec prenne ses responsabilités et vote immédiatement une législation intelligente, ferme et positive, proclamant le français langue nationale et officielle dans tout l'État du Québec. Voici un extrait d'une déclaration émise par le conseil général de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, à l'issue de sa réunion du 7 décembre 1968: « Il n'y a pas de demi-mesures qui puissent améliorer la situation. Seules des mesures législatives fermes et contraignantes et une action politique positive pourront faire contrepoids à la contrainte économique et sociale qui brime le peuple québécois. C'est en raison des conditions sociales et économiques qu'il faut être plus vigilant encore; qu'il faut envisager l'ensemble de la question avec des arguments de raison et non pas avec des arguments émotifs.

Ce qu'il faut vigoureusement corriger, ce sont les trois états de fait suivants: a) L'unilinguisme anglais qui se perpétue au Québec, car plus de 600,000 citoyens ne parlent que l'anglais, d'après le recensement fédéral de 1961; b) L'anglicisation massive et galopante des Néo-Québécois dont plus de 90% des enfants fréquentent l'école anglaise; c) L'imposition de la langue anglaise à la majorité francophone, particulièrement dans le monde du travail et des affaires.

Les causes profondes de ces trois états de fait proviennent du bilinguisme officiel de l'État québécois et du libre choix par les parents de la langue d'enseignement pour leurs enfants ».

Nous considérons que le libre choix de la langue d'enseignement à l'école publique est impensable, parce qu'il n'existe pas dans aucun pays véritablement souverain du monde.

Ce n'est pas à la majorité de se plier aux désirs de la minorité, même si elle est plus cossue. Comme le disait Me Yvon Groulx, président général de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec: « Le libre choix des parents n'existe que lorsque les anglophones sont en minorité ».

Voici, d'ailleurs, un extrait de son allocution lors du dernier congrès national des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec: « Et à ceux qui croiraient encore au droit des parents, si souvent invoqué, de choisir librement la langue de l'école pour leurs enfants, je leur demande de faire un tour d'horizon du monde et notamment du monde anglophone; ni aux États-

Unis, ni dans les neuf provinces anglo-canadiennes, ni en Angleterre, ni en Ecosse, ni au pays de Galles, un groupe minoritaire quelconque n'a droit à l'enseignement dans la langue de son choix à l'école publique. On y accepte parfois l'école bilingue seulement, comme en Ontario. Même à l'Île Maurice, dont la population est francophone, l'école unilingue anglaise était la seule école publique jusqu'à l'indépendance récente. Ce libre choix n'existerait-il que lorsque les anglophones sont en minorité? »

Notre société est pleinement d'accord avec la déclaration des représentants d'associations francophones qui ont rencontré le premier ministre du Québec, le 25 novembre 1968: « Les droits des minorités doivent être conçus en fonction de ceux de la majorité. Ce n'est pas la culture anglaise qui est menacée au Québec, mais bien la culture française. Ce ne sont pas les anglophones qui doivent gagner leur vie dans une autre langue. Ce ne sont pas les anglophones qui gagnent un revenu moindre à compétence égale au Québec. Ce ne sont pas les anglophones qui souffrent d'un niveau d'instruction inférieur au Québec. Ce ne sont pas les anglophones qui manquent de facilités universitaires au Québec.

Nous croyons qu'en attendant de régler le problème de la langue dans sa totalité, en s'inspirant du mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui a reçu l'appui d'un éventail des groupes représentatifs, qu'au moins le gouvernement ne consacre pas dans une loi l'injustice de la situation linguistique actuelle, alors qu'au Québec même, les Canadiens français voient brimer leurs droits fondamentaux de vivre pleinement dans leur langue, notamment dans les domaines du travail, des communications, de l'information, du commerce, de l'industrie, de l'affichage, etc.

Un État dont 85% des citoyens parlent français a le droit et le devoir de déterminer que la langue de la majorité soit la langue d'enseignement dans les écoles publiques, sans préjudice aux droits individuels ni à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. »

Le fait que les citoyens de langue française soient contraints de savoir et d'utiliser l'anglais pour obtenir une bonne situation leur cause une sorte d'aliénation culturelle en même temps qu'une grave injustice.

Le bilinguisme officiel permet aux anglophones, selon la remarque de Laurier Lapière, dans une conférence prononcée devant un auditoire en majorité anglaise, d'être au Québec, sans être du Québec.

Et c'est en déplorant cette attitude, trop fré-

quente chez les Anglo-Québécois, que Laurier Lapierre, en les invitant à s'identifier au Québec français, concluait par cette mise en garde cinglante: « Speak French or get out... »

Ici, j'ai la reproduction d'un article de Jean Beaudry. Je peux peut-être la passer... Alors, nous allons continuer avec la page 8 au centre de la page pour sauver un peu de temps.

« Le gouvernement que nous avons porté au pouvoir a cette juridiction implicitement reconnue: à lui d'en user avant que les Québécois ne se fassent dire au Québec de parler anglais ou de déménager en France...

« Il est beaucoup plus tard qu'on ne le pense! » C'est la fin de la citation de l'article de Jean Beaudry.

Pour démontrer à quel point les anglophones sont conscients de vouloir et de pouvoir nous angliciser, nous vous citons ce que Lord Durham déclarait dans son rapport au gouvernement impérial de Londres de 1839. « Je serais bien étonné que les plus réfléchis parmi les Canadiens français eussent encore l'espérance de conserver leur nationalité; quelque résistance qu'ils fassent, l'absorption de leur race est déjà commencée. Notre langue se propage comme le fait tout naturellement la langue des employeurs et des riches. » (Citation de l'histoire du Canada, de Jean Bruchési, la page 470).

L'adoption du Bill 85 permettrait une réalisation encore plus rapide de la prédiction de Lord Durham et serait un véritable croc-en-jambe à notre désir de survivance et d'épanouissement.

Ici, il y a deux paragraphes qui appuient la position des Etats généraux à 100%. Je ne la répéterai pas parce que vous venez de l'entendre. Au bas de la page, il y a une citation. « Dans la semaine du 18 novembre 1968, le journaliste anglophone P.II. Desbarats disait n'être nullement scandalisé par l'affaire de Saint-Léonard. Pour la première fois, disait-il, les Canadiens français ont agi comme des êtres normaux, comme tous les peuples normaux.

Et voici le témoignage d'une importante association anglophone: « Lors du congrès du 24 septembre 1968, la Canadian Trustees Association s'est prononcée contre la proposition des protestants du Québec qui demandaient pour les immigrants le droit de choisir la langue d'éducation de leurs enfants. Seuls les délégués du Québec favorisaient qu'on enseigne aux immigrants dans l'une ou l'autre des langues de travail du Canada selon le choix des parents. Tous les délégués des autres provinces proposèrent qu'on enseigne aux immigrants dans la langue de la communauté.

Devant les faits énoncés dans ce mémoire et les témoignages des meilleurs défenseurs de nos droits et même d'anglophones, ne croyez-vous pas, messieurs les commissaires, que le gouvernement de l'Etat du Québec peut et doit proclamer immédiatement le français seule langue officielle ou nationale au Québec, comme mesure valable et que nous prônons d'ailleurs depuis des années.

Nous aimerions vous faire remarquer que la position actuelle de notre Société Saint-Jean-Baptiste de Jacques-Cartier en faveur de la proclamation du français comme langue officielle ou nationale de l'Etat du Québec n'est pas nouvelle parce qu'elle adoptait en 1966 et en 1968 des résolutions en ce sens. Notre société a également appuyé lors des congrès de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Saint-Jean, en 1965, 1966 et 1968, des résolutions réclamant que la langue française devienne la seule langue officielle du Québec.

Nous avons de plus débattu les mêmes résolutions qui ont été adoptées aux congrès nationaux de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, en 1963, 1966, 1967 et 1968.

En terminant, nous vous prions instamment de bien vouloir recommander au gouvernement de retirer sans délai son projet de loi intitulé bill 85 que nous considérons comme néfaste aux intérêts des Canadiens français.

Et nous vous recommandons, messieurs les commissaires, de garder constamment en mémoire et surtout de mettre en pratique l'objectivité que définissait Me Daniel Johnson dans sa dernière conférence de presse, qui est en quelque sorte son testament politique: « Le Québec doit devenir aussi français que l'Ontario est anglais. »

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT: M. Dallaire, est-ce que vous endossez le mémoire présenté par la Fédération?

M. DALLAIRE: Par la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste? Sûrement, parce que je suis un des conseillers de la fédération.

M. LE PRESIDENT: Avez-vous été consulté lorsqu'elle a présenté son mémoire?

M. DALLAIRE: Assurément, à plusieurs reprises même.

M. LE PRESIDENT: Si vous endossez en entier le témoignage de la fédération, pourquoi,

vous, comme société membre, présentez-vous un mémoire?

M. DALLAIRE: Nous avons réalisé, M. le Président, qu'il y avait beaucoup d'associations anglaises qui étaient beaucoup moins importantes que la nôtre.

Nous en avons une preuve aujourd'hui, parce que nous avons entendu ergoter, pendant une partie de la journée, des témoins qui sont passés, sans arrêt, pour venir nous raconter des balivernes, à tel point que le ministre des Affaires culturelles...

M. LAFRANCE: Des balivernes, il y en a de tous les côtés.

M. DALLAIRE: ... a eu un geste très intelligent en...

M. LE PRESIDENT: Ce n'est pas le seul qui soit intelligent!

M. DALLAIRE: Non, je comprends qu'il y en a beaucoup d'autres qui auraient aimé en faire autant.

M. LAPORTE: C'est offusquant pour les autres. Si vous en aviez fait autant...

M. PAUL: Cela ne veut pas dire...

M. LE PRESIDENT: Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas tous intelligentst

M. LAPORTE: ... vous n'auriez pas pu présenter votre mémoire.

M. DALLAIRE: Justement.

M. LE PRESIDENT: J'invoque mon privilège de président.

M. DALLAIRE: Je crois que M. le Président désire se faire entendre.

M. LE PRESIDENT: Notre quotient intellectuel, ici...

M. LAPORTE: M. le Président, ajoutez des rires, parce que, dans le journal des Débats, cela n'apparaîtra pas.

M. LE PRESIDENT: Ce sont des sourires sympathisants.

M. DALLAIRE: Maintenant, si vous me permettez, justement, j'aimerais à faire cette ré-

flexion-là. Aujourd'hui, nous avons eu une quantité d'associations anglophones, qui ne sont certainement pas plus représentatives que celle que je représente ici, ce soir, et qui ont pris les trois quarts de la journée. Vous aviez, je pense, trois mémoires qui étaient assez bien faits; je parle surtout des deux autres: les Etats généraux du Canada français et la Société culturelle qui sont très bien structurés et nous avons dû les passer à la vapeur. Je vous comprends, vous êtes fatigués.

M. LE PRESIDENT: M. Dallaire, je ne mets pas en doute la représentativité et le sérieux de votre mémoire, je vous en prie. Je voulais savoir la relation qu'il y a entre votre société et la fédération. C'est le seul sens de ma question. Si nous mettons beaucoup d'humour...

M. DALLAIRE: La Société de Jacques-Cartier fait d'abord partie de la société diocésaine de Saint-Jean qui compte environ 10,000 membres. La société diocésaine fait partie de la fédération qui compte 250,000 membres environ.

M. LAPORTE: Cela doit vous étonner que le député de Saint-Jean ne soit pas au courant de ça?

M. DALLAIRE: Bien oui!

M. LE PRESIDENT: M. Dallaire, s'il fait partie du comté de Taillon, il fait partie de mon diocèse.

M. DALLAIRE: Exactement. Nous avons eu le plaisir d'avoir votre visite à la Société Saint-Jean-Baptiste de Jacques-Cartier.

M. LAPORTE: René Lévesque vient lui-même de ce diocèse-là.

M. LE PRESIDENT: Vous avez bien apprécié ma visite, n'est-ce pas?

M. DALLAIRE: Certainement, parce que, cette fois-là, c'était à la veille de l'inauguration officielle de l'Expo 67. Vous aviez retardé votre participation à la réception intime qui se donnait sur les îles.

M. LE PRESIDENT: Ce n'était pas une visite pastorale, mais c'était une visite amicale. Vous savez que nous pouvons être, à la fois, très sérieux et très joyeux.

M. DALLAIRE: Oui.

M. LAPORTE: Qui est-ce qui peut vous rappeler à l'ordre, M. le Président?

M. LE PRESIDENT: C'est moi-même.

M. PAUL: M. Dallaire, vous souhaiteriez que le français devienne langue nationale et officielle au Québec?

M. DALLAIRE: Sûrement.

M. PAUL: Est-ce que vous vous objecteriez à ce que l'anglais continue d'être enseigné?

M. DALLAIRE: Non, sûrement pas, parce qu'il faut quand même être logique.

M. PAUL: A quel degré?

M. DALLAIRE: Maintenant, si vous me permettez de donner mon impression, je suis persuadé que, même si le gouvernement adoptait l'unilinguisme français au Québec — c'est-à-dire le français, langue nationale et officielle dans les textes et dans tous les différents services législatifs et de justice, etc. — l'anglais ne s'éteindrait pas facilement au Québec.

Il n'y a pas besoin de craindre là-dessus; ils sont suffisamment forts.

M. PAUL: Mais le fait pour le gouvernement de proclamer le français langue officielle et nationale, est-ce que, chez vous, ça impliquerait l'idée d'arrêter l'enseignement de l'anglais?

M. DALLAIRE: Non, pas dans mon idée, et je pense que ce n'est dans l'idée de personne. En définitive, comme nous sommes entourés d'au-delà de 200 millions d'anglophones et que nous devons avoir des relations avec eux, je pense qu'il faudrait quand même tolérer l'anglais comme langue seconde et probablement avoir une période d'adaptation. Aimerais-tu dire quelque chose là-dessus?

J'ai ici mon président.

M. LE PRESIDENT: Il fait bien ça.

M. LAPORTE: En bon président, il vous laisse travailler.

M. DALLAIRE: Disons qu'à Jacques-Cartier, il est en avant de moi et qu'au diocèse de Saint-Jean je suis en avant de lui.

M. le Président, comme j'ai fait, avec la voix fluette que j'ai, un effort déjà assez considérable, si vous me le permettez, je vais déléguer

M. Yvon Lefebvre pour répondre à vos questions. Je vais lui fournir du matériel.

M. LEFEBVRE: Avec les résolutions adoptées lors du dernier congrès, je vais répondre exactement à la question de M. le commissaire.

Je m'excuse, ce sont celles de 1965. Il s'est passé pas mal de choses au Québec depuis.

M. LE PRESIDENT: Oui, il y a 1966, une année importante.

M. LEFEBVRE: Je vais vous donner l'essentiel de la pensée et cela rejoint le point de vue de la société diocésaine concernant la question des écoles.

M. PAUL: Quand vous dites la pensée, c'est la pensée de la fédération?

M. LEFEBVRE: Non, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Jacques-Cartier et du diocèse de Saint-Jean, puisque c'est nous qui avons amené ces résolutions-là au diocèse où elles ont été adoptées de nouveau.

M. PAUL: Très bien.

M. LEFEBVRE: La Société Saint-Jean-Baptiste accorde son appui non équivoque au MIS — donc cela rejoint la question de l'intégration scolaire — et recommande que le français devienne graduellement la seule langue d'enseignement au Québec, quitte à ménager certains accommodements à l'intention de la minorité d'origine anglo-saxonne et que l'enseignement du français reçoive une attention plus grande de la part du ministère, des enseignants et des commissions scolaires de façon à ce que la langue seconde retrouve, dans les programmes d'enseignement au Québec, la place qu'une langue seconde reçoit dans tous les pays normaux du monde. La Société Saint-Jean-Basptiste affirme de nouveau que les subventions de l'État québécois aux universités et aux écoles affiliées devraient se faire en fonction du bassin de population de chacun des groupes linguistiques en présence, de manière à redresser progressivement la situation en faveur des francophones.

Les avantages de la polyvalence devraient être utilisés pour permettre aux anglophones de suivre particulièrement des cours de français et d'histoire en langue française. Il y a d'autres résolutions, également, qui concernent l'adoption de manuels scolaires de langue française de manière à ce que, progressivement, les anglophones reçoivent un enseigne-

ment en langue française. Il va sans dire que c'est prévu sur une période de temps peut-être assez longue.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. Lefebvre, d'après ce que vous venez de dire est-ce que nous pouvons conclure que vous endossez toutes les idées du MIS, les théories prônées par le MIS, l'intégration scolaire. Est-ce que c'est cela que vous avez voulu dire?

M. LEFEBVRE: Parlant au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Jacques-Cartier, je dis oui, puisque cela a été adopté à la suite d'une longue discussion à un congrès local et que cette même résolution a été adoptée à un congrès diocésain qui s'est tenu à Jacques-Cartier en novembre 1968. A ce moment-là, cette résolution a été adoptée.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. Lefebvre est-ce que le fait que vous adoptiez la politique du MIS en matière de langue signifie que vous accepteriez l'idée de l'exclusion totale de l'enseignement de l'anglais dans les écoles du Québec et que vous envisageriez de faire à la minorité anglophone du Québec une situation équivalente à celle qui a été faite aux minorités francophones des autres parties au Canada?

M. LEFEBVRE: Sur une période longue, oui. C'est-à-dire qu'il s'agit de ménager...

M. LAPORTE: C'est-à-dire que vous êtes d'accord?

M. LEFEBVRE: Il faudrait éventuellement arriver à créer un seul système scolaire français.

M. LAPORTE: Vous êtes d'accord pour accorder aux anglophones du Québec le traitement très condamnable — et que vous condamnez sans hésitation — qui a été accordé aux Canadiens français dans les autres provinces?

M. LEFEBVRE: Tout dépend dans quelle optique on se place.

M. LAPORTE: Quel est votre optique?

M. LEFEBVRE: La nôtre est choisie. Elle a été...

M. LAPORTE: Laquelle?

M. PAUL: Est-ce que vous avez pris con-

naissance, par la voix du journal ou de la radio, d'un mémoire qui nous a été présenté ici par un imminent juriste de Montréal, Me Howard, qui prétend que par extension de l'article 93, les droits des minorités s'appliquent également dans le domaine de la langue et que dans les circonstances, le geste posé par la commission scolaire de Saint-Léonard est tout à fait conforme à l'esprit de la constitution et que par voie de conséquence, tout autre commission scolaire aurait également le droit, au Québec, d'adopter la même résolution que celle qui a été adoptée par Saint-Léonard.

M. LEFEBVRE: Le problème...

M. PAUL: Remarquez bien, je ne dis pas que c'est l'opinion des membres du comité, mais c'est une opinion qui nous a été émise par un juriste qui mérite notre attention.

M. LEFEBVRE: Le problème c'est que vous pénalisez sur le plan de la langue les protestants ou les catholiques, puisque c'est le système qui existe actuellement. Les catholiques, parce qu'ils appartiennent au secteur qui est contrôlé en majorité par des francophones, seraient pénalisés, et les protestants continueraient à avoir leur enseignement dans leur langue. Ce qui est tout à fait illogique. Dans son ultime logique, le raisonnement qui a été proposé par ce juriste mène à cette impasse.

M. LAPORTE: Est-ce qu'il ne vous apparaît pas raisonnable, pour défendre cette langue française et cette culture française auxquelles nous croyons tous, est-ce qu'il ne vous apparaît pas plus raisonnable d'accorder à la langue française au Québec un traitement prioritaire et ne pas nous imaginer que ce serait une victoire majeure pour nous qui représentons 85% de la population, d'arracher la langue à 15% de la population. Ce serait véritablement une preuve de force inouïe!

M. LEFEBVRE: C'est ce qui se fait dans tous les pays normaux du monde.

M. LAPORTE: C'est ce qui se fait dans tous les pays normaux du monde?

M. LEFEBVRE: Si vous êtes italien...

M. LAPORTE: Si c'est votre conception de relations normales entre humains...

M. LEFEBVRE: Me permettez-vous d'expliquer?

M. LAPORTE: Disons que je suis un peu déçu, oui.

M. LEFEBVRE: Me permettez-vous d'expliquer? Ce que je veux dire, c'est ceci: Les immigrants — parce que, dans les anglophones, nous incluons aussi les immigrants qui se joignent à ce groupe-là — s'ils sont placés dans une situation de fait, où la majorité parle le français et où les écoles sont françaises, adopteront l'école française.

Il s'agit de créer une situation qui soit tolérable, à court terme. C'est pourquoi nous avons prévu des accommodements. Nous demandons que la minorité anglophone de Montréal, en particulier, ou d'ailleurs au Québec, reçoive un traitement juste, c'est-à-dire des écoles anglaises pendant un certain temps, quitte à les intégrer progressivement à un seul système qui serait français et non pas basé sur la religion. L'erreur serait de croire qu'en créant deux systèmes basés sur la langue, on règle le problème. On ne règle strictement rien, puisqu'on se place toujours dans une situation où on risque d'être assimilé d'une manière ou d'une autre, à cause de l'importance économique des Anglo-Saxons.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. Lefebvre, je ne voudrais pas charger d'émotivité le témoignage que vous venez de rendre, mais, je ne sais pas, je dirais, personnellement — et je pense que beaucoup de Canadiens français penseraient comme ça — qu'instinctivement nous voudrions tous faire du Québec un Etat français où on ne parlerait que le français, etc. Il nous faut, quand même, tenir compte de certaines conditions qui nous ont été imposées par l'histoire, par la géographie, etc. Nous représentons 85% d'une population francophone. Nous avons à tenir compte de l'existence d'une population qui représente 15% de l'ensemble de la population du Québec et qui est de langue anglaise.

Ne croyez-vous pas qu'une attitude aussi radicale — parce que je pense qu'il faut employer le mot — que celle que vous préconisez, à la suite du MIS et de certains autres groupements qui ont comparu devant nous, risquerait de nous entraîner vraiment dans une guerre civile? Il ne faut pas minimiser l'importance de cet aspect du problème.

M. MORIN: Croyez-vous que c'est notre attitude qui risque d'entraîner des conséquences aussi désastreuses ou si ce n'est pas plutôt que des problèmes existent et qu'ils ne se règlent pas? Il y a longtemps qu'elle existe, cette iné-

galité entre les Canadiens français et les Anglo-Canadiens sur le plan scolaire et sur le plan des chances.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Je le veux bien, M. Lefebvre, mais, quand vous avez parlé tout à l'heure de normalisation de la situation, j'ai l'impression que les moyens que vous préconisez sont de nature à nous faire craindre une situation qui serait pire que celle que nous vivons, et que celle que nous avons vécue.

M. LEFEBVRE: La différence, c'est que, nous, nous disons ce que les anglophones ont pratiqué partout, en dehors du Québec, sans le dire.

M. LAPORTE: Et que vous avez condamné continuellement.

M. LEFEBVRE: Et que nous avons condamné à l'époque où nous croyions encore qu'il était possible de sauver les minorités.

M. PAUL: Croyez-vous, monsieur...

M. LAPORTE: Encore une fois, vous êtes des Canadiens français nationalistes, progressistes, qui êtes disposés à sacrifier toutes les minorités françaises du Canada, mais à défendre à cor et à cri la francophonie en dehors du pays.

M. LEFEBVRE: Ce n'est pas nous qui sacrifions les minorités...

M. LAPORTE: Non, alors...

M. LEFEBVRE: ... c'est une situation de fait qui est historique et qu'on ne peut plus nier maintenant. Les minorités françaises en dehors du Québec, sauf quelques groupes relativement bien organisés...

M. PAUL: Pourquoi les abandonner?

M. LEFEBVRE: On a pas à les abandonner, ça n'exclut rien.

M. PAUL: Vous ne croyez pas encore...

M. LEFEBVRE: On a pas à sacrifier les droits de la majorité, au Québec, au bénéfice de quelques droits partiels...

M. LAPORTE: D'accord.

M. LEFEBVRE: ... qui seront éventuelle-

ment éteints, parce qu'il n'y aura plus personne pour s'en servir.

M. LAPORTE: D'accord. Si nous trouvions une formule qui protège à la fois les deux, est-ce que ça ne vous apparaîtrait pas plus raisonnable?

M. LEFEBVRE: Il reste à savoir si les Anglais sont suffisamment de bonne foi, en dehors du Québec, pour appliquer ce qu'ils vont nous promettre de faire.

M. LAPORTE: Est-ce que les Canadiens français sont suffisamment forts et veulent suffisamment la promotion de leur langue et de leur culture pour prendre eux-mêmes les moyens pour que leur langue devienne chez eux, véritablement ce qu'elle devrait être: une langue de culture, une grande langue de qualité internationale? Il n'y a personne qui nous empêche de faire ça nous-mêmes. Deuxièmement, est-ce qu'il ne vous apparaît pas plus raisonnable, puisque vous affirmiez tout à l'heure que nous ne contrôlons pas notre économie, de continuer des politiques, qui ont été entreprises il y a quelques années et qui se poursuivent actuellement, pour amener graduellement les industriels anglo-saxons à franciser leurs exploitations ou leurs usines dans la province de Québec? Troisièmement, ne devrions-nous pas exercer sur les autres provinces, avec tous les concours dont nous pourrions bénéficier, des pressions pour les amener à sauver ceux qui sont de notre sang et qui sont d'autres nous-mêmes et qui ont le mérite d'avoir souffert plus que nous encore.

M. LEFEBVRE: Bon.

M. LAPORTE: Moi, je ne suis pas prêt à les abandonner.

M. LEFEBVRE: Je suppose qu'on compare notre situation, pour un instant, à celle des minorités en dehors du Québec, à celle des Belges wallons qui ont conservé leur langue dans un état de pureté et d'intégrité à peu près totale.

Ce qui arrive, c'est que les Belges, comme les habitants des autres pays francophones collés sur la France, peuvent s'appuyer sur un arrière-pays qui est puissant. A cause de la France, les Belges de langue française ne sont pas menacés dans leur langue. La même chose pour les Suisses, les Luxembourgeois, etc.

Ce qui arrive des minorités, ici, c'est qu'elles prennent leur seule force d'un Québec faible sur le plan linguistique.

M. LAPORTE: Moi, ce que je ne peux pas comprendre...

M. LEFEBVRE: Le jour où le Québec sera fort, le jour où le Québec s'affirmera comme un Etat français — à l'intérieur ou à l'extérieur de la Confédération, le problème n'est pas là — souverainement français, intégralement français, où tout se fait en français et où le vie économique se passe en français, à ce moment-là, les arrière-pays pourront peut-être espérer vivre en français et on pourra négocier en position de force avec les Anglo-Saxons et avec les gouvernements des autres provinces des droits pour les nôtres que nous n'avons pas l'intention d'abandonner.

M. LAPORTE: Moi, ce que je ne peux pas comprendre, c'est qu'on puisse applaudir quand une Pauline Julien criera au Niger; « Vive le Québec libre! » alors qu'on est prêt, chez nous, à laisser disparaître, sans les défendre, 1,500,000 Canadiens français!

M. LEFEBVRE: Vous avez le droit de préférer Félix Leclerc à Pauline Julien!

M. LAPORTE: Pardon?

M. LEFEBVRE: Vous avez le droit de préférer Félix Leclerc à Pauline Julien.

M. LAPORTE: Non, disons que c'est peut-être subtil, comme image, mais je vous pose le problème de la francophonie à laquelle nous devons participer. Qu'il y ait des gens qui soient disposés à participer à la francophonie, ceci est bien, mais qu'au départ on sacrifie ce qui est chez nous la francophonie...

M. LEFEBVRE: Vous n'ignorez pas, certainement, M. Laporte, que la francophonie, telle qu'elle est en train de s'organiser, est une espèce de Commonwealth et que cela deviendra, d'ici très peu de temps, d'un intérêt économique vital pour chacun des Etats membres.

M. LAPORTE: Ah ça, les intérêts économiques vitaux, on en reparlera, si vous me permettez. Vous me direz quels sont les intérêts économiques vitaux qu'on défend avec la francophonie. Vous direz cela à Michelin, par exemple. Vous direz cela à la compagnie de plumes BIC, qui est rendue en Ontario, et vous direz cela à Pêchiney qui est rendue aux Etats-Unis! Les intérêts économiques majeurs qu'on défend avec la francophonie, je n'y crois pas! Je crois qu'avec la francophonie nous allons dé-

fendre les intérêts culturels qui sont fondamentaux, mais qu'on ne nous vende pas plus de pain qu'on est capable de nous en livrer!

M. PROULX: Ou de pneus!

M. LEFEBVRE: Ou de beurre!

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Merci, M. Lefebvre.

M. LE PRESIDENT: M. Lefebvre et M. Dallaire, je vous remercie infiniment.

M. LAPORTE: M. le Président, est-ce que je peux me permettre, en terminant, de dire à M. Dallaire et à M. Lefebvre que leur mémoire, même si nous n'en partageons pas tous les points de vue, représente une quantité de travail que nous apprécions. Vous êtes des gens de notre région; vous avez brillamment défendu des idées que je ne partage pas nécessairement. Je voudrais vous remercier de votre présence et vous souhaiter un bon retour.

M. LEFEBVRE: Merci, M. Laporte.

M. LE PRESIDENT: Sachez que nous siégeons depuis 10 heures ce matin et que ce sont des journées très lourdes...

M. LAPORTE: Ce qui prouve l'intérêt de votre mémoire. Nous devons y consacrer dix minutes et nous y avons consacré une heure.

M. LEFEBVRE: Nous vous remercions de nous avoir écoutés.

M. LE PRESIDENT: Les quatre plus brillants membres du comité sont restés ici à vous entendre!

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Merci, merci!

M. LAPORTE: Ne répétez pas cela aux autres!

M. PAUL: M. le Président, je propose l'ajournement du comité au 19 mars 1969.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): D'accord.

(Fin de la séance; 18 h 14)

## ANNEXE

Mémoire présenté au Comité Parlementaire du Ministère de l'Education de l'Etat du Québec. Re: Bill 85

### CHAPITRE I

RESUME historique du statut légal de la culture et de la langue française de la conquête 1760 à la Révolution tranquille 1960.

Lors de la capitulation de Montréal en 1760 et du traité de Paris en 1763, ledit acte de capitulation de Montréal et le traité de Paris n'accordaient aucune existence légale à la langue et à la culture française aux 65,000 colons français qui, séparés de leur mère-patrie résidaient dans la vallée du St-Laurent.

1- En 1774, l'Acte de Québec promulgué par le conquérant anglais, ne donnait aucune garantie à la langue et la culture françaises dans le Bas-Canada, province de Québec à l'époque.

2- Selon l'acte Constitutionnel de 1791, aucune clause ne garantissait la reconnaissance officielle, ou l'usage de la langue française dans le Bas-Canada.

La langue employée, officielle, par l'assemblée des députés, les cours de justice et tout l'appareil administratif gouvernemental à l'époque était la langue anglaise.

3- Suite à l'Insurrection de 1837-38, le gouvernement impérial de Londres abrogeait les clauses de l'Acte Constitutionnel de 1791 et imposait l'Acte d'Union des deux Canada, le Haut-Canada (Ontario actuel) et le Bas-Canada (Province de Québec).

Cet Acte d'Union, suite à l'odieux rapport de Lord Durham, promulguait la langue anglaise comme seule officielle pour le Parlement des deux Canada. Donc, aucune existence légale de la langue et de la culture française.

Notre historien national, M. le Chanoine Lionel Groulx, n'a-t-il pas déclaré que le rapport Durham, base de l'Acte d'Union de 1840, visait en pratique à l'assimilation des Canadiens-Français et à la disparition de la langue et culture françaises au Canada.

4- En 1864, les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de Nouvelle-Ecosse jetaient les bases d'un gouvernement central à la conférence de Québec.

En 1867, le gouvernement de Londres proclamait l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui accorde le libre exercice de la langue et de la culture françaises seulement au parlement central fédéral et au parlement de la province de Québec.

Cependant, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, n'accordait aucune garantie à la culture, à la langue et au système scolaire français d'importantes minorités canadiennes françaises des provinces d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, ainsi que des Métis et Canadiens-Français habitant les territoires du Nord-Ouest.

S.V.P., référez messieurs les Commissaires au chapitre intitulé « Le Statut de la langue française », pages 25 à 31, du volume ETATS GENERAUX DU CANADA FRANÇAIS, exposé de base et documents de travail, 1967.

Pour prouver que la Confédération canadienne depuis 1867, a été l'instrument du génocide culturel des minorités canadiennes-françaises des neuf provinces anglaises du Canada,

nous vous citons au texte, les paragraphes suivants extraits du volume « Les Etats Généraux », exposé de base, documents de travail 1967, page 27, no: 2 — L'évolution constitutionnelle et politique.

### **Le statut de la langue**

A l'extérieur du Québec, le statut de la langue française a souvent connu le sort de la confessionnalité. Nous relevons les faits historiques:

Le 17 mai 1871, au Nouveau-Brunswick, l'Acte des écoles communes « n'admet que l'école publique, c'est-à-dire non-confessionnelle, avec la douloureuse alternative pour les Acadiens, » ou d'envoyer leurs enfants à des écoles réprouvées par leur conscience, ou de se bâtir des écoles de leur choix au prix coûteux de la double taxe ».

En 1877, à l'Ile-du-Prince-Edouard, le « Public School Act » ne reconnaissait que le régime obligatoire de l'école publique non confessionnelle et le Bureau d'éducation fermait les portes des écoles acadiennes.

Le 22 mars 1890, au Manitoba, la Législature votait l'abrogation des droits officiels de la langue française au Parlement et devant les tribunaux provinciaux et le 31 mars, l'Advisory Board et un département d'éducation uniquement ouverts aux protestants contrôlaient le choix des instituteurs, les nominations des inspecteurs et la rédaction des programmes.

En 1892, l'Assemblée législative du Nord-Ouest proscrit la langue française dans ses délibérations et dans ses procès-verbaux.

En 1905, en Saskatchewan et en Alberta, le Gouvernement du Canada sacrifie les droits du français et consent aux catholiques une demi-heure d'enseignement religieux entre trois heures et demie et quatre heures à la discrétion des commissaires.

En mars 1912, au Keewatin, les écoles confessionnelles sont supprimées et la langue française est interdite.

La promulgation du règlement XVII en 1912 restreint l'usage du français dans les écoles bilingues de l'Ontario. Aux termes même du Règlement, l'usage du français n'est toléré qu'au bénéfice du jeune écolier incapable de comprendre et de parler la langue anglaise.

En 1916, le Parlement de Winnipeg supprima, dans les écoles du Manitoba, l'enseignement de toute autre langue que l'anglais.

Ce bref résumé historique démontre l'insuffisance des droits constitutionnels garantis aux Canadiens français répandus à travers le Canada.

Pour prouver l'insuffisance des droits constitutionnels des minorités françaises du Canada, nous vous résumons le tableau de la page 31 extrait « Etats Généraux du Canada français », exposés de base et documents de travail 1967.

La situation se résume comme suit dans les diverses provinces:

<u>PROVINCES</u>	<u>FRANÇAIS</u>	<u>ANGLICISES</u>	<u>PERTE EN %</u>
Terre-Neuve	14,021		81.65%
Colombie-canadienne	40,791		60.90%
Yukon et T.N.O.	1,409		58.63%
Nouvelle-Ecosse	48,315		54.97%
Ile-du-Prince-Edouard	9,460		54.31%
Alberta	41,043		49.26%

Saskatchewan	23,661	39.55%
Ontario	222,639	34.36%
Manitoba	23,037	27.44%
Nouveau-Brunswick	21,597	9.30%
Québec	68,339	1.61%

5- Après avoir réalisé la spoliation de la culture et de la langue françaises et l'abolition du système scolaire français dans les provinces d'Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Canadienne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile-du-Prince-Edouard, huit provinces de culture et de langue anglaises, enlevant aux minorités canadiennes françaises de ces provinces leur système scolaire, on abrogea à toute fin pratique le libre exercice de leur langue au parlement provincial, devant les cours de justice, dans tous les ministères de ces neuf (9) provinces anglaises.

Nous croyons avoir prouvé, hors de tout doute, selon les faits historiques précédemment énumérés, que la Confédération Canadienne de 1867 a été une formule, un système, un instrument, imposés par le gouvernement impérial de Londres, qui a permis à la majorité anglophone du Canada, d'assimiler les canadiens-français des neuf provinces anglo-canadiennes.

## CHAPITRE II

Situation actuelle de la langue et de la culture françaises dans l'Etat du Québec (1960 à 1968).

Voici un résumé de l'état actuel de la langue et de la culture françaises dans l'Etat du Québec:

Selon le volume intitulé: « L'Immigration au Canada » de Rosaire Morin, édité en 1966, nous vous soumettons les statistiques suivantes: Page 69, tableau no 59, M. Rosaire Morin établit par le tableau des naissances et décès la baisse continue de notre natalité de 1926 à 1960.

Tableau 59

<u>Années</u>	<u>Naissances</u>	<u>Taux brut</u>	<u>Décès</u>	<u>Taux brut</u>
1921-1925	435,160	35.5%	166,695	13.6%
1926-1930	413,855	30.5%	183,225	13.5%
1931-1935	394,441	26.6%	163,979	11.0%
1936-1940	392,543	24.6%	166,105	10.4%
1941-1945	489,529	28.4%	171,367	9.9%
1946-1950	577,482	30.4%	168,615	8.9%
1951-1955	642,615	30.0%	171,344	8.0%
1956-1960	699,220	28.6%	178,569	7.3%

En conclusion du tableau 59 page 70 de l'étude de M. Rosaire Morin, il ressort qu'une politique de redressement s'impose concernant la natalité de la population française de l'Etat du Québec.

De la page 74, nous extrayons, tiré du livre de l'étude de M. -Rosaire Morin, le texte suivant: L'Immigration au Canada — Malgré notre proportion de 80.6% de la population, nous sommes dominés et asservis dans notre vie économique. Nos ressources naturelles immenses sont exploitées au profit de l'étranger. Absents de la haute finance, de la grande industrie et du grand commerce, nous contrôlons à 12% nos assurances-vie, nos assurances générales, nos banques et nos fiducies.

« Au Québec, dix rois étrangers se partagent 51 directorats dans 14 entreprises géantes dont l'actif dépasse 21 milliards, soit plus que la richesse totale des entreprises canadiennes-françaises. Ces rois sont Georges Arnold, Reeve Hart, Colin W. Webster, George Wesley Bourke, G. Blair Gordon, Hubert Gray Welsford, Norris Roy Crump, Robert Dickson Harkness, R. Ewart Stavert, Herbert Hayman Lank. H. Greville Smith ». Fin de la citation.

Ces dirigeants étrangers ont puissamment contribué, depuis près d'un siècle, à l'anglicisation de milliers de travailleurs canadiens-français de l'Etat du Québec.

La comparaison entre la langue maternelle et l'origine démontre que l'anglicisation est monnaie courante dans les Iles de Montréal et Jésus.

82.9% des habitants du Québec qui ont adopté l'anglais comme langue maternelle sont domiciliés à Montréal. L'influence du français y est restreinte et son rayonnement limité.

### La population néo-montréalaise selon le groupe ethnique, 1961

Tableau 87

	<u>Zone métropolitaine</u>	<u>Groupes ethniques Montréal</u>
Britannique	79,762	32,978
Français	28,575	17,876
Allemand	18,707	9,979
Italien	63,364	51,816
Hollandais	4,193	1,416
Polonais	15,823	10,903
Russe	2,239	3,693
Scandinave	2,856	1,225
Ukrainien	6,660	4,740
Autre Européen	86,083	62,660
Asiatique	6,120	4,546
Autres	3,709	2,450

Les Français immigrés représentent 8.8% des immigrants de la zone Métropolitaine et les Britanniques comptent pour 24.8%. La disproportion choque. Dans le milieu montréalais, neuf sur dix immigrants rejoignent l'élément anglophone. Même les groupes ethniques apparentés au point de vue culturel et racial passent graduellement à l'élément anglais. Avec la croissance de l'immigration, il est à redouter qu'un bon matin, nous nous réveillions en minorité dans la seconde ville française au monde.

Il faut remonter le courant. Il faut noyer Montréal d'éléments français. Il vaut mieux établir un Allemand à St-Louis du Ha! Ha! et dix Français à Montréal.